

Franches-Montagnes et Clos du Doubs

**Projet de Qualité du paysage au sens de
l'Ordonnance sur les paiements directs dans sa
version politique agricole 14-17**

Version définitive



Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE

M. Luc Scherrer
+41 32 420 74 31
luc.scherrer@frij.ch

Table des matières

<u>PROLOGUE</u>	- 5 -
<u>1 INITIATIVE ET ORGANISATION DE PROJET</u>	- 6 -
1.1 INTRODUCTION	- 6 -
1.2 ORGANISATION DU PROJET	- 6 -
1.3 PÉRIMÈTRE DE PROJET.....	- 7 -
1.4 PLAN DE FINANCEMENT.....	- 8 -
1.5 CALENDRIER	- 10 -
<u>RÉCOLTE DES FEUILLES D'INSCRIPTION.....</u>	- 10 -
<u>2 BASES ET ANALYSES</u>	- 11 -
2.1 ANALYSE DES BASES DE DONNÉES EXISTANTES	- 12 -
2.2 ANALYSE DE LA DIMENSION MATÉRIELLE DU PAYSAGE	- 13 -
<u>3 OBJECTIFS ET MESURES.....</u>	- 19 -
3.1 OBJECTIFS GÉNÉRAUX.....	- 19 -
3.2 OBJECTIFS PAYSAGERS ET DE MISE EN ŒUVRE	- 20 -
3.3 MESURES	- 21 -
<u>4 MÉTHODE DE CALCUL DE LA QUALITÉ DU PAYSAGE.....</u>	- 23 -
4.1 DANS LA SAU	- 23 -
4.2 DANS L'ESTIVAGE	- 26 -
<u>5 DYNAMIQUE DE PROJET.....</u>	- 27 -
5.1 ACTEURS.....	- 27 -
5.2 CONTRÔLE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DES EFFETS.....	- 28 -
<u>6 MONTAGE FINANCIER.....</u>	- 28 -
6.1 CONTRIBUTIONS À LA QUALITÉ DU PAYSAGE	- 28 -
<u>7 CONCLUSION</u>	- 31 -
<u>8 BIBLIOGRAPHIE</u>	- 32 -

Prologue

Le paysage joue un rôle important dans la société actuelle. Il procure un certain bien-être et fait l'objet de descriptions souvent très détaillées de ceux qui l'apprécient. Des études scientifiques ont par ailleurs démontré que le paysage influence la productivité du travail. On peut dire que le paysage ne laisse personne indifférent quelle que soit sa nature ou sa valeur.

L'image du Canton du Jura est souvent liée aux pâturages boisés où les grands sapins structurent de manière aléatoire des pelouses fraîchement tondues. L'Ajoie ou le district de Delémont offre une autre vision plus diversifiée, où l'alternance de différentes cultures apporte un renouvellement constant de couleurs propres à chaque saison.

En Suisse, les zones rurales occupent une large partie du territoire. Un quart de la surface du pays est cultivé par les agriculteurs et l'aspect des montagnes dépend directement de la présence d'animaux domestiques sur les alpages.

L'activité agricole façonne les paysages que la population apprécie et qui permet à diverses activités économiques de se développer avec succès; c'est notamment le cas pour la branche touristique. Avec la mondialisation du commerce et l'ouverture des frontières, le rendement de la vente des produits agricoles n'a cessé de diminuer mettant en cause l'existence même de l'agriculture suisse. L'empreinte paysagère que l'agriculture imprime sur le paysage depuis la nuit des temps ne peut donc plus être assurée uniquement par la vente des produits. Afin de pallier à cette difficulté, un système de rétribution des prestations non économiques a été mis en place par la Confédération dès les années nonante. Il est souvent perçu par le public comme une aide financière facile à obtenir et dont bénéficient les agriculteurs. La réalité est bien différente puisqu'il s'agit de rétribuer une prestation dont l'ensemble de la population profite.

L'introduction de la contribution à la qualité du paysage vise donc à davantage rémunérer les agriculteurs qui font un effort particulier en faveur du paysage. On peut aussi y voir une forme de reconnaissance au travail qu'ont fourni des générations de paysans puisque le paysage n'est pas modulable en quelques années et que certaines actions humaines ont un effet durable.

La contribution à la qualité du paysage doit aussi servir à compenser les inconvénients que génèrent certains éléments qu'on apprécie mais qui renchérissent ou compliquent les activités agricoles. Ainsi un arbre, un mur de pierres sèches ou un cours d'eau obligent l'exploitant agricole à travailler différemment que lorsqu'aucun obstacle n'existe dans une parcelle. L'alternance de culture en opposition à la monoculture améliore aussi la qualité de l'espace dans lequel évolue notre société.

Au travers de trois projets "qualité du paysage", le Canton du Jura souhaite donc assurer la pérennité de ses paysages uniques en les valorisant davantage et en permettant aux principaux acteurs qui les façonnent de vivre décemment.

Les projets qui sont déposés sont le fruit d'un travail pluridisciplinaire impliquant les professionnels de l'agriculture, les communes et les différents services de l'Etat engagés dans la préservation du paysage et de la nature. Les mesures proposées aux agriculteurs sont le fruit de la concertation et du consensus. Ces mesures gardent un caractère hautement agricole et demeurent impérativement liées à la production de biens alimentaires dont l'importance reste primordiale à l'évolution de l'humanité et au bien-être des générations futures.

Jean-Paul Lachat, Chef du Service de l'économie rurale

1 Initiative et organisation de projet

1.1 Introduction

Le présent projet "Qualité du paysage" est le fruit de nombreuses réflexions, tant au niveau des administrations fédérales que cantonales, suite à l'acceptation de la nouvelle politique agricole. Une partie des Franches-Montagnes a été sélectionnée, avec trois autres régions suisses" comme "zone pilote" afin de tester les mesures "qualité du paysage" et ceci dès 2010. Le périmètre du projet pilote est celui de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale (IFP) n°1008. Un groupe de travail s'est réuni afin de définir les objets de qualité paysagère en lien avec la surface agricole utile (SAU) ainsi que les surfaces d'estivage. La synthèse des réflexions se trouvent sous forme d'un rapport de projet¹.

Une grande partie de ce présent rapport s'inspire du travail réalisé dans le projet pilote, tout en s'adaptant aux particularités du nouveau périmètre. La difficulté est de trouver des mesures paysagères qui conviennent à la fois à une plus grande surface tout en permettant l'intégration du projet pilote en son sein.

1.2 Organisation du projet

La République et Canton du Jura a choisi d'être porteur de projet des différents dossiers "qualité du paysage" sur son territoire. Le Service de l'économie rurale (ECR) en est le service répondant:

Service de l'économie rurale

Par Eric Amez-Droz

Courtemelon / CP 131

2852 Courtételle

Un groupe de pilotage a été mis sur pied afin de définir les attentes de chaque acteur travaillant avec le paysage comme décorum. Ce groupe est formé des membres suivants:

Nom, Prénom	Fonction dans le groupe de pilotage	Service
Eric Amez-Droz	Président	Service de l'économie rurale
Christian Vernier	Secrétaire	Service de l'économie rurale
Laurent Gogniat	Représentant JU	Office de l'environnement
Sabine Jaquet	Représentante JU	Section de l'aménagement du territoire
Luc Scherrer	Responsable de la mise en œuvre	Fondation rurale interjurassienne
Baptiste Huelin	Représentant CJA	Chambre jurassienne d'agriculture
Thierry Blaser	Représentant agriculteur	Société des paysans et paysannes d'Ajoie
Dominique Erard	Représentant agriculteur	Cercle agricole de la Vallée de Delémont

¹ PROJET PILOTE QUALITE DU PAYSAGE, Franches-Montagnes (JU), Rapport de projet, Courtemelon, 08.06.2012

Yves Maître	Représentant agriculteur	Société d'agriculture du Clos du Doubs
Romain Surdez	Représentant agriculteur	Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes
Didier Torti	Représentant des communes (Vallée de Delémont)	Association jurassienne des communes
Pierre-André Gigon	Représentant des communes (Franches-Montagnes)	Association jurassienne des communes
Albert Piquerez	Représentant des communes (Ajoie) et maire de la commune du Clos du Doubs	Association jurassienne des communes

Ce groupe, représentant les différentes sensibilités quant à la qualité du paysage, a été consulté pour l'ensemble de l'élaboration du dossier, à savoir:

- Établissement du périmètre
- Choix du système (mosaïque ou à francs)
- Définition des objectifs
- Définition des mesures
- Etablissement du pointage et/ou du montant des contributions
- Etablissement des conditions d'entrée et des contrats

Différents services cantonaux font partie de ce groupe de travail afin de garantir la pertinence et d'éviter les doubles subventionnements. Il s'agit du Service de l'économie rurale, du Service du développement territorial ainsi que l'Office de l'environnement. De plus, une séance avec la direction du Parc naturel régional du Doubs a eu lieu afin de déterminer les synergies communes.

1.3 Périmètre de projet

Le périmètre choisi pour ce projet est le résultat d'un consensus entre les exigences de la Confédération d'une part et la volonté politique cantonale d'autre part. Le territoire jurassien a été morcelé en trois concepts "qualité du paysage" qui eux-mêmes regroupent plusieurs entités paysagères. Le concept qui concerne ce dossier est celui des Franches-Montagnes et Clos du Doubs et dont les entités paysagères portent le même nom ou presque (Figure 1). Une extension à la commune de Saulcy a été décidée afin de garder une logique paysagère. En effet, ce village du District de Delémont est en continuum avec le District des Franches-Montagnes.

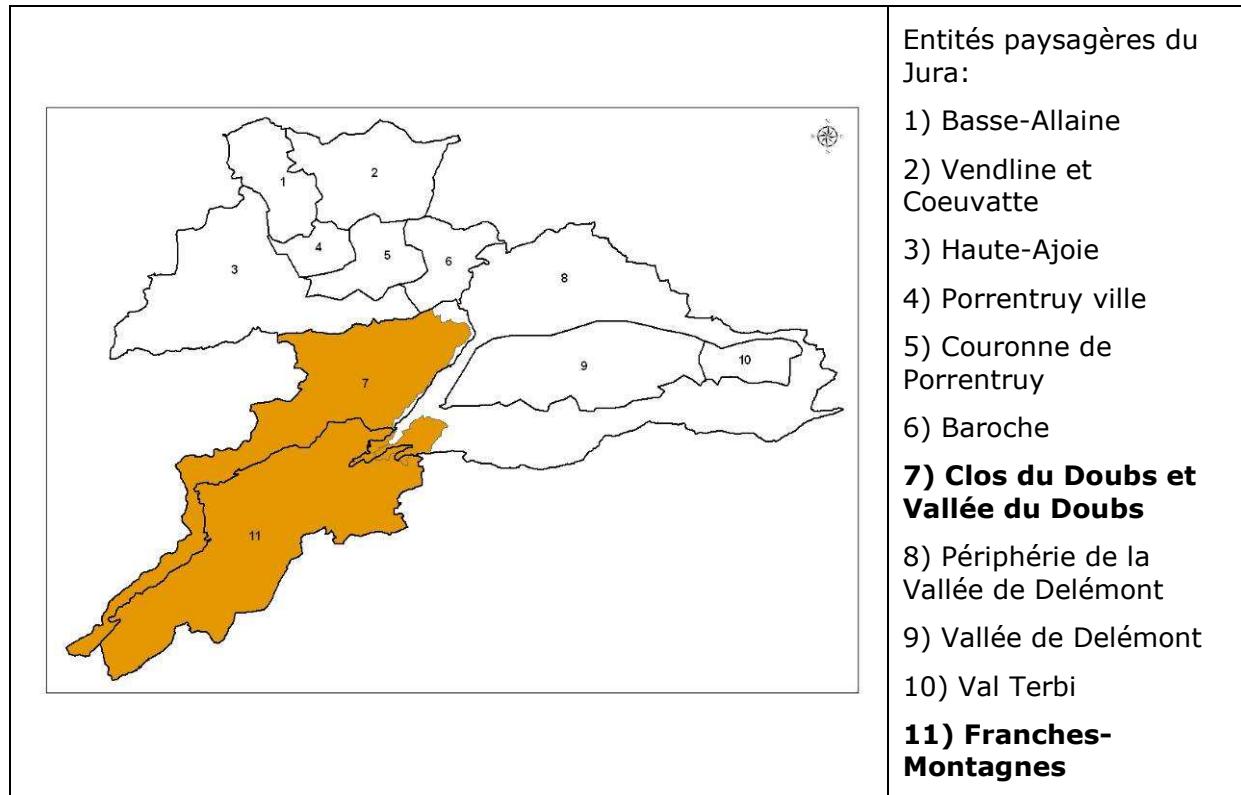


Fig.1: Périmètre du projet de qualité du paysage des Franches-Montagnes et du Clos du Doubs, représentatif des entités paysagères n°7 et n°11. La commune de Saulcy, dans son ensemble, a été intégrée pour des raisons de simplification administrative mais également de paysage.

Les points paysagers importants ont été définis comme tels dans la révision du Plan directeur cantonal d'aménagement du territoire² (Tableau 2 et Tableau 3):

Afin d'éviter un morcellement communal, ce sont les limites administratives qui font foi. Les communes suivantes sont englobées: Le Bémont, Les Bois, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Enfers, Les Genevez, Lajoux, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Saignelégier, Saint-Brais, Soubey, Clos du Doubs et Saulcy du District de Delémont mais très proche du paysage franc-montagnard. Cela représente une surface de 262 km² (annexe 1).

A noter encore que le périmètre du projet pilote est incorporé au présent projet.

1.4 Plan de financement

Les lignes qui suivent concernent les trois projets localisés sur le territoire jurassien. Afin de financer les études initiales, la recherche de documents, les séances du groupe de travail, la rédaction des dossiers d'approbation et finaux, l'élaboration des mesures ainsi que des aspects de communication – informations et la gestion administrative, une participation financière est demandée aux exploitations. Le tableau 1 reprend les différentes tâches à accomplir et les heures consacrées. Comme la Fondation rurale interjurassienne est responsable de l'accompagnement de la mise en œuvre des trois projets "qualité du paysage" de la République et Canton du Jura, les frais de participation sont répartis sur toutes les exploitations jurassiennes de manière équivalente.

Tab. 1: Tâches et heures à effectuer pour la mise en œuvre du projet de qualité du paysage sur le territoire jurassien.

² Le paysage jurassien: diagnostic, Révision du Plan directeur cantonal d'aménagement du territoire, Delémont, mars 2002

Tâches	Heures	Coûts
Documentation	150	Fr. 15'600.-
Rédaction des rapports	280	Fr. 29'120.-
Etablissement des mesures et objectifs	750	Fr. 78'000.-
Gestion - administratif	450	Fr. 46'800.-
Communication - Informations	290	Fr. 30'160.-
TOTAUX	1'920	Fr. 199'680.- TTC

Le plan de financement se fonde sur les 1'068 exploitations jurassiennes (estivages compris) et un taux de participation de 70% à la fin de la période de 8 ans. Afin de couvrir les frais de Fr. 199'680.-, une cotisation d'entrée de Fr. 300.- sera demandée à chaque exploitation. D'autres frais pourraient s'ajouter à ce montant en fonction des travaux qui occasionnent le suivi de ces projets.

L'objectif est de fournir aux agriculteurs toutes les informations utiles et nécessaires lors de séances communes. Les entreprises qui auraient encore besoin de conseils individualisés peuvent les obtenir aux conditions habituelles de la FRI à savoir Fr. 104.-/h pour les non-membres FRI et Fr. 52.-/h pour les membres FRI.

1.5 Calendrier

Quand	Quoi	A qui	Responsable
Septembre 2013	Convocation du groupe de travail	Services concernés JU	ECR
Octobre-novembre 2013	Rédaction du présent projet		FRI
Septembre 2013 – janvier 2014	Réunion du groupe de pilotage	Tous les concernés	ECR
Décembre 2013	Envoi du dossier provisoire	OFAG	ECR + FRI
Janvier 2013	Retour du dossier provisoire	ECR – FRI	OFAG
31 janvier 2014	Dépôt du dossier d'approbation	OFAG	ECR + FRI
Mars 2014	Préavis de l'OFAG	ECR –FRI	OFAG
22 avril 2014	Dépôt du projet modifié	OFAG	ECR - FRI
Mai 2014	Retour du dossier d'approbation	ECR –FRI	OFAG
Juin 2014	Envoi du dossier définitif	OFAG	ECR - FRI
5 juin 2014	Séance PNR Doubs	PNR Doubs	ECR - FRI
Juin – juillet 2014	Envoi des documents d'inscription avec l'invitation aux séances d'information Séance d'information Récolte des feuilles d'inscription	Tous les concernés	ECR + FRI + CJA
Été 2014	Préparation et envoi des documents de participation Conseil selon les besoins Etablissement et signatures des contrats individuels	Aux agriculteurs et exploitations d'estivage inclus dans le périmètre	FRI
Au plus tard jusqu'au 31 août 2014	Révision des contrats	Aux agriculteurs et exploitations d'estivage inclus dans le périmètre	FRI
Novembre 2014	Paiement des contributions	Aux agriculteurs et exploitations d'estivage inclus dans le périmètre	ECR

2 Bases et analyses

Selon le plan directeur cantonal, "Le paysage jurassien est relativement bien préservé. Toutefois, il est soumis à de constantes modifications qui, souvent, affectent sa qualité. Les transformations du paysage sont en particulier liées au phénomène de périurbanisation et à la construction d'infrastructures, à l'extension de la forêt et à l'intensification ou, à contrario, à l'extensification des pratiques agricoles. Toute activité humaine modifie le paysage, il importe néanmoins de limiter les atteintes portées au paysage et de créer ou de recréer des éléments paysagers dégradés ou détruits par des constructions et des installations."

De plus, *L'espace rural est la partie du territoire la moins bâtie. Il est composé des surfaces réservées à l'activité agricole, fonction économique principale de cet espace, ainsi que les zones naturelles, les forêts et les villages. L'espace rural comprend plus précisément l'ensemble du territoire façonné et entretenu par l'homme hors des zones urbaines; il sert d'espace vital à l'homme, ainsi qu'à la faune et à la flore. De lui dépend l'approvisionnement en eau, en denrées alimentaires et en matières premières des populations. Il est aussi le support d'infrastructures diverses, telles que les voies de communication (routes, lignes de chemins de fer), les lignes à haute tension, les antennes en tout genre, les décharges, les carrières et les gravières, les installations pour la pratique des loisirs, ainsi que des constructions sans rapport avec l'agriculture.*

Plusieurs éléments requièrent une gestion nouvelle de l'espace rural :

- la dégradation de la situation économique des agriculteurs due à la baisse des prix à la production a favorisé le développement de revenus complémentaires provenant d'activités accessoires ;*
- le passage à une agriculture plus écologique, encouragé par l'attribution de paiements directs, avec la mise en place de surfaces de compensation écologique et la création de réseaux ;*
- la généralisation du mode de vie urbain génère des besoins nouveaux en matière de loisirs, qui sont en partie satisfaits dans l'espace rural ;*
- les nouveaux modes de production agricole impliquent la libération de bâtiments existants inadaptés et la construction de bâtiments adaptés.*

L'espace rural, du fait de son caractère multifonctionnel, est source de conflits potentiels. Or, les seuls dispositifs légaux ainsi qu'une gestion sectorielle ou au « coup par coup » ne suffisent plus à assurer sa gestion. Il doit être régi par le biais d'un schéma d'aménagement du territoire, sous-tendu par une vision d'ensemble cohérente, qui permette son aménagement et son développement.

Un schéma de développement de l'espace rural doit comprendre :

- la préservation d'espaces suffisants pour l'agriculture ;*
- le maintien et la mise en valeur des paysages et des sites naturels afin de créer de véritables réseaux ;*
- la protection contre les crues et la mise en place de l'espace minimal pour les cours d'eau ;*
- la définition de zones de transition paysagère avec les localités ;*

- des directives à l'intention des communes, précisant les règles d'identification et de détermination des périmètres de zones de hameaux ainsi que les conditions à remplir pour préserver l'aspect des villages et hameaux ;
- la définition de mesures pour la gestion et l'évolution des constructions dispersées ;
- une conception d'ensemble pour la localisation des secteurs qui pourraient accueillir les activités de délassement, de sports et de loisirs, en particulier celles qui nécessitent des déclassements de la zone agricole ;
- une vision d'ensemble cohérente des futurs déclassements de la zone agricole en zone à bâtir.

2.1 Analyse des bases de données existantes

La part de description du paysage jurassien a fait l'objet d'une étude en 2002 déjà dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal. Cette étude est jugée suffisante pour établir le présent projet. D'autre part, les travaux engendrés par la création du Parc naturel régional du Doubs se fondent également sur cette étude. Du point de vue communal, trois villages franc-montagnards ont réalisé une "conception évolutive de paysage", à savoir Lajoux, Les Genevez et Saignelégier. Cette dernière commune a effectué les démarches dans le cadre du plan directeur du paysage. Les objectifs sont définis par le plan directeur cantonal.

2.1.1 Unités paysagères

Les unités paysagères 7 et 11 du plan directeur cantonal sont décrites de la manière suivante:

- 7. Clos du Doubs et Vallée du Doubs: Vallée encaissée bordée de forêts d'éboulis à l'ubac et d'un paysage agricole traditionnel très structuré à l'adret. La reconnaissance de ce paysage typique est fédérale notamment par la création du parc régional naturel du Doubs et l'IFP n°1006. Des unités de conflits ont été diagnostiquées en lien avec les activités de tourisme et de loisirs. Cette unité paysagère est relativement bien définie par le bassin versant du Doubs. Cette unité peut être valorisée par le tourisme doux ainsi que les loisirs car elle *se distingue par la qualité de son environnement et la richesse de sa rivière*. Sa promotion peut passer par la valorisation de produits agricoles par exemple labélisés. De nombreux risques peuvent péjorer cette région notamment la déprise agricole ou au contraire l'intensification des pratiques agricoles. L'urbanisation et la construction de nouvelles infrastructures viennent empiétées sur la qualité globale du paysage. Deux fiches (annexe 2) issues du Service du développement territorial décrivent plus précisément les aspects paysagers, biologiques et sociaux de cette entité paysagère et précisent les objectifs d'évolution.
- 11. Franches-Montagnes: paysage sylvo-pastoral du pâturage boisé reconnu sur le plan fédéral par l'IFP n°1008. Les activités touristiques et de loisirs génèrent des unités de conflits. Le paysage franc-montagnard abrite également de nombreuses tourbières ou autre bas-marais qui sont des écosystèmes très importants au niveau suisse. L'entité est définie par les grandes zones planes d'altitude. Cette région doit être favorisée par la nouvelle politique forestière qui promeut les écotones comme le pâturage boisé. Le tourisme doux et de loisirs ainsi que la vente de produits régionaux de qualité sont des créneaux importants pour le dynamisme de cette entité paysagère. Tout comme pour le Clos du Doubs, la bipolarisation des activités agricoles de la déprise à l'intensification peut péjorer la qualité du paysage. L'urbanisation grandissante et mal contrôlée est également un danger pour ce paysage emblématique de la République et Canton du Jura. Douze fiches (annexe 2) également issues du Service du développement territorial

illustrent les zones importantes du point de vue paysager de cette entité paysagère et définissent les objectifs d'évolution.

2.2 Analyse de la dimension matérielle du paysage

2.2.1 Caractéristiques du milieu physique

Issu des sédiments calcaires déposés il y environ 150 millions d'années, le massif jurassien a débuté sa surrection il y a 13 millions. Alors que l'ensemble de la chaîne jurassienne est décrite comme une succession d'anticlinaux et de synclinaux, les Franches-Montagnes constituent une zone moins plissée dénommée "haut-plateau" ou "pénéplaine". Seules de légères ondulations marquent le relief et le dénivelé varie rarement de plus de 100 à 200 mètres, ce qui permet d'obtenir une vue dégagée entrecoupée de quelques monts et dépressions. De manière générale, les sommets sont composés de calcaires durs et des marnes tapissent les combes. Au nord des Franches-Montagnes se creuse la vallée du Doubs. Ce cours d'eau coule 400 m à 500 m plus bas que le plateau franc-montagnard. Le centre du Clos du Doubs est composé de trois anticlinaux (Epiquerez, Spiegelberg et Clos du Doubs). Toujours en se déplaçant vers le nord, après avoir franchi à nouveau le Doubs, les pentes remontent sur les anticlinaux du Mont-Terri et du Clairmont.

En dehors des grands axes de poussés tectoniques (SW-NE) au nord de la chaîne jurassienne formant les grands ensembles de synclinaux et d'anticlinaux, la géologie calcaire est fortement influencée par l'eau. Par processus chimique, l'acide carbonique présent naturellement dans l'eau va dissoudre les calcaires. Le ruissellement de surface ou souterraine va éroder mécaniquement les roches tendres. La convergence de ces deux phénomènes crée une structure géologique appelée "karst". Concrètement, ceci se manifeste par une série d'objets repérables dans le terrain et qui détermine une topographie plus fine. Il est possible de citer les "ruz", découpe perpendiculaire à l'axe de l'anticlinal; les combes et les monts, dépressions et bosses au sein même de l'anticlinal; les lapiez, dalles calcaires creusées en cannelures ou rigoles ou encore les dolines, dépressions circulaires liées à du sous-tirage karstique. Ces dernières se retrouvent généralement au point de contact entre les marnes et les calcaires durs. Elles suivent ainsi une ligne directrice et se retrouvent alignées.

2.2.2 Caractéristiques climatiques

Le climat franc-montagnard est rude, les hivers sont longs et la période de végétation ne dure que cinq à six mois. Les vents balaient parfois fortement ce plateau, ce qui perturbe l'installation de végétation dans les endroits exposés. L'ensoleillement est irrégulier ces dernières années. Le manteau neigeux peut s'installer durant plusieurs mois ou alors de façon transitoire. Les hauts du Clos du Doubs ont des conditions météorologiques très similaires aux Franches-Montagnes. En revanche, le bas du Clos du Doubs, par son altitude moins élevée, a un climat plus clément et comparable à celui du reste du canton. Bien qu'il neige chaque hiver, la végétation peut se développer entre avril et octobre.

Même s'il n'existe pas de station météorologique dans ces deux régions, il est possible de tirer les renseignements, par analogie, avec celle de La Chaux-de-Fonds pour les Franches-Montagnes et celle de Delémont pour St-Ursanne dans le Clos du Doubs. Les moyennes annuelles sont les suivantes: 6.5°C et respectivement 9.5°C et 1'500 mm et respectivement 1'000 mm de précipitations annuelles.

2.2.3 Caractéristiques agricoles et sociales

A cause du climat peu avenant et dans une optique d'utilisation des ressources en bois, l'Imier de Reimstein, Prince-Evêque de Bâle, affranchit dès 1384 les Franches-Montagnes de l'impôt. Cet état de fait favorise le développement de villages et de hameaux.

Au fil des siècles, l'urbanisation des Franches-Montagnes s'est développée pour atteindre à ce jour 13'148 habitants, Clos du Doubs compris. Le nombre d'exploitations recensées aux Franches-Montagnes est de 316. 8'845 ha de sol sont voués à la surface agricole

utile (SAU). Finalement, on dénombre 7'940 paquiers normaux (PN). En ce qui concerne le Clos du Doubs, 44 exploitations se partage 1'988 ha de SAU et 14 PN.

La filière de production animale est privilégiée sur le plateau franc-montagnard. L'élevage chevalin, par la race des Franches-Montagnes, est une institution. L'autre produit-phare est la Tête de Moine connue internationalement. En ce qui concerne le Clos du Doubs, les exploitations sont majoritairement mixtes entre production laitière et grandes cultures.

En termes de synergie avec d'autres projets touchant l'agriculture, aucune interaction n'est actuellement possible avec le réseau écologique des Franches-Montagnes déjà en place depuis deux ans et celui du Clos du Doubs, vieux de huit ans. A noter tout de même que la Fondation rurale interjurassienne est responsable de la mise en œuvre du réseau écologique Franches-Montagnes, ce qui va assurément simplifier quelques démarches administratives potentiellement redondantes dans les deux projets (par ex. l'annonce d'une plantation de haie et sa valorisation en réseau).

Surface totale	262 km ²
Nombre d'exploitations	360
SAU	10'833 ha
Nombre d'exploitations d'estivage	44
Surface d'estivage (y compris boisement)	4'982 ha
PN	7'954

2.2.4 Caractéristiques des milieux naturels

Naturellement, la végétation tend vers un état de stabilité appelé climax. De manière générale, aux altitudes présentes aux Franches-Montagnes, la forêt à Hêtres et Sapins (Hêtraie sapinière, *Abieti-Fagenion*) devrait dominée, voire la Hêtraie à Erables (*Aceri-Fagenion*) et ce sur l'ensemble du plateau. Il en va de même pour le Clos du Doubs.

L'Homme (et le bétail) a mis la pression sur la végétation et a sélectionné des plantes et des milieux. Ainsi, nos ancêtres ont ouvert des surfaces forestières afin de permettre au bétail de paitre. Ce dernier, par l'abrutissement, a favorisé les résineux. Ainsi, la Pessière-sapinière (*Abieti-Piceion*) domine la région des Franches-Montagnes. Les forêts de feuillus sont plus courantes dans le Clos du Doubs.

Dans les combes marneuses, la présence en permanence d'eau favorise les bas-marais (par ex. les prairies à Populages (*Calthion*) ou les mégaphorbiaies marécageuses (*Filipendulion*)), puis par succession et si les conditions deviennent acides, les hauts-marais (tourbières). Une végétation spécifique s'y implante donnant le caractère unique à ces lieux (Tourbière à Sphaignes, *Sphagnion magellanici*).

Le pâturage boisé est également une entité naturelle particulière. Il est constitué d'une mosaïque de milieux naturels. Ainsi, chaque pâturage boisé est unique et en constante évolution.

2.2.5 Typologie de base

Outre les aspects évoqués au chapitre 1.3 *Périmètre de projet*, une typologie plus fine a été élaborée dans le plan directeur paysage-Jura permettant une vision d'ensemble du paysage cantonal et d'identifier les tendances générales (Tableau 2). L'annexe 3 revient plus précisément sur la description des types de structure.

Tab. 2: Structures paysagères et définition relative

Type de structure	Brève définition
Herbage structuré	Surfaces agricoles avec dominance d'herbages ou de pâtures fréquemment délimitées par des haies, murs de pierres sèches ou barrières fixes.
Herbage sans structure	Zone agricole prioritaire, grandes parcelles cultivées avec labours et prairies permanente ou non.
Grande culture	Zone agricole productive, grandes parcelles cultivées avec alternance de cultures sarclées et de prairies temporaires.
Grande culture structurée	Zone agricole de production avec une alternance de cultures ouvertes et de prairies temporaires entrecoupées par des alignements d'arbres fruitiers, des arbres isolés ou des bosquets épars. Les haies et les bosquets délimitent les parcelles ou suivent les cours d'eau traversant le paysage.
Pâturage boisé	Associations entre des surfaces de pâtures et des boisements de grands arbres sur des terres à la topographie tourmentée.
Pâturage	Surface d'herbage pâturée avec une absence quasi totale d'éléments structurants.
Pâturage structuré	Les éléments semi-naturels qui les constituent, associés aux inégalités de terrain, favorisent toujours une structuration variée de ces surfaces.
Zones de vergers	Ceinture de vergers hautes tiges généralement répartie autour et dans le village ou autour des fermes.
Paysage marécageux	Les paysages marécageux se composent de hauts-marais ou de bas-marais et de surfaces de transition en lien avec le haut marais.
Etang et milieu annexe	Etangs de formes diverses délimités par des digues ou des berges plus ou moins naturelles.
Paysage alluvial	La zone alluviale se constitue d'un cours d'eau plus au moins sinueux et de l'ensemble de son lit majeur au sein duquel la rivière peut potentiellement générer une dynamique et déplacer son cours au fil des années.
Carrière et gravière	Milieux extrêmes, où l'élément minéral non altéré par le temps domine.
Hameau	Petit regroupement de bâtiments à vocation essentiellement agricole.
Forêt	Cette unité comprend toutes les surfaces répondant à la définition légale de la forêt, à l'exception des surfaces forestières traitées au sein d'une autre fiche du plan directeur des paysages (pâturages boisés).

A noter que le type Pâturage permanent sans structure n'a pas été pris en compte car il existait que peu d'entrées cartographiées. Il a été remplacé par "pâturage" qui correspond au type "1000" selon le taux de boisement. Deux autres classes de pâturages ont été ajoutées, à savoir la classe "2000", "pâturage peu boisé" et la classe "4000" correspondant à la "forêt pâturée". Finalement, les haies et autres bosquets agrémentent également des structures de base.

Une première analyse de la typologie correspondante montre une bonne diversité (annexe 4), autant en nombre qu'en répartition. Cette typologie est une première base très importante pour déterminer le concept de qualité du paysage.

L'entité paysagère "Franches-Montagnes" est essentiellement décrite avec les structures "herbage sans structure", "herbage structuré" et "pâturage boisé". Une focalisation des objectifs doit se faire sur ces surfaces. En ce qui concerne l'entité "Clos du Doubs", il saute aux yeux que le type de surfaces diffère des Franches-Montagnes. La teinte plutôt verte laisse place à des couleurs comme le brun des "forêts", qui ne concerne pas ce présent projet, le jaune des "pâturages structurés" et le vert foncé des "herbages structurés". Ces surfaces sont donc prioritaires en termes d'objectifs. A noter encore que le rose des "grandes cultures", même s'il est repérable sur un simple coup d'œil, ne concerne que des surfaces limitées en taille.

2.2.6 Composantes individuelles

En addition aux structures paysagères, le paysage est constitué de plusieurs composantes individuelles, qui, une fois mises ensemble, donnent forme au paysage. Selon le groupe de travail, les principaux éléments constituant le paysage des Franches-Montagnes et du Clos du Doubs sont les suivants:

- Arbres remarquables selon l'inventaire cantonal et arbres isolés
- Bornes historiques et pierres dressées
- Eléments bocagers repères (par ex. croix, mémorial ou encore réservoir à valeur patrimonial)
- Allées d'arbres
- Loges
- Murs en pierres sèches
- Clôture avec pieux en bois
- Dolines
- Vergers haute-tige
- Prairies et pâturages à Narcisses, Jonquilles, Crocus
- Entretien de pâturages en fortes pentes
- Lisières forestières
- Bétail (troupeaux mixtes)

2.2.7 Analyse de la dimension sensible du paysage

Un paysage est bien plus qu'une simple addition d'éléments matériels. Il n'est pas réductible à un écosystème ou à un objet géographique. Ce n'est pas un concept scientifique. On entre ici dans une dimension subjective et difficilement paramétrable. Nous avons tenté de comprendre ce qui rend le paysage franc-montagnard si unique et fortement apprécié. Si l'on cherche à identifier ce qui attire quelqu'un aux Franches-Montagnes ou dans le Clos du Doubs, on se rend rapidement compte que tout est lié à la valeur qu'il va y trouver. L'agriculteur y trouvera une valeur économique, de même que le sylviculteur, l'exploitant des éoliennes ou les prestataires touristiques. Les cavaliers et les pique-niqueurs présents y voient une valeur sociale, tout comme les autres amateurs d'activités de loisirs, de sport, de détente ou de ressourcement. La valeur esthétique était évidente au moment de presser sur le déclencheur de l'appareil photo et elle a sans doute été ressentie par tous les figurants. Les plus sensibles ont peut-être même atteint une valeur spirituelle, proche de la valeur identitaire ou patrimoniale qui unit la population locale dans un même sentiment d'appartenance. L'emblématique Doubs ou la tourbière voisine, mais pas visible sur la photo, illustrerait parfaitement la valeur naturelle et historique qu'un naturaliste ou un amateur d'histoire locale pourraient y déceler.

Chacun des différents utilisateurs apprécie donc le même paysage pour des raisons qui lui sont propres. Le pâturage boisé est un excellent exemple de paysage multifonctionnel qui est un système complexe fédérateur, mais pouvant aussi générer des conflits d'intérêt. La compréhension mutuelle et le dialogue sont nécessaires pour assurer le futur du pâturage boisé. Les PGI tentent justement d'avoir une approche globale pour développer un mode de gestion qui permette à tous les utilisateurs d'avoir un pâturage boisé servant à leurs activités sans entraver celles des autres.

Mis à part le fait de se partager un même paysage, les différents utilisateurs, qu'ils soient cycliste, agriculteur, chasseur ou promeneur, partagent-ils un même dénominateur commun qui les fait non seulement utiliser un espace, mais l'apprécier ?

Une théorie intéressante est celle d'Appleton. Selon ce chercheur, l'humain est sans doute le pire prédateur de la planète à l'heure actuelle, mais il a un long passé derrière lui et nos ancêtres lointains tenaient plutôt le rôle de proie. Il nous reste d'eux des comportements instinctifs, dont fait partie la peur de la forêt profonde. L'humain préfère les champs visuels dégagés, mais pas totalement découverts (présence de refuges et de repères). Plusieurs enquêtes de préférences paysagères confirment que les ambiances forestières qui plaisent sont celles qui présentent suffisamment de lumière (trouées lumineuses, clairières, lisières).

Le paysage franc-montagnard répond à cette caractéristique, ce qui pourrait expliquer pourquoi ce paysage nous plait instinctivement. Le Clos du Doubs, de part l'entaille formée par la rivière et dégage la vue offre également ce sentiment de sécurité.

On peut également trouver d'autres facteurs pour tenter d'expliquer l'attrait du paysage franc-montagnard et du Doubs, même si l'on ne peut pas simplifier un système complexe.

L'harmonie et l'équilibre visuel du paysage sont certainement dus à un ensemble de caractéristiques plus sensibles que matérielles:

- Contrastes et transitions:
 - différences chromatiques du clair vers l'obscur (différents verts des herbages et de la forêt),
 - l'étendue dominante est horizontale mais est parsemée de structures verticales (principalement la silhouette des sapins),
 - présence inattendue de zones très différentes (tourbières, étangs),
 - le paysage est assez plat, mais jamais monotone (légères montées et descentes),
 - l'alternance des saisons est marquée, avec des paysages estivaux et hivernaux très différents,
 - les sapins symbolisent le paysage franc-montagnard, mais on trouve aussi des feuillus.
- Perspective:
 - la situation en altitude et en à-plat offre une perspective large et ouverte,
 - le ciel est toujours visible sur une large portion du champ de vision,
 - les nombreuses structures linéaires accompagnent le regard,
 - des zones sans structures ouvrent le regard.
 - sentiment de domination en surplomb du Doubs
- Rythmes:
 - le pâturage boisé varie sur peu de distance, ne lassant jamais le promeneur,
 - le bétail va et vient librement, selon une densité variable,
 - l'empreinte humaine est discrète, permettant un retour à un rythme naturel.
- Typicité:
 - les éléments emblématiques permettent de reconnaître facilement le paysage,
 - présence d'éléments remarquables naturels, architecturaux ou patrimoniaux.
- Attractivité
 - les gens du lieu sont fortement attachés à leur région, les visiteurs extérieurs l'apprécient également.
- Pouvoir évocateur:
 - le sentiment de liberté, d'évasion et d'espace est souvent instantanément perçu, plusieurs artistes ont été inspirés par ce paysage.
 - présence du Doubs apaisante
 - le Doubs symbolise la liberté et l'authenticité

Le Plan directeur cantonal aborde les aspects sensibles du paysage. Un bref aperçu se trouve dans les tableaux 3 et 4 ci-dessous.

Tab. 3: Clos du Doubs et Vallée-du-Doubs

Forces	<ul style="list-style-type: none"> Vallée pittoresque taillée profondément entre deux hauts plateaux par une rivière caractéristique du Jura de grande valeur structurelle (site IFP) La diversité structurelle des différents éléments paysagers (cultures, milieu forestier, surfaces extensives, cours d'eau et zones bâties) offre un ensemble paysager exceptionnel Remarquable qualité paysagère d'ensemble de Saint-Ursanne Faible densité des dessertes, notamment pas de voie de transit le long du Doubs Composition des peuplements forestiers très proche de l'état naturel
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> Les mutations du monde agricole ont une double conséquence négative sur la structure paysagère : intensification dans les zones propices et manque d'entretien dans les zones difficilement exploitables Le reboisement naturel menace la diversité structurelle du paysage et de ce fait une composante essentielle de son esthétique et de son attrait touristique Paysage altéré par des résidences secondaires (chalets, cabanes, caravanes) Bâtiments industriels à fort impact visuel à l'entrée de St-Ursanne Contrôle lacunaire des activités touristiques et de loisirs
Chances	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation de l'activité agricole Valorisation des produits agricoles de qualité Existence du programme de développement du Clos du Doubs (but : développement du Clos du Doubs, avec et pour la population, dans le respect de son environnement) Développement possible d'un tourisme doux qui valorise et préserve le patrimoine
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation générale des pressions sur le paysage liées à l'ouverture totale de l'autoroute A16 Périurbanisation dans la partie est de l'entité Déprise agricole et manque d'entretien des surfaces marginales favorisant le reboisement naturel Intensification agricole dans les zones propices Développement de nouvelles dessertes, accentuation du transit Altération des éléments paysagers par un tourisme mal adapté Dégénération qualitative et quantitative des éléments structurels

Tableau 4: Franches-Montagnes

Forces	<ul style="list-style-type: none"> Paysage agricole marqué par la pratique du sylvo-pastoralisme, massif de pâturages boisés de grande valeur esthétique, touristique et socio-culturelle Complexes marécageux de hauts-marais et de bas-marais Présence de grands troupeaux mélangés Riche patrimoine bâti à vocation agricole (fermes, notamment) Paysage riche en éléments structurants (arbres isolés, haies, lisières, dolines, murgiers et murs de pierres sèches)
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> Évolution bipolaire du pâturage boisé (éclaircissement dans les zones proches des fermes et des villages, et reboisement naturel et reforestation dans les secteurs marginaux) L'intégration des entités bâties dans le paysage est par endroit altérée par des habitations individuelles
Chances	<ul style="list-style-type: none"> Promotion d'un tourisme doux qui valorise les caractéristiques paysagères et culturelles de la région. Valorisation des produits agricoles de qualité en lien avec l'image du pâturage boisé et de l'activité agricole Possibilité de diffuser une information ciblée sur les sites sensibles Politique agricole et forestière encourageant une gestion extensive et multifonctionnelle des massifs de pâturages boisés

Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation quantitative et qualitative des éléments structurants (arbres isolés, haies, lisières, dolines, murgiers et murs de pierres sèches) • Disparition des pâturages boisés • Altération des éléments paysagers par des activités touristiques et de loisirs • Détérioration de la qualité architecturale de la « ferme des Franches-Montagnes » par des transformations inadéquates, par un changement d'affectation ou par abandon • Le phénomène de périurbanisation entre en conflit avec l'harmonie du bâti et du paysage • L'augmentation des nouvelles activités motorisées (quad, moto neige) dans la nature peut nuire à la tranquillité
---------	---

2.2.8 Résumé de l'analyse

L'examen de l'état initial nous a permis de comprendre et d'objectiver l'origine de la qualité du paysage franc-montagnard et du Clos du Doubs. Celle-ci est issue d'une heureuse combinaison d'une multitude de facteurs (le karst, la météo, la végétation, le bétail) eux-mêmes liés à des contingences externes variables (politique agricole, tourisme, attachement des habitants à leur région).

Les paysages décrits dans ce projet reposent principalement sur le motif du pâturage boisé et de ses éléments emblématiques (chevaux, arbres, murs en pierres sèches). Il s'agit d'un milieu complexe et hétérogène, puisqu'il peut présenter des visages extrêmement variés, selon le taux de boisement, la végétation présente, le type de sol, le relief, les techniques d'exploitation et les traditions locales. Il s'agit de plus d'un élément à connotation collective importante, que ce soit en tant que cadre de vie ou de lieu de ressourcement. La gestion d'un tel bien commun se fait selon un système de valeurs qui varie selon l'appartenance sociale, professionnelle ou politique des acteurs concernés.

La méthode à mettre en place et les objectifs à atteindre doivent tenir compte de cette complexité, tout en restant compréhensible et concret pour les agriculteurs concernés, ainsi qu'explicable et accessible à la population.

Un élément central du paysage franc-montagnard est son agencement en mosaïque: l'assemblage de petits éléments constitutifs forme au final une image harmonieuse.

3 Objectifs et mesures

Suite à plusieurs réflexions menées au sein du groupe de pilotage ainsi qu'à l'interne de certains services cantonaux, les mesures doivent être suffisamment larges pour convenir à toutes les entités paysagères. Ceci n'empêche pas que certaines mesures ne seront appliquées que dans l'une ou l'autre entité comme l'entretien des pâturages en forte pente. De plus, les objectifs ne concernent que l'aspect agricole du paysage car les mesures sont destinées aux agriculteurs uniquement.

3.1 Objectifs généraux

Fort des travaux liés à la rédaction du projet-pilote et de la phase de mise en œuvre durant l'année 2012 et 2013, les objectifs suivants devraient être respectés:

- respecter la typicité communément admise,
- ne pas faire preuve de nostalgie paysagère (passéisme),
- ne pas imposer le schéma d'interprétation d'un unique groupe d'acteurs,
- ne pas générer de rente de situation pour certains agriculteurs,
- fournir des outils de diagnostic et des critères objectifs,
- ne pas se contenter systématiquement de l'état actuel,
- prévoir des mesures conservatrices, mais aussi réparatrices ou améliorantes,
- prendre en compte la vulnérabilité actuelle du pâturage boisé,
- ne pas générer de système administrativement lourd ni techniquement complexe,
- offrir un système de partage des contributions selon les efforts accomplis,
- ne pas péjorer les agriculteurs par rapport à des sujets pour lesquels ils n'ont pas de moyen d'action directe (éoliennes),

- ne pas créer de doublons avec les systèmes de promotion de la biodiversité (qualité et réseaux écologiques, Loi sur la protection de la nature, améliorations structurelles, etc.),
- faire le lien avec les éventuels PGI ou CEP (Conception d'évolution du paysage) se développant dans le périmètre,
- faire preuve de crédibilité par rapport aux experts et aux demandes de la société,
- être plus incitatif que répressif,
- prendre en compte les aspects naturels et patrimoniaux, mais en veillant à garder un point de vue agricole,
- proposer et développer une dynamique positive et constructive fédérant les agriculteurs du périmètre autour d'un projet commun,
- profiter du projet pour sensibiliser la population locale et extérieure,
- éviter une surenchère au niveau des mesures qui ne doivent pas s'amplifier chaque année,
- pouvoir effectuer facilement un contrôle des mesures mises en place.

3.2 Objectifs paysagers et de mise en œuvre

Le système sylvo-pastorale fait l'unanimité en terme esthétique. L'objectif prioritaire est donc de le préserver. En second lieu, il convient de veiller à ce que l'impact visuel des pratiques agricoles reste positif pour tout à chacun. Les thèmes suivants ont été retenus:

- Bonne gestion du pâturage boisé:
 - Eviter la bipolarisation et l'homogénéisation (maintenir une alternance des différents taux de boisement).
- Diminution des objets visuellement indésirables:
 - Les voisins ou promeneurs se plaignent parfois de l'impact négatif de certains éléments de l'équipement pastoral ou du laisser-aller dans le rangement des alentours des fermes. Les balles rondes enrubannées sont aussi peu appréciées. Les cultures sous film altèrent le paysage.
- Maintien, voire amélioration de la mosaïque paysagère:
 - Il faut promouvoir un paysage constitué d'une grande variété d'entités paysagères, si possible de bonne qualité.
- Conservation des éléments remarquables:
 - Les dolines, les arbres remarquables, les allées d'arbres, les murs en pierres sèches, les bornes historiques et les éléments bocagers repères sont des éléments naturels et patrimoniaux qu'il faut absolument conserver.
- Conservation de la présence de troupeaux en extérieur:
 - La présence de bétail dans les pâturages est un élément remarquable du paysage jurassien. Ceci est d'autant plus vrai lorsque les troupeaux sont mixtes. Une caractéristique emblématique des pâturages des Franches-Montagnes est la présence de chevaux que les touristes venant de tous horizons souhaitent apercevoir.
- Valorisation de pratiques culturelles séculaires et diversification de la mosaïque paysagère:
 - Pour renouer avec une tradition culturelle (pour preuve, le moulin plusieurs fois centenaire présent à la sortie de l'Etang de la Gruère) une mesure d'encouragement à travailler le sol de façon superficielle doit être mise sur pied.

Du point de vue comptable, il est illusoire de vouloir quantifier toutes les mesures. De façon pragmatique, il est préférable de formuler des objectifs sur les aspects les plus visibles pour tout à chacun ou ayant un impact fort sur le paysage. A noter encore qu'il

est compliqué de définir des objectifs quantitatifs sur des objets ponctuels ou linéaires tels que les bornes historiques ou les allées d'arbres.

Mesures	Objectifs chiffrés
Proportion d'adhérents	70%
Proportion de mosaïques supérieures	33%
Troupeau mixte	Maintien d'un rapport de 15% de chevaux pâturant avec des bovins
Amélioration des pâturages boisés de type 3'000 et 4'000	20 à 30 ha doivent être rouverts
Amélioration des pâturages boisés de type 2'000	15 à 20 ha doivent augmenter les structures (îlots de régénération, plantation d'arbre)
Amélioration des pâturages boisés de type 1'000 et autres surfaces herbagères	20 ha doivent augmenter les structures (îlots de régénération, plantation d'arbre, haies)
Entretien des surfaces en fortes pentes	10 exploitations agricoles élaborent un plan d'entretien des surfaces en fortes pentes

Les objectifs proposés pour les pâturages boisés sont en accord avec les objectifs de l'Office de l'environnement via le domaine des forêts.

3.3 Mesures

L'annexe 5 présente le concept du projet qui octroiera des contributions si des conditions minimales sont respectées. Le montant des contributions variera ensuite selon les prestations paysagères.

3.3.1 Mesure dans la SAU

Afin d'adhérer au projet de qualité du paysage, l'agriculteur doit accepter les cinq conditions minimales (annexe 6) qui ont fait l'unanimité au sein du groupe de travail et qui sont obligatoire pour prétendre aux contributions à la qualité du paysage, à savoir:

- Respect des bases légales en vigueur, particulièrement dans la thématique de la protection des eaux, de l'air, du sol et de la nature.
- Exploitation agricole préservant l'équilibre sylvo-pastoral propre au pâturage boisé, particulièrement en se gardant d'aboutir à une bipolarisation avec des secteurs de pâture sans structures et de forêts fermées.
- Exploitation sans ensilage ou stockage adéquat des balles rondes enrubannées (couleur discrète, localisation peu visible).
- Alentours de ferme harmonieux. Des exemples figurent en annexe 7.
- Pas d'utilisation de bandes plastiques blanches ou de couleurs vives pour les clôtures fixes.

En plus des ces règles minimales, l'agriculteur doit choisir au minimum 3 mesures parmi les mesures d'entretien des objets ou de valorisation du paysage selon la liste ci-dessous. Ces objets sont rétribués financièrement chaque année (annexe 8):

- Vergers haute-tige (SP06)
- Prairie à Narcisses, Jonquilles ou Crocus (SP09)

- Arbres remarquables (selon inventaire de la République et canton du Jura) (ER01)
- Arbres isolés (ER02)
- Bornes historiques et pierres dressées (ER04)
- Eléments bocagers repères (ER05)
- Allées d'arbres (ER06)
- Patrimoine agricole (ER08)
- Murs de pierres sèches (ER09)
- Clôtures avec pieux en bois (ER12)
- Dolines (emposieux) (ER13)
- Entretien des pâturages en fortes pentes (>35%) (ER15)
- Entretien des lisières de forêt (ER16)
- Troupeau mixte (MA01)

Finalement, la possibilité d'implanter de nouveaux objets est offerte aux exploitants. La plupart des ces améliorations paysagères sont soutenues financièrement par l'Office de l'environnement et ne peuvent donc plus être rétribuées pour leur mise en place. La valorisation se fait par l'amélioration de la mosaïque (annexe 9):

- Plantation d'arbres feuillus isolés (ES01; ES02)
- Installation d'ilots de régénération (ES03; ES04)
- Plantation de haies ou bosquets (ES05)
- Réouverture des pâturages en forte pente (ES06)
- Part de terres ouvertes en cultures céréalières (ES07)

La production de cultures sous film a été retenue comme un élément péjorant pour le paysage jurassien en général mais utile selon la profession. Afin de limiter son implantation dans la région, le groupe de pilotage a décidé d'instituer une condition d'entrée (CF01) dont le non-respect est toléré mais entraîne une réduction des contributions à l'exploitation qui utilise néanmoins cette technique et ceci à hauteur de Fr. 360.-/ha de culture sous film, ce qui correspond au seuil maximal de la contribution à la qualité du paysage. Comme il s'agit d'une condition d'entrée, l'agriculteur s'engagera à respecter cette renonciation aux cultures sous film (sans pénalité) soit demandera à pouvoir recourir à cette technique en étant pénalisé pendant les années où elle sera utilisée et proportionnellement à la surface mise en place.

3.3.2 Mesures dans les estivages

Il existe également des conditions minimales d'entrée, tout comme dans la SAU. L'annexe 10 reprend en détail les points suivants:

- Respect des bases légales, essentiellement dans les domaines tels que l'eau, l'air, le sol ou encore la nature.
- Seule la pâture est tolérée.
- Pratiquer une exploitation agricole qui préserve l'équilibre sylvo-pastoral.
- Pas d'utilisation de bandes plastiques blanches ou de couleurs vives pour les clôtures fixes.

Lorsque l'estivage dépend d'une collectivité publique, d'une bourgeoisie ou d'un syndicat d'exploitation, les contributions pour le paysage sont redistribuées selon les modalités suivantes:

- Chaque année, l'exploitant tiendra une comptabilité dans laquelle figureront les charges financières des mesures liées au paysage. Le montant reversé aux propriétaires de bétail correspondra au solde résultant de la somme des contributions paysagères (contribution à la répartition du boisement + contributions pour les troupeaux mixtes + contributions pour les mesures paysagères) moins les charges des mesures paysagères pour l'année en cours.

Il est exigé qu'une part des contributions à la qualité du paysage soit utilisée dans l'amélioration structurale de la surface d'estivage et ce durant la période de contrat.

En plus des ces règles minimales, l'exploitant doit choisir au minimum 3 mesures parmi les mesures d'entretien des objets ou de valorisation du paysage selon la liste ci-dessous (annexe 8):

- Arbres remarquables (selon inventaire de la République et canton du Jura) (ER01)
- Arbres isolés (ER02)
- Allées d'arbres (ER06)
- Patrimoine agricole (ER08)
- Murs de pierres sèches (ER09)
- Clôture avec pieux en bois (ER12)
- Dolines (emposieux) (ER13)
- Entretien des pâturages en fortes pentes ($>35\%$) (ER15)
- Entretien des lisières de forêt (ER16)
- Troupeau mixte (MA01)

Tout comme dans la SAU, la possibilité d'implanter de nouveaux objets est offerte (annexe 9):

- Plantation d'arbres feuillus isolés (ES01)
- Installation d'îlots de régénération (ES03; ES04)
- Réouverture des pâturages en forte pente (ES06)

4 Méthode de calcul de la qualité du paysage

Afin de déterminer la qualité du paysage sur l'ensemble du périmètre, les travaux de base du projet pilote ont été repris puis adaptés au présent projet.

4.1 Dans la SAU

4.1.1 Concept de mosaïque paysagère

Pour qualifier ce qui est appelé "mosaïque paysagère", une surface circulaire d'un rayon de 500 mètres autour de chaque exploitation agricole est déterminée. Ce procédé permet d'avoir une vision globale, puisque le paysage est issu de la combinaison de travail de l'agriculteur avec celui de ses voisins. Il a aussi pour avantage de ne pas nécessiter une cartographie fine et coûteuse de toutes les parcelles de chaque exploitant. Cette méthode génère, par contre, une certaine imprécision par rapport à la localisation effective de la SAU de l'agriculteur, mais il a été admis que ce choix présentait plus d'avantage que d'inconvénients:

- Suffisamment grand pour être représentatif de ce qui peut être vu depuis le centre de l'exploitation;
- Couvre bien la surface du périmètre de projet (annexe 11);
- Limite les problèmes dans les zones frontières par rapport à des rayons plus grands;
- Correspond à une unité régulièrement utilisée: le carré kilométrique;
- La forêt (30%) et les lieux improductifs (étangs, tourbières, villages, routes; 10%) représentent théoriquement 40% de la surface de la mosaïque. Ceci signifie que les 78 ha décrit par le cercle de mosaïque, seule 48 ha sont réellement utilisés dans le cadre des activités agricoles soit une exploitation et demi en moyenne.

Les surfaces présentées dans la typologie paysagère (tableau 2, chapitre 2.2.5) ont été retenues. Pour rappel, il s'agit de:

- Herbage structuré
- Herbage sans structure
- Grande culture
- Grande culture structurée
- Forêt pâturée
- Pâturage boisé
- Pâturage peu boisé
- Pâturage
- Pâturage structuré
- Zones de vergers
- Paysage marécageux
- Etang et milieu annexe
- Paysage alluvial et cours d'eau
- Hameau
- Forêt

Ces surfaces sont disponibles dans deux couches du système d'information géographique (SIG), à savoir la "Nature forestière indicative" qui génère de l'information sur le taux de boisement notamment des pâturages boisés et la "typologie paysagère cantonale" déterminant avec plus de précision les milieux sans boisement. Leur combinaison est un bon compromis avec un niveau de détail correct mais pas suffisant pour tous les objets. Il a été décidé d'ajouter deux éléments remarquables du paysage que sont les haies et les cours d'eau.

S'il y a du sens à ajouter les cours d'eau à chaque structure paysagère, les haies n'en ont pas dans les pâturages boisés ou encore dans la forêt (certaines haies issues cartographiées sont en forêt). Pour garder de la cohérence et gommer certaines erreurs issues des deux couches SIG, les haies et autres bosquets sont ajoutés uniquement sur les surfaces à grandes cultures sans structures, les herbages sans structures et les pâturages.

4.1.2 Calcul de la mosaïque paysagère

Il est évident que ces surfaces ne participent pas de la même façon à la structuration du paysage franc-montagnard ou du Clos du Doubs. Un pâturage "nu" n'a pas le même impact visuel qu'un pâturage boisé ou qu'un paysage marécageux. Ainsi, il a fallu créer une pondération entre les différents types de structures (Tableau 5):

Tableau 5: Type de structure paysagère et pondération correspondante pour l'établissement de la mosaïque.

Type	Pondération
Etang et milieux annexe	3
Forêt	1
Forêt pâturée	1
Grande culture	1
Grande culture structurée	3
Haie et bosquets	1 pour 1-2 éléments; 2 entre 3 et 5 éléments; 3 au-delà de 5 objets bocagers
Hameau	1
Herbage sans structure	1
Herbage structurée	3
Pâturage	1
Pâturage boisé	3
Pâturage peu boisé	2

Pâture structuré	2
Paysage marécageux	3
Paysages alluviaux et cours d'eau	3
Zone de vergers	2

Pour reprendre l'exemple du pâturage dit "nu", s'il contient tout de même une haie, il obtient deux points, ce qui est moins que le pâturage boisé, typique dans ce projet. Il faut donc trois éléments bocagers pour que le premier rattrape le second.

L'appréciation du grain de la mosaïque s'est faite en comptabilisant les différentes unités paysagères présentes au sein de la surface de rayon de 500 mètres autour du centre d'exploitation. Le pointage de la mosaïque est figé durant la durée du contrat. Il est clair que l'appartenance de l'objet n'est pas utile dans cette vision "du dessus". Ainsi, il n'est pas exceptionnel qu'un objet participe à la mosaïque de plusieurs exploitations. Ceci n'est pas gênant dans le sens où la SAU d'une exploitation n'est pas forcément dans le cercle de 500 mètres. L'un dans l'autre un équilibre se créer.

Ce système de calcul centré sur les centres d'exploitation sera abandonné lors de la seconde période de mise en œuvre au profit d'une solution fondée sur la SAU propre de l'exploitation.

L'agriculteur à la possibilité d'obtenir des points liés à l'amélioration paysagère (Tableau 6) par implantation de nouveaux objets:

Tableau 6: Possibilités d'amélioration et pointage à ajouter à la valeur de la mosaïque.

Amélioration	Nombre de points attribués
Plantation d'arbres feuillus isolés	0.5 pts par arbre
Installation d'îlots de régénération sur pâturage boisé type 1000	3 pts par are
Installation d'îlots de régénération sur pâturage boisé type 2000	1.5 pts par are
Plantation de haie avec qualité OPD niv.II	3 pts par are
Réouverture des pâturages en fortes pentes	2 pts par ha
5% - 10% de la SAU en culture céréalière selon les conditions "qualité du paysage"	3 points
10% - 15 % de la SAU en culture céréalière selon les conditions "qualité du paysage"	5 points

La qualité de la mosaïque est, au final, attribuée à l'une des quatre catégories suivantes:

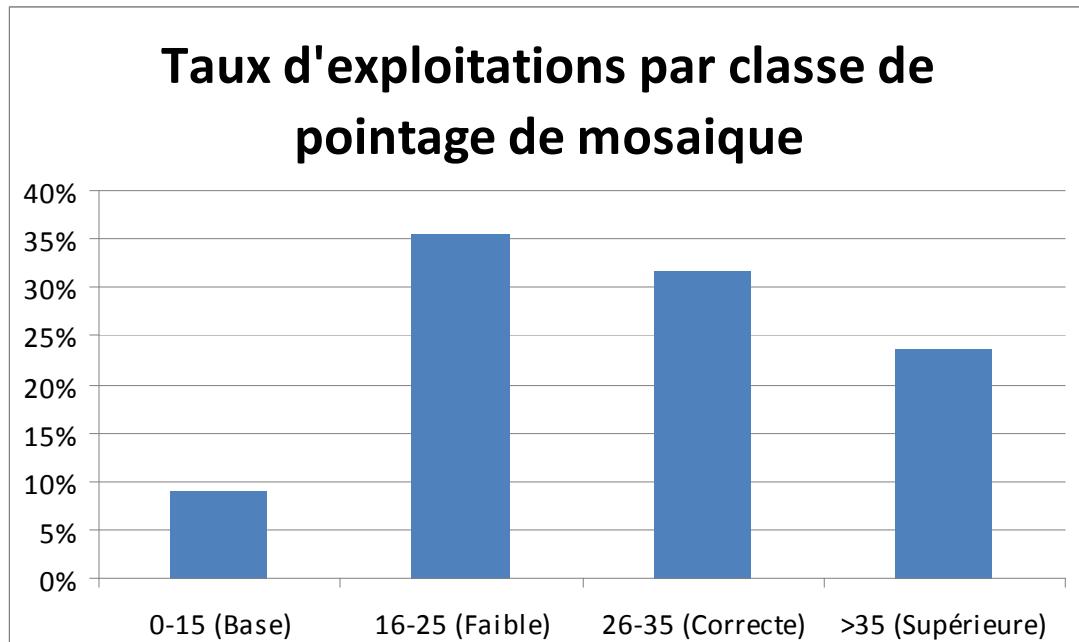
Mosaïque de base	Mosaïque faible	Mosaïque correcte	Mosaïque supérieure
< 16 unités paysagères	16-25 unités paysagères	26-35 unités paysagères	>35 unités paysagères

Ces valeurs se fondent sur le calcul de toutes les mosaïques des exploitations concernées ainsi que sur des observations de terrain. Le groupe de pilotage en est arrivé à la conclusion qu'une proportion d'un tiers en mosaïque optimale et deux tiers en mosaïques inférieures devraient être un objectif à atteindre. Il a également été défini qu'au-delà de 35 points, il n'est plus nécessaire d'effectuer des travaux d'amélioration car le paysage est d'une grande valeur.

Le choix de classer le nombre de points en catégories permet de simplifier le système et d'inciter les exploitations en haut de classe de faire le pas vers la catégorie supérieure

mieux rémunérée. Avec une rétribution linéaire du type "1 point = Fr. 10.-", une exploitation moyenne de 30 ha ne voit une plus-value financière que de Fr. 600.- par année si elle augmente de 2 points alors qu'avec le système présenté, cette augmentation sera de Fr. 1'500.- par année en sautant d'une classe.

Selon les calculs de la mosaïque, la répartition des points des exploitations s'effectue de la manière suivante:



4.2 Dans l'estivage

4.2.1 Concept de mosaïque paysagère

Il n'est pas possible de travailler de la même manière dans les estivages, quand bien même les idées principales de la SAU sont reprises. Comme les estivages sont de tailles et de formes variables, on ne peut pas y appliquer la même approche pour la mosaïque.

Les surfaces de références sont constituées par l'ensemble de chaque exploitation d'estivage.

L'axe déterminant de la mosaïque paysagère se fonde sur la répartition équilibré du boisement. Les différentes réflexions menées lors du projet pilote des Franches-Montagnes ont aboutis au fait la démarche du plan de gestion intégré (PGI) dans les pâturages d'estivage favorisait le meilleur équilibre possible du boisement. Aussi, tous les estivages dans lesquels une démarche "PGI" a été entreprise bénéficient automatiquement de la catégorie supérieure.

En utilisant la méthode employée lors de la mise en œuvre des PGI, quatre types de pâturages sont déterminés en fonction du taux de boisement:

Types	Taux de boisement
1000	Jusqu' à 1%
2000	De 1 à 20%
3000	De 21 à 70%
4000	71% et plus

Un prézonage est nécessaire pour obtenir des surfaces avec un taux de boisement uniforme. Sur cette base, deux critères sont applicables pour l'évaluation des unités d'estivage:

- Nombre de types de taux de boisement
- Type de taux de boisement majoritaire

Le critère évolutif du pâturage boisé paraît important. Il peut être déterminé grâce aux photos aériennes disponibles depuis le milieu du 20^{ème} siècle.

De plus, la notion d'âge du peuplement complète cette vision évolutive. Le boisement est réparti en trois catégories distinctes:

- Majoritairement jeune
- Bien réparti
- Majoritairement âgé

Le concours des gardes-forestiers est essentiel pour déterminer ce point.

Finalement, la présence d'objets écologiques répertoriés dans les inventaires de protection fédéraux ou cantonaux est prise en considération.

4.2.2 Calcul de la mosaïque paysagère

L'ensemble des critères est pris en considération pour déterminer l'équilibre du boisement de chaque pâturage faisant partie d'une unité d'estivage. Le tableau figurant à l'annexe 12 donne le poids de ces différents critères. Le nombre de points obtenus permet d'apprécier l'équilibre du boisement dans le pâturage examiné. Au final, l'équilibre du boisement est attribué à l'une des quatre catégories suivantes:

Boisement ne répondant à aucun critère	Boisement déséquilibré	Boisement équilibré	Boisement bien équilibré
0	1 – 3 points	4 – 6 points	PGI ou dès 7 points

A noter que les primes en estivage liées à la qualité du paysage ne seront versées qu'avec le dépôt d'un plan de gestion de l'équilibre du boisement qu'importe la catégorie forestière dans laquelle l'estivage se trouve. Il est évident que les PGI font également foi.

5 Dynamique de projet

5.1 Acteurs

Si les autorités cantonales participent activement à l'élaboration de ce présent projet par leur présence dans le groupe de pilotage, ce projet de qualité du paysage n'est rien sans le soutien des agriculteurs.

Ces derniers seront informés via une séance de présentation. L'objectif de cette réunion est de donner la totalité de l'information, afin d'éviter tous conseils individualisés automatiques. En cas de question particulière durant la phase d'application du projet, la Fondation rurale interjurassienne est l'organe de contact.

L'aspect dynamique et fédérateur du paysage laisse à penser qu'il sera nécessaire de réunir les principaux acteurs (agriculteurs adhérents) assez régulièrement voire même d'intégrer et d'informer le public ou des organismes tels que le Parc naturel régional du Doubs (PNRD) ou encore l'Association pour la sauvegarde des murs en pierres sèches (ASMPS).

5.2 Contrôle de la mise en œuvre et des effets

Porteur de projet, le canton est responsable du contrôle de la mise en œuvre. Les préposés à l'agriculture de chaque commune sont, eux, les plus à même d'effectuer les contrôles de terrain. Ces derniers se font sur la base de sondages. De plus, les préposés à l'agriculture sont les personnes qui connaissent le mieux les techniques culturales appliquées sur leur territoire de compétence ainsi que les structures présentes sur le terrain. Ils peuvent constater facilement tout écart avec les mesures prévues où toute atteinte non souhaitée à l'environnement paysager.

Cependant, vu l'étendue surfacique à vérifier, la République et canton du Jura peut mandater une association telle que l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI).

De plus, le Service de l'économie rurale peut faire un contrôle des effets obtenus sur la base des orthophotos qui sont réalisées en principe tous les 3 ans environ. La répartition des exploitations entre les différentes catégories étant réalisée en premier lieu sur la base de celles-ci, une réévaluation sur la base des nouvelles orthophotos mises à jour va permettre de constater les progrès réalisés ou, au contraire, les manquements ou les régressions rendus ainsi visible.

La sanction, en cas de non-respect des mesures liées à la contribution sur la qualité du paysage, sera une réduction des contributions de l'année en cours et la restitution de celles reçues l'année précédente pour la première inobservation des conditions et des charges. En cas de récidive, aucune contribution ne sera versée l'année en cours et une restitution de l'ensemble des contributions versées durant le projet pour la mesure concernée sera exigée.

6 Montage financier

6.1 Contributions à la qualité du paysage

La République et Canton du Jura a décidé de répartir l'ensemble des fonds à disposition pour le territoire jurassien et ceci qu'importe le nombre de projets acceptés ainsi que le taux de participation. La contribution maximale est de Fr. 360.- par hectare, respectivement Fr. 240.- par PN. Le montant des contributions versées pour les différentes prestations est plafonné. Toutefois, il variera en fonction du taux d'adhésion et un minimum sera garanti par mesure.

Dans un système dit "de mosaïque", il est difficile de réellement chiffrer le coût de l'entretien du paysage car l'exploitant entreprend des démarches multiples pour le maintenir en l'état ou l'améliorer. Il est impossible de lister toutes ces actions, mais le rangement des alentours de la ferme, le stockage adéquat des balles d'ensilage, le choix d'un équipement pastoral le plus discret possible, le façonnement global de la mosaïque paysagère et l'entretien courant des parcelles en sont des exemples. De plus, en termes de rationalisation du temps et de l'espace, il est évident qu'une mosaïque très diversifiée coûte plus chère qu'une autre plus monotone. De façon pragmatique, Fr. 5.- par point de mosaïque sont estimés. En regard du projet pilote, chaque exploitation ajoutait un montant de Fr. 1'000.- pour les objets paysagers remarquables à déduire du montant lié à la surface. Pour rappel, une exploitation moyenne comprend 30 hectares. En répartissant dans les deux différentes classes déterminées, les montants suivants sont calculés:

Niveau	Calcul	Contribution maximale par hectare
Supérieur (dès 36 points)	180 – 30 (=1'000.-/30 ha)	Fr. 150.-
Correct (entre 26 et 35 points)	180 – 30 – 20 (valeur d'incitation à améliorations)	Fr. 130.-
Faible (entre 16 et 25 points)	180 – 30 – 40 (valeur d'incitation à améliorations)	Fr. 110.-
De base (inférieur à 16 points)	180 – 30 – 60 (valeur d'incitation à améliorations)	Fr. 90.-

En ce qui concerne les surfaces d'estivage, il est également impossible de vraiment chiffrer le coût d'entretien des surfaces d'estivage. Les conditions topographiques, géologiques et autres font fortement évoluer les coûts. Dans le cadre du projet pilote Franches-Montagnes, une moyenne de Fr. 40.- par PN était ajoutée en éléments paysagers.

Niveau	Prime d'entrée	Prime de mesures	Contribution maximale par PN
Boisement ne répondant à aucun critère (0 pt)	Fr. 0.-	Fr. 0.-	Fr. 0.-
Boisement déséquilibré (1-3 pts)	Fr. 50.-	Selon les objets ajoutés	Max. Fr. 240.- / PN
Boisement équilibré (4-6 pts)	Fr. 125.- / PN	Selon les objets ajoutés	Max. Fr. 240.- / PN
Boisement très équilibré (PGI ou dès 7 pts)	Fr. 200.- / PN	Selon les objets ajoutés	Max. Fr. 240.- / PN

Les montants suivants (liés uniquement à la mosaïque) seront tout de même garantis dans le cas d'une adhésion de 100% des exploitations jurassiennes et ce jusqu'en 2017:

Niveau de mosaïque	Contribution assurée
Mosaïque de base dans la SAU	Fr. 50.- / ha
Mosaïque faible dans la SAU	Fr. 75.- / ha
Mosaïque correcte dans la SAU	Fr. 100.- / ha
Mosaïque supérieure dans la SAU	Fr. 125.- / ha
Boisement déséquilibrée dans l'estivage	Fr. 30.- / PN
Boisement équilibrée dans l'estivage	Fr. 55.- / PN
Boisement très équilibrée dans l'estivage	Fr. 80.- / PN

Les objets paysagers qui ne sont pas pris en compte dans la mosaïque sont rétribués selon les valeurs présentées dans le tableau 7. Finalement, les mesures d'amélioration qui ne sont pas soutenues par une aide financière cantonale sont prises en charge par le projet de qualité du paysage (tableau 8).

Tableau 7: Valeur financière de des différents objets paysagers des Franches-Montagnes et du Clos du Doubs.

Objet	Montant alloué annuellement par objet
Verger haute-tige (SP06)	Fr. 10.- / arbre
Prairies à Narcisses, Jonquilles ou Crocus (SP09)	Fr. 500.- / ha
Arbre remarquable (ER01)	Fr. 75.-
Arbre isolé (ER02)	Fr. 50.-
Borne historique et pierre dressée (ER04)	Fr. 30.-
Elément bocager repère (ER05)	Fr. 100.-
Allée d'arbres (ER06)	Fr. 100.- / 100 m linéaires
Loge (ER08)	Fr. 100.-
Murs en pierres sèches (ER09)	Fr. 1.- / m linéaire
Clôture avec pieux en bois (ER12)	Fr. 27.- / 100 m linéaires
Doline (ER13)	Fr. 100.-
Entretien des pâturages en fortes pentes (> 35 %) (ER15)	Fr. 210.- / ha
Entretien des lisières de forêt (ER16)	Fr. 500.- / 100 m linéaires
Pâture en troupeau mixte (MA01)	<ul style="list-style-type: none"> Fr. 750.- pour l'exploitation avec troupeau mixte Fr. 1'500.- pour l'exploitation avec grand troupeau mixte et 15 % de chevaux Fr. 2'500.- pour l'exploitation avec grand troupeau mixte et 25 % de chevaux

Tableau 8: montants alloués pour l'amélioration de la structure des pâturages non-boisés

Objet	Montant alloué ponctuellement par objet
Plantation d'arbre dans les zones non-structurées	Fr. 400.-
Installation d'ilots de régénération en zones non-structurées	Fr. 700.- ou Fr. 1'200.-

A noter encore que l'exploitation qui choisit de produire des cultures sous film sera sanctionnée financièrement à hauteur de Fr. 360.- par ha semé sous film car ces surfaces ne peuvent prétendre à une contribution à la qualité du paysage.

L'ensemble de ces primes pourra tout fois être ajusté en fonction du budget cantonal pour autant que l'enveloppe globale ne soit pas respectée. La réparation se fera de façon proportionnelle entre les projets.

7 Conclusion

La région des Franches-Montagnes et du Clos du Doubs est certainement le territoire le plus prisé des touristes qui viennent dans la République et Canton du Jura. Le caractère presque unique du pâturage boisé du plateau franc-montagnard, les tourbières, l'aspect sauvage du Doubs et patrimoine bâti sont quelques exemples marquants du terroir jurassien.

Dans le cadre de la politique agricole 2014 – 2017, la République et Canton du Jura, par le Service de l'économie rurale s'est portée garante de l'application de mesures pour des contributions à la qualité du paysage versées à l'agriculture. La Fondation rurale interjurassienne collabore à la mise en œuvre de ces mesures.

Suite à la réalisation d'un projet pilote entre 2012 et 2013, des objectifs paysagers ont été adaptés à un périmètre plus important et à des caractéristiques parfois légèrement différentes. Ainsi, le système de mosaïque autour de l'exploitation a été revu et quelques mesures ponctuelles ont été ajoutées, en discussion avec des partenaires issus des services cantonaux, des communes et du milieu agricole.

Ce projet de "qualité du paysage" est accompagné de deux autres desseins similaires dans la région d'Ajoie et dans le District de Delémont. Ensemble, ils permettent d'avoir une vision globale du paysage sur l'ensemble du périmètre jurassien et ainsi de mieux répondre aux différents acteurs qui élaborent, transforment, utilisent ou promeuvent l'aspect visuel de la région.

8 Bibliographie

AGRIDEA. 2013. Outil 1 complémentaire à la directive relative à la contribution à la qualité du paysage. Exemple de mesures paysagères. Agriculture et paysage rural.

Bichet & Campy. 2009. Montagne du Jura, Géologie et paysage. NEO Editions.

Burel F. & Baudry J. Ecologie du paysage, concepts, méthodes et applications. 2000. Editions tec & doc.

Damas J.-C. et al. L'arc jurassien, histoire d'un espace transfrontalier. 2004. Editions Cabédita. CTJ.

Delcros P. 1993. Ecologie du paysage et dynamique végétale post-culturale. CEMAGREF. Département fédéral de l'économie publique. Division de l'agriculture. 1957. Cadastre de la production agricole.

Devenoges A. 1995. Evaluation paysagère et connaissance des pâturages boisés jurassiens. Mémoire en géographie, Université de Lausanne.

Droz Y, V. Miéville-Ott., J. Forney & R. Spichiger. 2009. Anthropologie politique du paysage, valeurs et postures paysagères des montagnes suisses. Karthala
Fonds suisse pour le paysage (FSP). 2011. Objets IFP: revalorisation avec l'aide du FSP. Bulletin 37.

Fondation rural interjurassienne. 2012. PROJET PILOTE QUALITE DU PAYSAGE, Franches-Montagnes (JU), Rapport de projet, Courtemelon.

GALLANDAT et al. 1995. PATUBOIS, Typologie et systémique phyto-écologiques des pâturages boisés du Jura suisse. Université de Neuchâtel, laboratoire d'écologie végétale et de phytosociologie.

Haas-Crevoiserat Hans. 2008. Une passion sans limites pour des bornes. Editions à la carte.

Imhoff G. & A. Les croix du Jura. 1996. L'Hôta. ASPRUJ (association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien).

Leimbacher J. Inventaires fédéraux. Importance des inventaires fédéraux de protection de la nature et du paysage et leur application dans l'aménagement du territoire. 2001. Association suisse pour l'aménagement national.

Ministère de l'industrie. 1965. Carte géologique de la France. Damprichard.

Mottet J. L'arbre dans le paysage. 2002. Editions Champ Vallon.

Mulhauser B. La Gruère, pays d'étangs et de marais noirs. 1996. Fondation Les Cerlatez.

Office fédéral du développement territorial ARE, Office fédéral de l'environnement OFEV, Office fédéral de la statistique OFS. 2011. Typologie des paysages de Suisse. Description des types de paysages.

Office fédéral de l'agriculture OFAG. 2013. Directive à la contribution à la qualité du paysage.

Office fédéral de l'agriculture OFAG. 2013. Aide de travail sur la contribution à la qualité du paysage: comment mettre en œuvre les objectifs en matière de paysage.

Office fédéral de l'environnement OFEV. 2010. L'état du paysage en Suisse. Rapport intermédiaire du programme d'observation du paysage suisse.

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP. 2003. Paysages 2020. Cahiers de l'environnement n° 352.

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP. 1998. Le paysage entre hier et demain.

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP. 2005. Esthétique du paysage. Guide pratique. Guide de l'environnement numéro 9.

Perrenoud A. & al. 2003. Exploitation durable des pâturages boisés. Un exemple appliqué du Jura suisse. Haupt.

République et canton du Jura. 2002. Le paysage jurassien, diagnostic, Révision du Plan directeur cantonal d'aménagement du territoire.

République et canton du Jura. 2003. Plan directeur cantonal.

République et canton de Neuchâtel, Office de la conservation de la nature. 2006. Les dolines, un élément caractéristique du paysage jurassien à préserver.

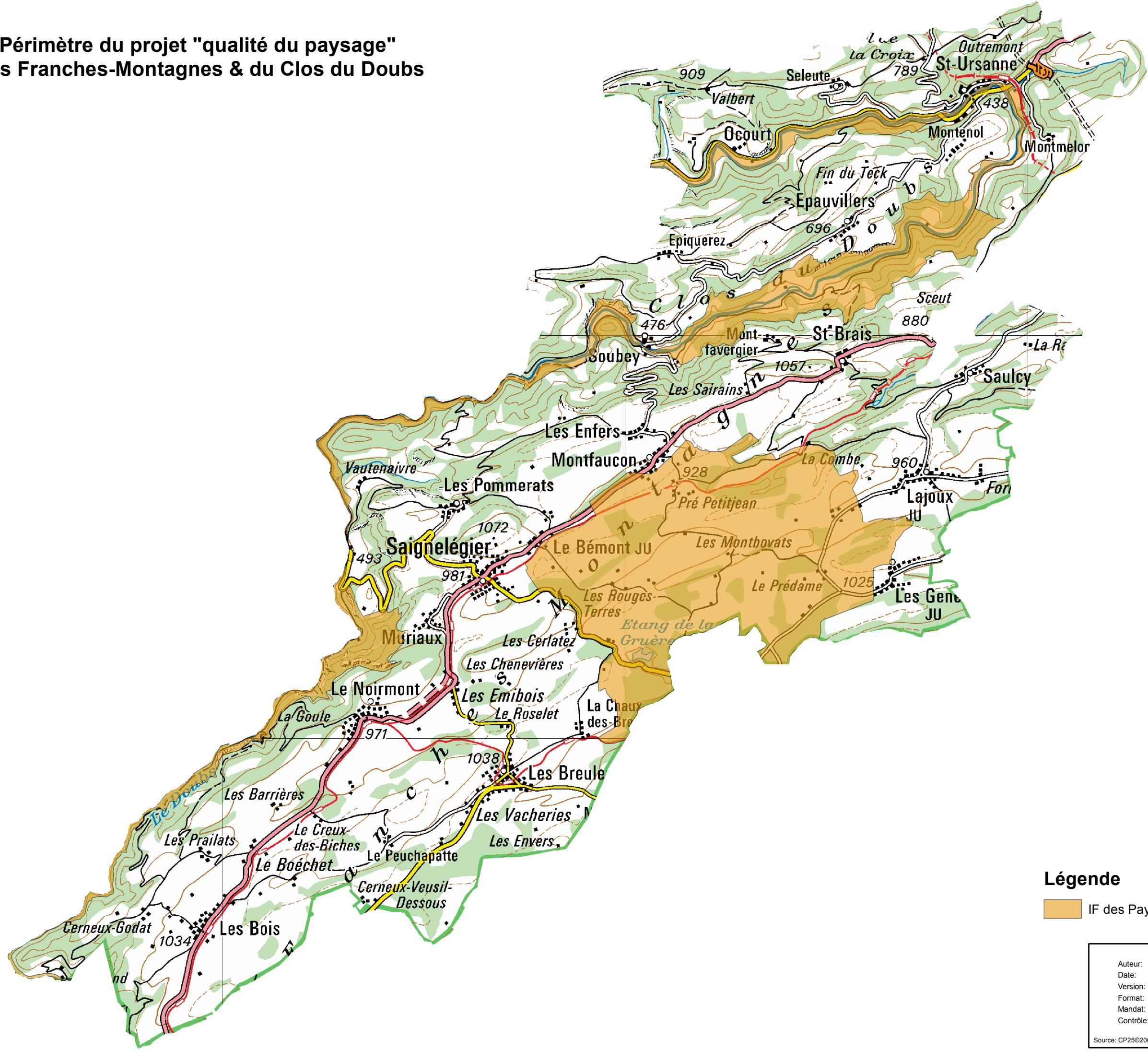
Société jurassienne d'Emulation. 1979. Portrait du Jura, panorama du pays jurassien.

Tomas François. 1994. Du paysage aux paysages, pour une approche paysagère. Revue de géographie de Lyon.

Richard Tufnell, Frank Rumpe, Alain Ducommun et Marianne Hassenstein 1996. Murs de pierres sèches. Manuel pour la construction et la réfection.

ANNEXE 1

Périmètre du projet "qualité du paysage"
des Franches-Montagnes & du Clos du Doubs



Légende

IF des Paysages et monuments naturels

Auteur:	LS
Date:	19/11/2013
Version:	1.1
Format:	A3
Mandat:	PQP - FM - CdD
Contrôle:	FV

Fondation
Rurale
Interjurassienne
courtemelon.ch

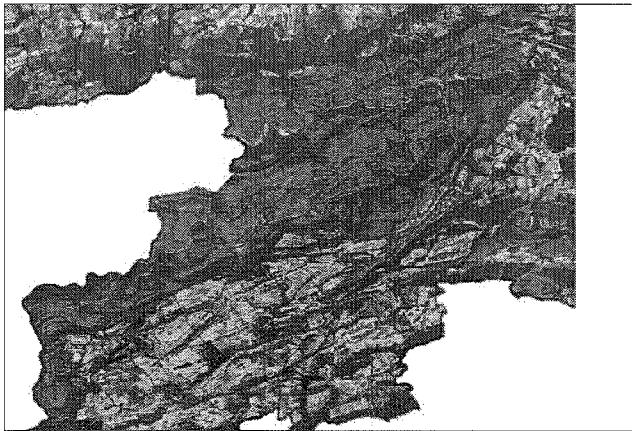
Courtemelon / CP 65
2852 Courtelet
T +41 32 420 7420
F +41 32 420 7421
www.frij.ch

Source: CP25©2005 Swissstopo (5704000640)

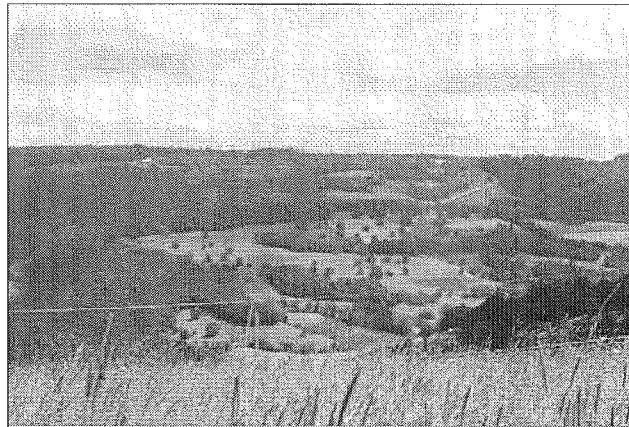
ANNEXE 2

Description du paysage

Localisation



Visualisation du paysage:



Structure du paysage

Paysage constitué par les flancs de la vallée du Doubs et d'un plateau entouré par le cours d'eau.

Ces entités forment une succession de zones ouvertes et fermées dans une topographie accidentée et sur des expositions diverses. Les terres ouvertes, les prairies et les pâturages sont répartis en fonction de la topographie et sont délimités par des zones forestières et un bocage serré.

Gestionnaires

Agriculteurs, forestiers et collectivités.

Type gestion

Exploitation agricole avec production herbagère et secondairement céréalière. Entretien régulier des lisières, des haies et autres surfaces herbagères pour tenter de limiter l'emprise de la forêt.

Signification paysagère

Le clos du Doubs constitue un paysage agricole et forestier de grande ampleur, caractéristique d'une période où, malgré une géomorphologie tourmentée, toutes les surfaces potentielles étaient exploitées. Les différents types de cultures se répartissent en fonction de la topographie et des différentes expositions. Les petites unités culturelles délimitées par les forêts et le bocage marquent le caractère historique du paysage. Plusieurs secteurs sont marqués par la déprise agricole, témoignant des difficultés d'exploitation actuelles dans ces conditions.

La forêt et l'agriculture se marient donc de manière particulière, permettant de découvrir une diversité impressionnante de vues différentes. Le Doubs, générateur de la forme particulière des lieux est rarement visible, mais sa présence est ressentie.

Signification biologique

Vu l'ampleur de l'entité, un très grand nombre de milieux naturels est inclus dans ce secteur. Le fort découpage entre agriculture et forêt permet la présence de nombreuses lisières et zones de transition qui ont des potentiels biologiques forts. L'alternance de milieux humides et secs donne aussi au clos du Doubs une forte valeur biologique.

Signification sociale	<p>Le clos du Doubs, avec sa grande superficie, permet encore à plusieurs familles d'y vivre de leur production malgré les difficultés d'exploitation. Elles sont le garant de la préservation de ce paysage particulier.</p> <p>En relation avec les secteurs propices du Doubs, le caractère particulier des lieux et les difficultés d'accès en font un site avec un potentiel important pour le tourisme doux.</p>
-----------------------	--

Planification

Objectifs d'évolution:

1. Garantir le maintien de la mosaïque de paysages ouverts et fermés.
2. Développer le tourisme doux au profit des exploitants et des habitants du lieu.

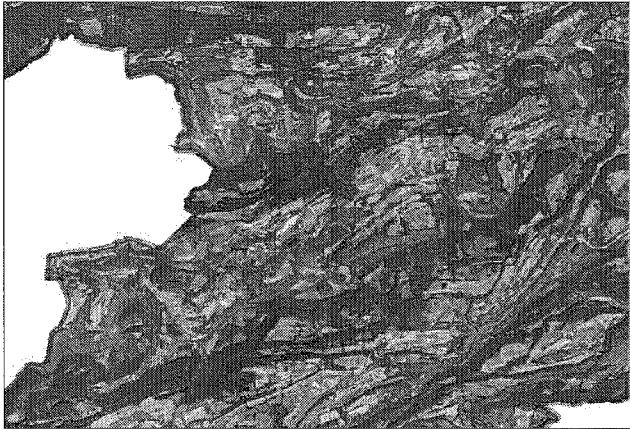
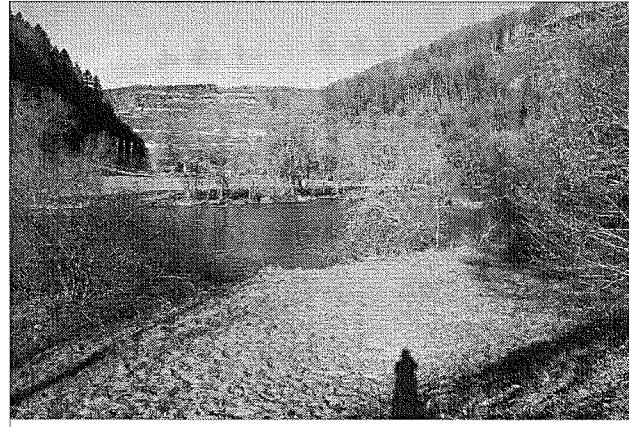
Mandat de planification

Les communes :

- a) intègrent dans leur plan d'aménagement local les mesures visant la protection et l'évolution de ces paysages prioritaires en précisant notamment:
- les mesures de gestion visant à limiter l'emprise de la forêt;
 - la gestion des lisières forestières.

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

1. Entretenir régulièrement le bocage et les lisières pour éviter l'embroussaillement et la perte de surface. Rechercher les aides financières nécessaires permettant de soutenir les actions de maintien de ce paysage.
2. L'adhésion au projet de mise en réseau des surfaces de compensation du Clos du Doubs constitue une solution idéale pour être soutenue dans les efforts de gestion des surfaces peu productives.

Description du paysage**Localisation****Visualisation du paysage:****Structure du paysage**

Fond de vallée composé du Doubs et de son lit majeur englobant l'ensemble des surfaces d'expansion des crues. Ce paysage se constitue du Doubs et de son lit majeur, dont les surfaces sont exploitées en prairies de fauche ou en cultures ouvertes. Les rives de la rivière sont semi-boisées et les terrasses du lit majeur sont souvent humides et déjà largement influencées par le cours d'eau qui les inondent régulièrement.

Gestionnaires

Exploitants agricoles et collectivités publiques.

Type gestion

Les herbages et les terres ouvertes sont présentes sur le lit majeur du Doubs. Les boisements le long du Doubs sont entretenus de manière à limiter leur emprise sur les terres cultivées

Signification paysagère

L'aspect naturel de la rivière avec la succession de zones de rapides, d'écoulements lents et de zones pionnières situés dans cette vallée confère à cette entité une valeur paysagère unique et particulière. Le potentiel de divagation du cours d'eau est facilement perceptible par les zones d'érosion des berges et la présence régulière d'alluvions sur le lit mineur.

Signification biologique

Le Doubs et ses milieux annexes constituent des habitats particuliers et rares, notamment la présence de Fritillaire pintade. D'un point de vue piscicole, le Doubs doit être repeuplé artificiellement pour assurer le maintien des espèces de poissons dans le cours d'eau.

Signification sociale

Le Doubs est un des sites touristiques majeurs du canton. La pratique de la pêche sportive, du canoë, du vélo, etc., ainsi que le site médiéval de St-Ursanne, attirent un grand nombre de visiteurs chaque année. Des problématiques de circulation sur ses rives et de gestion de la population piscicole en découlent entre autre.

Planification

Objectifs d'évolution:

1. Garantir l'expression de la dynamique alluviale du Doubs sur tout le secteur et le maintien de la biodiversité.
2. Maintenir les surfaces agricoles et les fonctions de vase d'expansion des crues de la plaine.

Mandat de planification

Les communes :

- a) intègrent dans leur plan d'aménagement local les mesures visant la protection et l'évolution de ces paysages prioritaires en précisant notamment:
 - les restrictions de constructions, même agricoles, dans ces zones;
 - les distances minimales de toute installation à la rivière;
- b) établissent dans les 5 ans à venir, avec le soutien de l'Office de l'environnement, un plan de gestion et d'entretien des rives boisées et des milieux annexes;
- c) informent la population de la valeur de ce paysage

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

1. L'adhésion au projet de réseau du Clos du Doubs constitue une solution idéale pour la valorisation de ce paysage et mérite d'être soutenue.
2. L'abandon des terres ouvertes au profit de prairies permanentes extensives est souhaitable.
3. La mise en place de prairies à litière dans les secteurs les plus humides est souhaitable et permet de bénéficier de contributions financières intéressantes.
4. Les exploitants d'"infrastructures touristiques informeront le plus possible leur clients sur les richesses naturelles de ce paysage et sur les précautions à prendre.

Description du paysage**Localisation****Visualisation du paysage:****Structure du paysage**

Succession de fermes isolées entourées de surfaces de prairies et de pâturages. Ces derniers sont reliés aux fermes par un réseau de chemins délimités par des murs de pierres sèches, permettant ainsi de diriger le bétail. La partie centrale de ce paysage forme une petite combe avec des surfaces plus fertiles qui ont été vouées à la production de fourrage. Le bétail ne peut donc pas pâturez autour de la ferme et doit se rendre sur des zones plus éloignée. Le paysage est délimité par la route cantonale au Nord et une zone de crête au Sud.

Gestionnaires

Exploitants agricoles et associations de protection de la nature.

Type gestion

La pâture et les prairies de fauche pour la production laitière sont dominantes dans ce paysage. Quelques surfaces de terres ouvertes sont parfois mises en place pour la production vouée au bétail. Les murs de pierres sèches sont entretenus de manière minimale. Certains tronçons de ces derniers sont remis en état ponctuellement.

Signification paysagère

Ce paysage est un témoin typique et visible de l'exploitation agricole d'époque dans les Franches-Montagnes. Il démontre l'influence importante qu'avait la qualité des sols sur les types de cultures mises en place. Les murs de pierres sèches, symbole touristique des Franches-Montagnes, sont ici mis en évidence par la plaine.

Signification biologique

Les herbages sont exploités de manière à pouvoir en tirer un profit maximum et présentent une qualité biologique moindre. Ce sont les murs de pierres sèches et leurs micro-habitats qui apportent à ce paysage sa principale valeur biologique.

Signification sociale

Le mode d'exploitation agricole lié aux connexions entre les fermes et les pâturages par des allées bordées de murs de pierres sèches est encore utilisé de nos jours. La proximité de ce paysage avec une route cantonale donne lui donne une fonction symbolique importante.

Planification

Objectifs d'évolution:

1. Stimuler l'entretien et la revitalisation des murs de pierres sèches de ce paysage.
2. Garantir l'authenticité architecturale et paysagère de ce site à long terme.

Mandat de planification

Les communes:

- a) intègrent dans leur plan d'aménagement local les mesures visant la protection et l'évolution de ces paysages prioritaires en précisant notamment:
 - Les principes de gestion et de remise en état des murs de pierres sèches;
- b) établissent en commun dans les 5 ans à venir, avec le soutien de l'Office de l'environnement, un plan de gestion des murs de pierres sèches du territoire concerné;
- c) informent la population de la valeur de ce paysage.

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

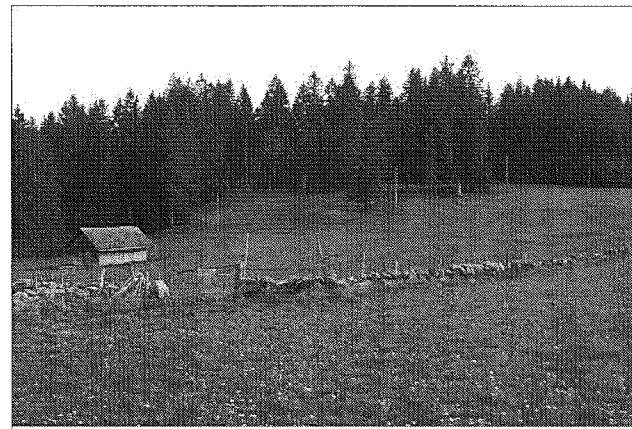
1. Entretenir régulièrement les murs de pierres sèches.
2. Susciter l'intérêt des collectivités pour assurer une revitalisation, une gestion et un entretien cohérent des murs de pierres sèches.
3. Gérer les surfaces de manière à optimiser les paiements directs par l'obtention de la qualité selon l'OQE.

Description du paysage

Localisation



Visualisation du paysage:



Structure du paysage

Mosaïque de prairies et de cultures imbriquées au sein de grandes entités de pâturages boisés plus ou moins fermés, délimités par des murs de pierres sèches et des barrières, avec des fermes et des hameaux dispersés implantés à la transition entre les secteurs boisés et ouverts. Le paysage est délimité par la frontière cantonale au Sud et la zone de crête de Montfaucon au Nord. Aux extrémités Ouest et Est il se délimite par une diminution nette du nombre de pâturages boisés et la transition vers un paysage de type bocager.

Gestionnaires

Exploitants agricoles et forestiers.

Type gestion

La pâture et les prairies de fauche pour la production laitière sont dominantes dans ce paysage. L'exploitation forestière des pâturages boisés et l'entretien des haies et des lisières sont assurés pour limiter l'emprise de la forêt.

Signification paysagère

Ce paysage est représentatif du mode d'exploitation agricole et de la morphologie des Franches-Montagnes. L'alternance de pâturages boisés et de fermes entourées de prairies de fauche est le reflet d'une agriculture dominée par l'élevage et la production laitière. Ce paysage est le témoin vivant du travail des hommes pour coloniser le territoire forestier et en tirer profit en valorisant le bois parallèlement à la production agricole.

Signification biologique

Les grandes surfaces de pâturages boisés et la faible densité d'habitations sont favorables aux espèces de grande faune tel que le chevreuil par exemple. Les herbages des pâturages boisés et des prairies sont généralement de qualité moyenne et ne présentent que ponctuellement un intérêt pour certaines espèces d'invertébrés. Les structures buissonnantes et les murs de pierres sèches constituent des habitats importants pour les micromammifères et l'avifaune.

Signification sociale

Les pâturages boisés ont une grande importance sociale, ils sont le symbole des Franches-Montagnes et constituent des zones de détente appréciées: d'une part, pour la pratique des activités de loisirs telles que l'équitation, le vélo, la raquette, etc. et, d'autre part, pour la détente d'un bon nombre de citadins. Le pâturage boisé, souvent considéré comme un lieu de délassement et de repos de qualité, apporte

aussi une sensation de proximité avec la nature.

Cette forte fréquentation pose des problèmes de gestion et de conflits entre exploitants et utilisateurs qu'il est important de gérer.

Planification

Objectifs d'évolution:

1. Garantir à long terme le maintien de la structure en mosaïque de ce paysage grâce à une activité agricole et sylvicole viable.
2. Assurer une gestion cohérente des pâturages boisés à long terme.
3. Valoriser le maintien et la réfection des structures d'habitations typiques.

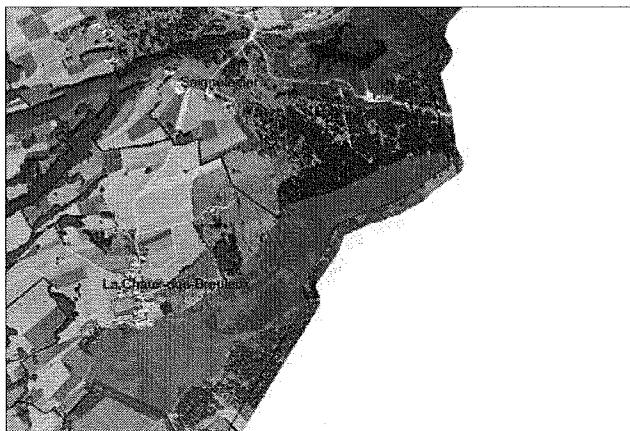
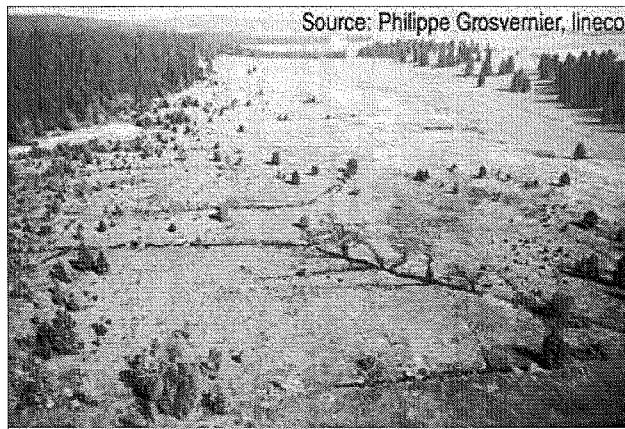
Mandat de planification

Les communes:

- a) intègrent dans leur plan d'aménagement local les mesures visant la protection et l'évolution de ces paysages prioritaires en précisant notamment:
 - Les principes de gestion des pâturages boisés et du bocage;
 - Les mesures de gestion et de remise en état des murs de pierres sèches;
 - b) établissent en commun dans les 5 ans à venir, avec le soutien de l'Office de l'environnement, un plan de gestion des pâturages boisés, du bocage et des murs de pierres sèches du territoire concerné;
 - c) informent la population de la valeur de ce paysage.
- D) développent la promotion et la gestion des activités touristiques dans une optique de développement durable

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

1. Entretenir régulièrement le bocage et les lisières pour éviter l'embroussaillement et la perte de surface.
2. Entretenir régulièrement les pâturages boisés avec l'accord du garde forestier en réalisant des plantations de rajeunissement et des coupes.
3. Susciter l'intérêt des collectivités pour assurer une gestion et un entretien cohérent des pâturages boisés et des murs de pierres sèches.
4. Gérer les surfaces de manière à optimiser les paiements directs par la réalisation d'un projet de réseau selon l'OQE dont les conditions semblent rapidement réalisables sur le territoire communal ou encore par l'obtention de la qualité selon l'OQE .

Description du paysage**Localisation****Visualisation du paysage:****Structure du paysage**

Ce paysage est délimité selon l'Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale. Il compose une vaste plaine avec un noyau central de hauts marais. Les limites du paysage sont dessinées par des limites de crêtes ou des changements de géomorphologie évidents.

Gestionnaires**Type gestion**

Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal

Signification paysagère

Les paysages marécageux sont le symbole d'une nature préservée dans les Franches-Montagnes. La petite taille des arbres, la présence de plans d'eau et de couleurs de végétation herbacées particulières confèrent à ces paysages un aspect particulier laissant une empreinte typique et visible de loin.

Signification biologique

Les paysages marécageux constituent des lieux avec une grande concentration d'espèces animales et végétales souvent rares et inféodées aux différents habitats de valeur contenus dans ces secteurs. Ces paysages ont un rôle de conservation important pour la sauvegarde de nombreuses espèces rares.

Signification sociale

Les paysages marécageux sont la fierté de la population régionale. Elle associe ces paysages à une nature intacte et peut facilement s'identifier avec le statut de protection de ces paysages. Ce paysage est intensément fréquenté par les cavaliers, les cyclistes et les promeneurs.

Planification

Objectifs d'évolution:

Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal

Mandat de planification

Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

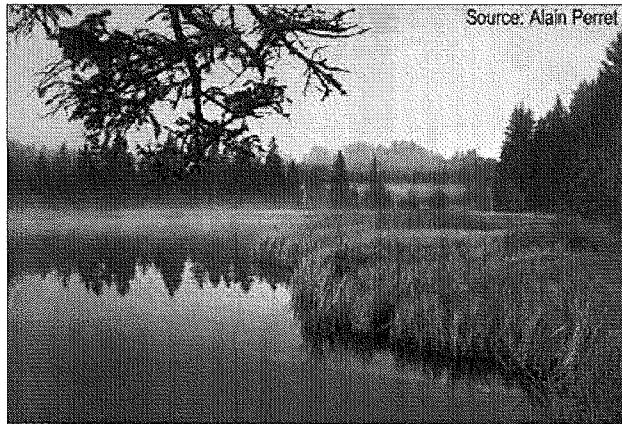
Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal

Description du paysage

Localisation



Visualisation du paysage:



Structure du paysage

Ce paysage est délimité selon l'Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale. La zone centrale de ce paysage se constitue de l'étang résultant de l'extraction de tourbe et de l'énergie hydraulique. L'ensemble englobe plusieurs zones de hauts-marais et de petites zones humides réparties au sein d'une vaste zone de pâturages boisés délimitée par les lignes de crête.

Gestionnaires

Exploitants agricoles, forestiers et collectivités publiques.

Type gestion

Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal

Signification paysagère

Les paysages marécageux sont le symbole d'une nature préservée dans les Franches-Montagnes. La petite taille des arbres, la présence de plans d'eau et de couleurs de végétation herbacées particulières confèrent à ces paysages un aspect particulier laissant une empreinte typique et visible de loin.

Signification biologique

Les paysages marécageux constituent des lieux avec une grande concentration d'espèces animales et végétales souvent rares et inféodées aux différents habitats de valeur contenus dans ces secteurs. Ces paysages ont un rôle de conservation important pour la sauvegarde de nombreuses espèces rares.

Signification sociale

Les paysages marécageux sont la fierté de la population régionale. Elle associe ces paysages à une nature intacte et peut facilement s'identifier avec le statut de protection de ces paysages. La Gruère est le site touristique le plus fréquenté du canton et représente ainsi un site conflictuel important entre le tourisme et la protection des milieux.

Planification**Objectifs d'évolution:**

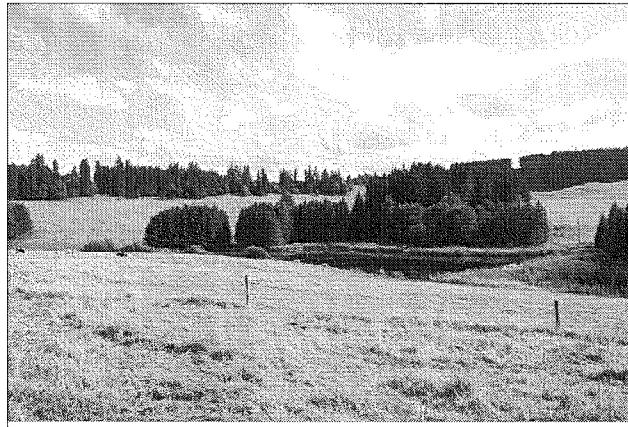
Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal

Mandat de planification

Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal

Description du paysage**Localisation****Visualisation du paysage:****Structure du paysage**

Combe pâturée avec deux étangs successifs et des bas-marais dans les parties basses. Le paysage est délimité par des zones de crêtes couvertes par des massifs forestiers.

Gestionnaires

Exploitants agricoles et associations de protection de la nature.

Type gestion

Pâture d'estivage et gestion du pâturage boisé selon les prescriptions de la politique agricole et sylvicole. Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal pour la gestion de la zone de réserve naturelle

Signification paysagère

Ce paysage est représentatif de l'époque où la force hydraulique était indispensable comme source d'énergie. Ainsi, les étangs présents témoignent de l'intervention de l'homme sur les zones humides pour en exploiter l'énergie.
Les étangs animent ce paysage fermé et mettent en valeur la vaste zone de pâturage périphérique.

Signification biologique

Les paysages marécageux constituent des lieux avec une grande concentration d'espèces animales et végétales souvent rares et inféodées aux différents habitats de valeur contenus dans ces secteurs. Ces paysages ont un rôle de conservation important pour la sauvegarde de nombreuses espèces rares.

Signification sociale

En lien avec la combe Tabeillon, ce paysage a un attrait touristique important pour la pratique de la randonnée et du cyclisme. Les étangs sont fréquentés pour des activités de détente, notamment la pêche.

Planification

Objectifs d'évolution:

1. Garantir le maintien des composantes de ce paysage à long terme.
2. Assurer une gestion cohérente des étangs.

Mandat de planification

La commune de Lajoux :

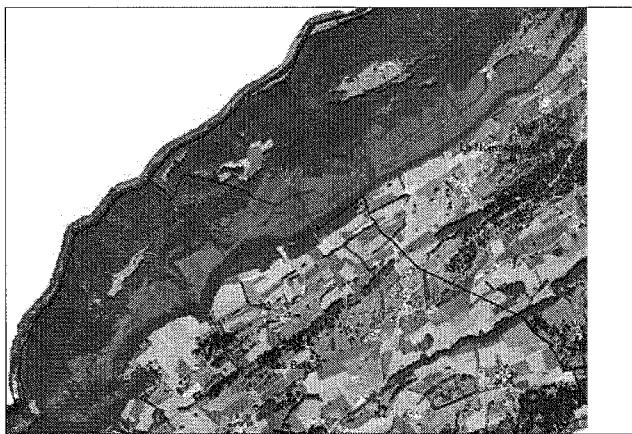
- a) Collabore avec l'Office de l'environnement pour appliquer les objectifs de la fiche 3.12 du plan directeur cantonal;
- b) intègre dans son plan d'aménagement local les mesures visant la protection et l'évolution de ce paysage prioritaire;
- c) applique, avec le soutien de l'Office de l'environnement, le plan des gestion des surfaces de réserves naturelles établi par le canton;
- d) informe la population de la valeur de ce paysage.

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

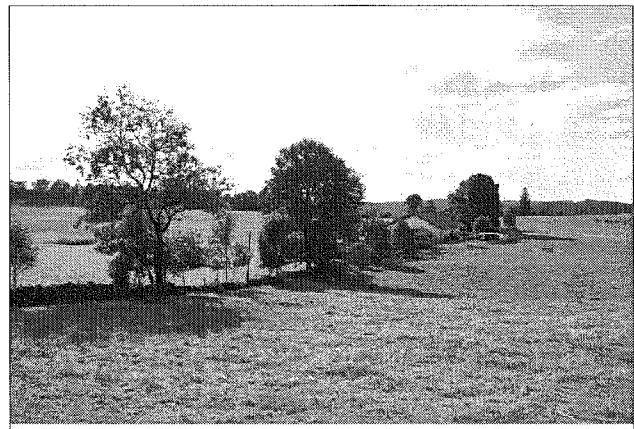
1. Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal pour la gestion des objets d'inventaires fédéraux.
2. Entretenir régulièrement les pâturages boisés avec l'accord du garde-forestier en réalisant des plantations de rajeunissement et des coupes.
3. Susciter l'intérêt des collectivités pour assurer une gestion et un entretien cohérent des pâturages boisés.
4. Gérer les surfaces (pâturages, prairies et bandes tampon) de manière à optimiser les paiements directs, notamment par l'obtention de la qualité au sens de l'OQE.
5. La mise sous contrat, selon la loi sur la protection de la nature et du paysage, des surfaces humides des inventaires cantonaux et fédéraux est une priorité dans ce paysage qui permettra aux exploitants de respecter la législation et de recevoir un soutien financier pour la gestion des surfaces.

Description du paysage

Localisation



Visualisation du paysage:



Structure du paysage

Paysage de prairies et de pâturages structurés par le bocage répartis sur les zones de pentes formant la transition entre le plateau franc-montagnard et le clos du Doubs. Une zone de crête délimite clairement ce paysage des Franches-Montagnes. Des fermes isolées avec des vergers sont régulièrement réparties dans ce paysage où les zones de pâturages et de prairies sont implantées en fonction de la topographie. La pression de l'avancement de la forêt est clairement perceptible dans ce paysage.

Gestionnaires

Exploitants agricoles et forestiers.

Type gestion

Production herbagère et pâture pour la production laitière. Les haies et les lisières sont entretenues de manière à limiter l'emprise des boisements sur la zone agricole.

Signification paysagère

Ce paysage est caractéristique d'une période où, malgré une géomorphologie tourmentée, toutes les surfaces potentielles étaient exploitées. La présence de vergers est le témoin de l'isolement de ce paysage qui poussait les exploitants à avoir une production la plus diversifiée possible malgré les difficultés climatiques liées à l'altitude. Plusieurs secteurs sont marqués par la déprise agricole, démontrant les difficultés d'exploitation actuelles dans ces conditions.

Signification biologique

Le bocage dense, les structures diversifiées et leurs bandes-tampon, ainsi que les vieux vergers autour des fermes sont très favorables aux invertébrés et à l'avifaune. En lien avec les paysages bocagers alentours de grande taille, celui-ci fait partie d'un grand réservoir faunistique important au niveau régional.

Signification sociale

Moins parcouru que le pâturage boisé, ce paysage est apprécié avant tout par la population locale. Les familles d'exploitants qui vivent sur ces terres ont un rôle important. Car la pratique agricole est indispensable pour le maintien de ce paysage ouvert la pression de la forêt y étant très forte.

Planification

Objectifs d'évolution:

1. Garantir le maintien du réseau bocager.
2. Maintenir les surfaces ouvertes.
3. Favoriser le maintien des fermes en activités.

Mandat de planification

Les communes :

a) intègrent dans leur plan d'aménagement local les mesures visant la protection et l'évolution de ces paysages prioritaires en précisant notamment:

- les mesures de gestion visant à limiter l'emprise de la forêt;
- la gestion des lisières forestières;
- la gestion des vergers autour des fermes.

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

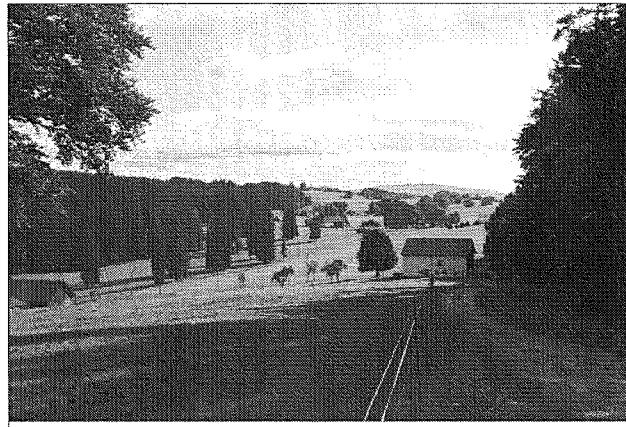
1. Entretenir régulièrement les arbres fruitiers autour des fermes et effectuer des plantations de rajeunissement.
2. Entretenir régulièrement le bocage et les lisières pour éviter l'embroussaillement et la perte de surface.
3. Annoncer les éléments du bocage dans les surfaces de compensation écologique afin de bénéficier d'un soutien financier à sa gestion.
4. Gérer les surfaces de manière à optimiser les paiements directs par la réalisation d'un projet de réseau selon l'OQE dont les conditions semblent rapidement réalisables sur le territoire communal ou encore par l'obtention de la qualité selon l'OQE.

Description du paysage

Localisation



Visualisation du paysage:



Structure du paysage

Zone de prairies et de pâturages avec un réseau bocager dense et quelques hameaux. Les surfaces exploitées sont presque toutes séparées par des murs, des haies ou des forêts. Elles forment une grande mosaïque de différents types d'exploitation bien structurés entre les villages des Bois et du Noirmont.

Gestionnaires

Exploitants agricoles et forestiers.

Type gestion

Production herbagère et pâture pour la production laitière. Les haies sont entretenues de manière à limiter l'emprise sur la zone agricole.

Signification paysagère

Ce paysage est un témoin de l'organisation ancienne du monde rural des Franches-Montagnes avec des zones de production de fourrage sur les secteurs les plus productifs et les habitations implantées de manière stratégique à la limite entre ces zones ouvertes et les pâturages boisés. Le bocage délimite encore les parcelles entre elles et protège les prairies des vents dominants. Forme d'exploitation moins connue que le pâturage boisé, cette entité est pourtant très adaptée à la configuration et au climat des lieux. La variété des structures agrémentent les vues et rend ce paysage très attractif.

Signification biologique

Le bocage dense, les structures diversifiées et leurs bandes-tampon sont très favorables aux invertébrés et à l'avifaune malgré le climat rude. Des paysages bocagers d'une telle taille sont rares et présentent donc un réservoir faunistique important.

Signification sociale

Moins parcouru que le pâturage boisé, ce paysage est apprécié avant tout par la population locale. Les touristes apprécieront toutefois la vision du bocage très dense qui leur offre la sensation de se trouver dans un paysage "naturel". Les activités comme le cyclisme, l'équitation et la randonnée sont couramment pratiquées.

Planification

Objectifs d'évolution:

1. Garantir le maintien du réseau bocager.
2. Maintenir les surfaces ouvertes.

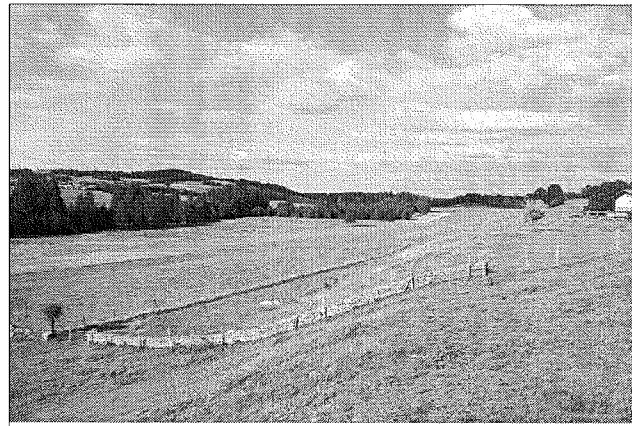
Mandat de planification

Les communes:

- a) intègrent dans leur plan d'aménagement local les mesures visant la protection et l'évolution de ces paysages prioritaires;
- b) établissent en commun dans les 5 ans à venir, avec le soutien de l'Office de l'environnement, un plan de gestion du bocage du territoire concerné;
- c) informent la population de la valeur de ce paysage.

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

1. Entretenir régulièrement le bocage et les lisières pour éviter l'embroussaillement et la perte de surface.
2. Annoncer les éléments du bocage dans les surfaces de compensation écologique afin de bénéficier d'un soutien financier à sa gestion.
3. Gérer les surfaces de manière à optimiser les paiements directs par la réalisation d'un projet de réseau selon l'OQE dont les conditions semblent rapidement réalisables sur le territoire communal ou encore par l'obtention de la qualité selon l'OQE.

Description du paysage**Localisation****Visualisation du paysage:****Structure du paysage**

Large plaine avec une imbrication de hauts et de bas marais, de pâturages boisés et de pâturages. Ce paysage forme le point le plus bas de l'ensemble du plateau situé entre le Noirmont et Les Bois. Il contraste avec les deux paysages bocagers ouverts situés au Nord et au Sud qui sont situés sur des sols plus filtrants et plus fertiles.

Gestionnaires

Exploitants agricoles et collectivités publiques.

Type gestion

La pâture et des coupes ponctuelles pour l'entretien du pâturage boisé y sont les principales activités agricoles. Les objets des Inventaires de haut marais sont gérés selon les plans de gestion établis par l'Office de l'environnement.

Signification paysagère

Les paysages marécageux sont le symbole d'une nature préservée dans les Franches-Montagnes. La petite taille des arbres, la présence de plans d'eau et de couleurs de végétation herbacées particulières confèrent à ces paysages un aspect particulier laissant une empreinte typique et visible de loin.

Signification biologique

Les paysages marécageux constituent des lieux avec une grande concentration d'espèces animales et végétales souvent rares et inféodées aux différents habitats de valeur contenues dans ces secteurs. Ces paysages ont un rôle de conservation important pour la sauvegarde de nombreuses espèces rares.

Signification sociale

Les paysages marécageux sont la fierté de la population régionale. Elle associe ces paysages à une nature intacte et peut facilement s'identifier avec le statut de protection de ces paysages. Les chemins parcourant ce paysage sont utilisés par les cavaliers les cyclistes et les promeneurs.

Planification

Objectifs d'évolution:

1. Assurer le maintien de la qualité de ce paysage marécageux à long terme.
2. Garantir un entretien et une gestion cohérent des surfaces de marais et de pâturages boisés.
3. Promouvoir l'attrait touristique de ce paysage.

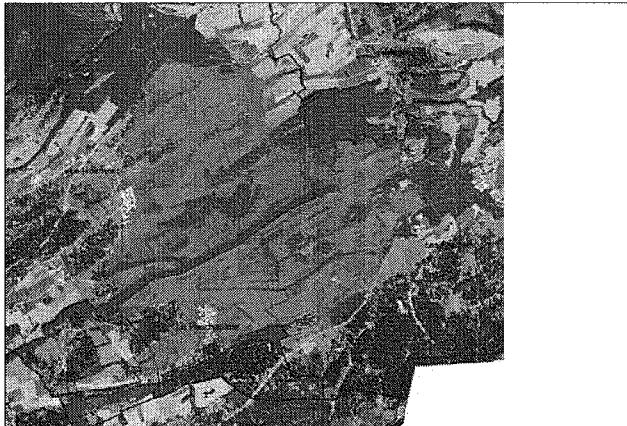
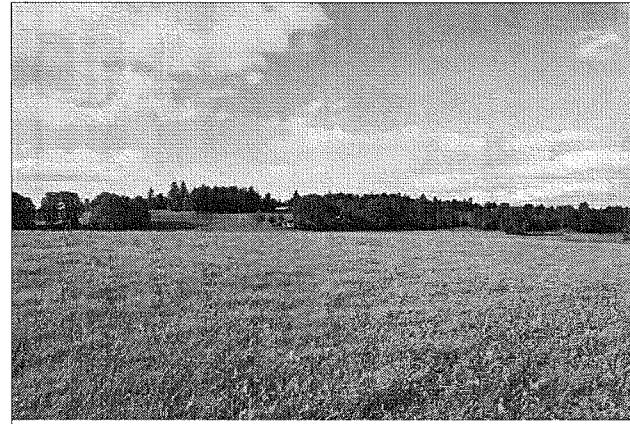
Mandat de planification

Les communes :

- a) collabore avec l'Office de l'environnement pour appliquer les objectifs de la fiche 3.12 du plan directeur cantonal;
- b) intègre dans son plan d'aménagement local les mesures visant la protection et l'évolution de ce paysage prioritaire;
- c) applique, avec le soutien de l'Office de l'environnement, le plan de gestion des surfaces de réserve naturelle établi par le canton;
- d) informe la population de la valeur de ce paysage.

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

1. Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal pour la gestion des objets d'inventaires fédéraux.
2. Entretenir régulièrement les pâturages boisés avec l'accord du garde-forestier en réalisant des plantations de rajeunissement et des coupes.
3. Susciter l'intérêt des collectivités pour assurer une gestion et un entretien cohérent des pâturages boisés.
4. Gérer les surfaces (pâturages, prairies et bandes tampon) de manière à optimiser les paiements directs, notamment par l'obtention de la qualité au sens de l'OQE.
5. La mise sous contrat, selon la loi sur la protection de la nature et du paysage, des surfaces humides des inventaires cantonaux et fédéraux est une priorité dans ce paysage qui permettra aux exploitants de respecter la législation et de recevoir un soutien financier pour la gestion des surfaces.

Description du paysage**Localisation****Visualisation du paysage:****Structure du paysage**

Vaste zone de prairies et de pâturages avec un réseau bocager dense et quelques hameaux. Les surfaces exploitées sont presque toutes séparées par des murs, des haies ou des forêts. Elles forment une grande mosaïque de différents types d'exploitation bien structurés entre les villages des Breuleux et du Noirmont.

Gestionnaires

Exploitants agricoles et forestiers.

Type gestion

Production herbagère et pâture pour la production laitière. Les haies sont entretenues de manière à limiter l'emprise sur la zone agricole.

Signification paysagère

Ce paysage est un témoin de l'organisation ancienne du monde rural des Franches-Montagnes avec des zones de production de fourrage sur les secteurs les plus productifs et les habitations implantées de manière stratégique à la limite entre ces zones ouvertes et les pâturages boisés. Le bocage délimite encore les parcelles entre elles et protège les prairies des vents dominants. Forme d'exploitation moins connue que le pâturage boisé, cette entité est pourtant très adaptée à la configuration et au climat des lieux. La variété des structures agrémentent les vues et rend ce paysage très attractif.

Signification biologique

Le bocage dense, les structures diversifiées et leurs bandes-tampon sont très favorables aux invertébrés et à l'avifaune malgré le climat rude. Des paysages bocagers d'une telle taille sont rares et présentent donc un réservoir faunistique important.

Signification sociale

Moins parcouru que le pâturage boisé, ce paysage est apprécié avant tout par la population locale. Les touristes apprécieront toutefois la vision du bocage très dense qui leur offre la sensation de se trouver dans un paysage "naturel". Les activités comme le cyclisme, l'équitation et la randonnée sont couramment pratiquées.

Planification

Objectifs d'évolution:

1. Garantir le maintien du réseau bocager.
2. Maintenir les surfaces ouvertes.

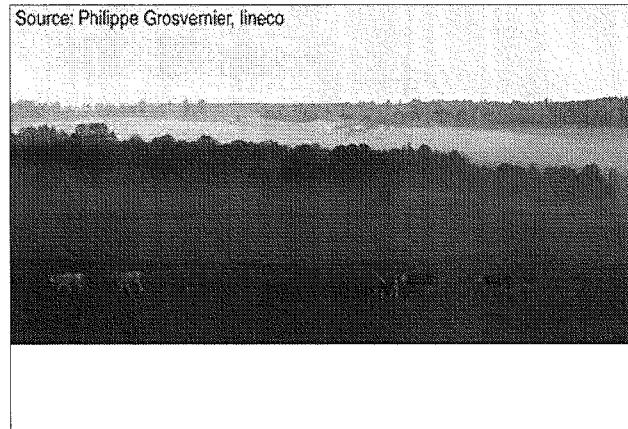
Mandat de planification

Les communes:

- a) intègrent dans leur plan d'aménagement local les mesures visant la protection et l'évolution de ces paysages prioritaires;
- b) établissent en commun dans les 5 ans à venir, avec le soutien de l'Office de l'environnement, un plan de gestion du bocage du territoire concerné;
- c) informent la population de la valeur de ce paysage.

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

1. Entretenir régulièrement le bocage et les lisières pour éviter l'embroussaillement et la perte de surface.
2. Annoncer les éléments du bocage dans les surfaces de compensation écologique afin de bénéficier d'un soutien financier à sa gestion.
3. Gérer les surfaces de manière à optimiser les paiements directs par la réalisation d'un projet de réseau selon l'OQE dont les conditions semblent rapidement réalisables sur le territoire communal ou encore par l'obtention de la qualité selon l'OQE.

Description du paysage**Localisation****Visualisation du paysage:****Structure du paysage**

Ce paysage est délimité selon l'Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale. Le paysage forme un ensemble cohérent et délimité par les ruptures de pente entre le fond de la combe et les coteaux constitués d'une zone centrale de hauts-marais et d'une vaste plaine adjacente constituée de prairies et de pâturages plus ou moins humides.

Gestionnaires

Exploitants agricoles.

Type gestion

Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal.

Signification paysagère

Les paysages marécageux sont le symbole d'une nature préservée dans les Franches-Montagnes. La petite taille des arbres, la présence de plans d'eau et de couleurs de végétation herbacées particulières confèrent à ces paysages un aspect particulier laissant une empreinte typique et visible de loin.

Signification biologique

Les paysages marécageux constituent des lieux avec une grande concentration d'espèces animales et végétales souvent rares et inféodées aux différents habitats de valeur contenus dans ces secteurs. Ces paysages ont un rôle de conservation important pour la sauvegarde de nombreuses espèces rares.

Signification sociale

Les paysages marécageux sont la fierté de la population régionale. Elle associe ces paysages à une nature intacte et peut facilement s'identifier avec le statut de protection de ces paysages. Ce paysage est toutefois peu fréquenté.

Planification**Objectifs d'évolution:**

Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal

Mandat de planification

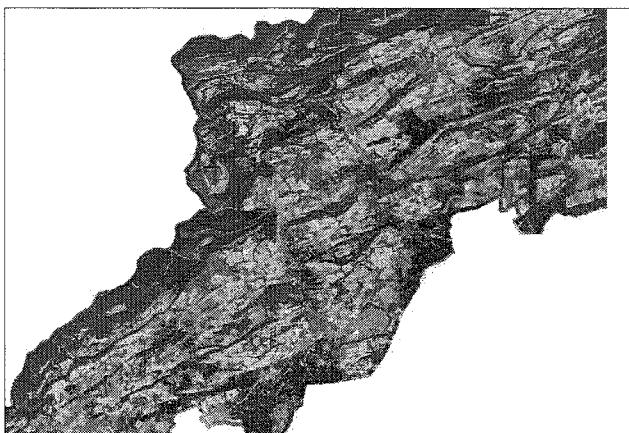
Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal

Description du paysage

Localisation



Visualisation du paysage:



Structure du paysage

Petites entités bâties réparties de manière hétérogène sur le plateau des Franches-Montagnes. Les hameaux sont généralement placés en limite entre des pâturages boisés et des zones de prairies ou de pâturages ouverts. Ils sont de forme allongée ou regroupée et se composent de fermes en activité ou transformées en habitat principal ou secondaire.

Gestionnaires

Exploitants agricoles et propriétaires des bâtiments.

Type gestion

Entretien des bâtiments et transformations pour la fonction d'habitat. Exploitation de jardins potagers autour des fermes.

Signification paysagère

Les hameaux témoignent des activités agricoles décentralisées dans les Franches-Montagnes. Les bâtiments sont situés en plein cœur des zones exploitables, souvent sur les petites crêtes rocheuses délimitant champs et pâturages. Sur ces promontoires, ces groupes de bâtiments très typés prennent une place prépondérante dans le paysage.
Les hameaux font ainsi partie de l'empreinte typique des Franches-Montagnes. Ils diversifient le paysage et marquent la présence humaine.

Signification biologique

Les hameaux font partie des éléments qui témoignent de l'importance de la présence d'agriculteurs qui ont contribué à la formation du paysage franc-montagnard.

L'habitat secondaire ou permanent prend le pas aujourd'hui sur la fonction d'exploitation car les bâtiments ne sont plus adaptés.

Les auberges qui y sont parfois développées ont une fonction touristique importante.

Planification

Objectifs d'évolution:

Se référer à la fiche 3.03 du plan directeur cantonal

Mandat de planification

Se référer à la fiche 3.03 du plan directeur cantonal

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

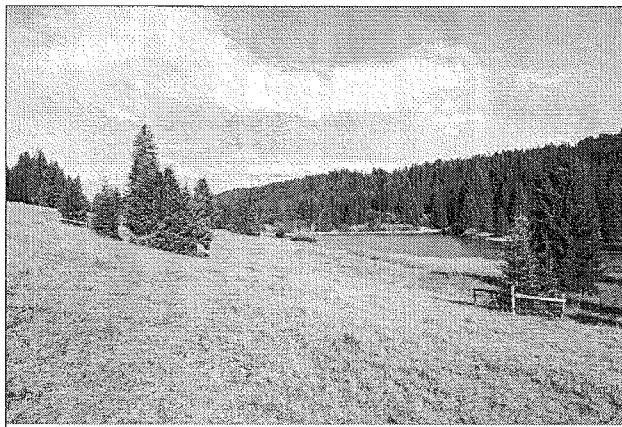
Selon les prescriptions en vigueur.

Description du paysage

Localisation



Visualisation du paysage:



Structure du paysage

Combe marécageuse formée par un étang artificiel, des hauts-marais et une succession de prairies et de pâturages plus au moins humides en fonction de la microtopographie. Le paysage est délimité par les infrastructures routières et de chemin de fer au Nord et au Sud. Aux deux extrémités la combe est délimitée par des changements de topographie net.

Gestionnaires

Exploitants, forestiers et collectivités publiques.

Type gestion

La pâture et les prairies de fauche sont présentes dans ce paysage. Les zones de marais sont gérées par les collectivités publiques selon un plan de gestion établi par le canton.

Signification paysagère

Les paysages marécageux sont le symbole d'une nature préservée dans les Franches-Montagnes. La petite taille des arbres, la présence de plans d'eau et de couleurs de végétation herbacées particulières confèrent à ces paysages un aspect particulier laissant une empreinte typique et visible de loin.

Signification biologique

Les paysages marécageux constituent des lieux avec une grande concentration d'espèces animales et végétales souvent rares et inféodées aux différents habitats de valeur contenus dans ces secteurs. Ces paysages ont un rôle de conservation important pour la sauvegarde de nombreuses espèces rares.

Signification sociale

L'étang de Plain de Seigne est une destination de promenade privilégiée. Le passage du chemin pour la descente en trottinette vers Glovelier augmente encore la fréquentation touristique de ce lieu.

Planification

Objectifs d'évolution:

1. Assurer le maintien de la qualité de ce paysage marécageux à long terme.
2. Garantir un entretien et une gestion cohérent des surfaces de marais et des zones en eaux libres.
3. Promouvoir l'attrait touristique de ce paysage.

Mandat de planification

La commune de Montfaucon :

- a) Collabore avec l'Office de l'environnement pour appliquer les objectifs de la fiche 3.12 du plan directeur cantonal;
- b) intègre dans son plan d'aménagement local les mesures visant la protection et l'évolution de ce paysage prioritaire;
- c) applique, avec le soutien de l'Office de l'environnement, le plan de gestion des surfaces de réserve naturelle établi par le canton;
- d) informe la population de la valeur de ce paysage.

Conseils de gestion aux exploitants et aux propriétaires:

1. Se référer à la fiche 3.12 du plan directeur cantonal pour la gestion des objets d'inventaires fédéraux.
2. Entretenir régulièrement les pâturages boisés avec l'accord du garde-forestier en réalisant des plantations de rajeunissement et des coupes.
3. Susciter l'intérêt des collectivités pour assurer une gestion et un entretien cohérent des pâturages boisés.
4. Gérer les surfaces (pâturages, prairies et bandes tampon) de manière à optimiser les paiements directs, notamment par l'obtention de la qualité au sens de l'OQE.
5. La mise sous contrat, selon la loi sur la protection de la nature et du paysage, des surfaces humides des inventaires cantonaux et fédéraux est une priorité dans ce paysage qui permettra aux exploitants de respecter la législation et de recevoir un soutien financier pour la gestion des surfaces.

ANNEXE 3

Description des unités paysagères type

Arrangements: Prairies et pâturages, structurés par le bocage sur les limites de parcelles.

Constituants: Prairies et pâtures, cultures, haies, barrières, murs en pierres sèches, chemins et passages pour engins agricoles.



Type de zone: Zone semi-ouverte

Description: Surfaces agricoles avec dominance d'herbages ou de pâtures fréquemment délimitées par des haies, murs de pierres sèches ou barrières fixes. Cette unité paysagère est avant tout déterminée par des structures bocagères, agencées selon les unités culturelles qui sont encore bien découpées. Il s'agit souvent de surfaces éloignées des localités ou dans des endroits à la topographie mouvementée.

Acteurs principaux: Exploitants

Gestionnaire: Exploitants

Type de gestion: Fauche ou pâture des surfaces herbagères, taille des haies en fonction de leur croissance, entretien des barrières. Anciennement les murs de pierres sèches étaient aussi entretenus.

Signification paysagère: Zone agricole dont les structures bocagères diversifient le territoire et appartenant aux paysages ruraux traditionnels des années 1940 à 70. Composante ouverte mais bien structurée. Souligne le paysage et le met en évidence par une production sur des parcelles cloisonnées. L'arrangement spécifique des composants donne à chaque secteur une lecture agréable du territoire en lien direct avec son utilisation.

Signification biologique: Milieu semi-naturel, les haies structurées et diversifiées abritent de nombreuses espèces d'arbres et d'arbustes. La zone d'herbe faisant la transition entre les herbages et la haie (l'ourlet herbeux) est d'une grande valeur biologique. De même les murs de pierres sèches offrent aussi un bon abri et un couloir de déplacement pour la faune. Les barrières fixes (piquets en bois et barbelés) présentent un intérêt certain compte tenu du fait que la zone située en dessous n'est pas fauchée et que très peu broutée. En effet, ces petites bandes herbeuses sont souvent plus riches en espèces floristiques et offrent également un milieu favorable pour la faune (reproduction, nutrition, etc.).

Signification sociale: Très peu d'activités sociales dans les surfaces elles-mêmes, par contre les chemins vicinaux permettent la rencontre de la population avec une grande partie de leur territoire. Marche, vélo et équitation, découverte du paysage en fonction des points de vues, sont des activités appréciées dans ces secteurs et ceci dans toutes les régions du canton.

Herbages structurés

1

Description historique: Type de paysage jadis favorisé par les fermes d'un seul tenant. Les champs et les pâturages étaient délimités par des murs et des éléments bocagers, qui remplissaient le rôle de barrières naturelles pour le bétail. Les haies se sont souvent formées sur les limites anciennes de parcelles, le long des murgiers (tas d'épierrage).

Situation future: Les structures semi-naturelles annexes aux cultures ont tendance à disparaître, en raison d'un manque d'entretien ou de la fusion des parcelles pour faciliter l'exploitation. La politique agricole actuelle soutient la préservation de ces types de paysages par le biais des paiements directs. Grâce à cette politique et les bases légales en vigueur, ces types de paysages se stabilisent et pourront certainement persister à long terme.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

Objectifs particuliers : Maintenir ces surfaces pour la production et éviter la fermeture des milieux dans les secteurs éloignés des fermes.
Entretenir les structures existantes pour garantir la biodiversité dans la zone agricole.
Gérer la répartition des objets dans l'espace comme témoin de l'histoire du lieu et assurer le maintien du paysage.

Actions à éviter : Les plantations de compensation et l'abandon des surfaces.
La suppression des éléments structurants ou le remplacement de plusieurs petites structures par une seule grande.

Gestion souhaitable : La diversité et la structure du bocage doit être favorisée par un entretien adéquat selon les règles agricoles en vigueur.
Soutenir les actions de remise en état des murs de pierres sèches.
Le remplacement éventuels des objets détruits doit tenir compte du contexte historique et du principe de "cloisonnement" de l'espace existant.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Herbages et pâtures en alternance avec quelques terres ouvertes, séparées par des chemins.

Constituants: Cultures ouvertes, prairies artificielles et permanentes, pâturages et chemins vicinaux.



Type de zone: Zone ouverte

Description: Zone agricole prioritaire, grandes parcelles cultivées avec labours et prairies permanentes ou non. La grande majorité des parcelles est utilisée pour la production herbagère. Ces zones se trouvent sur les parcelles les plus planes, facilement exploitable et autour des zones de villages.

Acteurs principaux: Exploitants

Gestionnaire: Exploitants

Type de gestion: Semis sur terres ouvertes, gestion agricole de production (herbagère et autre) avec amendement adapté et/ou forte pression de pâture.

Signification paysagère: Grandes surfaces donnant un caractère ouvert au paysage, montrant la fonctionnalité de production de ces secteurs agricoles. L'absence de barrières visuelles permet une vue globale du paysage et délimite clairement les éléments du bocage, les mettant en évidence.

Signification biologique: Surfaces abritant peu de milieux à forte biodiversité. Ces grandes surfaces ouvertes sont des lieux de chasse pour de nombreux carnivores (rapaces, renards, etc.) et les herbivores sauvages profitent des cultures aux abords de couverts. Certains herbages de ces secteurs présentent une diversité floristique ayant un intérêt pour des groupes faunistiques tels que les insectes.

Signification sociale: Les paysages ouverts sont souvent bien appréciés. Les chemins vicinaux sont utilisés fréquemment par la population pour les loisirs (promenade, équitation, etc.) ou les activités sportives.

Description historique: Ces zones étaient autrefois constituées d'une mosaïque de petites parcelles consacrées à la culture et aux prairies de fauche des petites exploitations. Avec le développement des pratiques agricoles et la disparition de nombreuses exploitations, ces zones ont subi de fortes modifications, notamment l'augmentation de la taille des parcelles. Les éléments bocagers n'ont jamais été dominants, mais le découpage du parcellaire permettait une certaine structuration paysagère et une diversité d'habitats.

Herbages sans structures

2

Situation future: L'abandon de la culture dans les zones de montagne et la concentration des activités agricoles dans la production herbagère sur ces zones sont une tendance générale. Dans ces secteurs où l'exploitation est facilitée, on peut s'attendre à une utilisation généralisée des herbages, avec fauches fréquentes et une fumure adaptée.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

Objectifs particuliers : Maintenir le paysage ouvert et la vocation agricole de ces zones. Les rares structures bocagères isolées doivent être préservées et favorisées. Les éventuelles constructions agricoles devraient avoir un caractère rural affirmé. La présence de prairies permanentes permet de donner une vocation biologique plus intéressante.

Actions à éviter : Le reboisement et les usages non agricoles ou de loisirs. Les cultures sarclées et le labour dans ces entités.

Gestion souhaitable : La mise en réseau des SCE selon l'OQE avec la promotion de fauches retardées et/ou alternées constitue une amélioration biologique à la gestion courante de ces entités.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Terres ouvertes et herbages, séparés par des chemins de manière régulière.

Constituants: Cultures ouvertes, prairies artificielles, fossés, chemins vicinaux généralement en dur.



Type de zone: Zone ouverte

Description: Zone agricole productive, grandes parcelles cultivées avec alternance de cultures sarclées et de prairies temporaires.

Acteurs principaux: Exploitants

Gestionnaire: Exploitants

Type de gestion: Semis sur terres ouvertes, gestion agricole de production. Fumure et traitements réguliers.

Signification paysagère: Grandes surfaces ouvertes permettant des vues élargies du paysage. Ce sont les témoins de l'activité agricole de production. L'absence de barrières visuelles permet une vue globale du paysage et délimite clairement la zone agricole des zones boisées ou des milieux bâties. Les différentes cultures par parcelles structurent la topographie des lieux.

Signification biologique: Surfaces productives, abritant très peu de milieux à forte biodiversité. Certaines plantes rares sont toutefois inféodées à ces milieux et aux franges des cultures. Ces grandes surfaces ouvertes sont des lieux de chasses pour de nombreux carnivores (rapaces, renards, etc.) et les herbivores sauvages profitent des cultures aux abords des couverts.

Signification sociale: Les chemins vicinaux sont utilisés fréquemment par la population pour les loisirs (promenade, vélo, etc.) ou les activités sportives. Les couleurs des cultures et le dégagement sur les diverses entités structurales du paysage offrent dans ces zones un fort sentiment de jouissance et de compréhension du paysage.

Description historique: Ces surfaces, situées en majorité dans les plaines alluviales, étaient jadis parcourues par de nombreux ruisseaux et des fossés de drainages. Le réseau bocager était plus dense sur les limites de parcelles, notamment par la présence d'arbres isolés ou de fruitiers. Les remaniements parcellaires ont modifié le parcellaire dans plusieurs de ces secteurs et la majorité des drains à ciel ouvert ont été mis sous tuyau. La mosaïque des cultures a souvent disparu au profit de plus grandes surfaces.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Zone agricole à dominance de terres ouvertes et de prairies structurées par des éléments bocagers isolés.

Constituants: Cultures ouvertes, herbages permanents ou temporaires, arbres isolés, fruitiers, bosquets et chemins vicinaux.



Type de zone: Zone ouverte

Description: Zone agricole de production avec une alternance de cultures ouvertes et de prairies temporaires entrecoupées par des alignements d'arbres fruitiers, des arbres isolés ou des bosquets épars. Les haies et les bosquets délimitent les parcelles ou suivent les cours d'eau traversant le paysage.

Acteurs principaux: Exploitants et propriétaires

Gestionnaire: Exploitants

Type de gestion: Gestion agricole de production sur les surfaces de culture et entretien des haies et des bosquets en fonction de leur croissance. Les arbres fruitiers sont gérés dans un but de productivité. Les arbres morts sont remplacés par de nouveaux plants à haute tige.

Signification paysagère: Ce paysage est le témoin d'une activité agricole multifonctionnelle axée sur la production de denrées alimentaires. Les différents types de cultures délimités par des éléments boisés (arbres et haies) ainsi que les mouvements topographiques ondulés donnent un caractère très coloré et doux à ce paysage.

Signification biologique: Les structures isolées sont autant de refuges ou de relais pour la faune. Malgré le faible taux de zones non cultivées, l'intérêt biologique est nettement plus élevé ici que dans les zones de grandes cultures. Les zones de transition (ourlets herbeux) entre les surfaces cultivées et les éléments bocagers offrent des habitats potentiels pour les invertébrés.

Signification sociale: Les chemins vicinaux sont fréquemment utilisés par la population pour les loisirs (promenade, vélo, équitation, etc.). La proximité de ces unités avec les zones de village augmente l'intensité de la fonction sociale. Les couleurs des différentes cultures et des éléments bocagers (fruitiers, haies, etc.) donnent au visiteur un sentiment d'harmonie.

Description historique: Cette unité est le reflet historique de l'activité agricole de production différenciée sur une même surface. En périphérie du village la culture des fruitiers permettait de diversifier la production et d'avoir des revenus complémentaires liés aux fruits et aux produits dérivés. La structure actuelle associée à la présence de prairie fleurie était un des paysages les plus caractéristiques de l'agriculture suisse des années d'après guerre.

Situation future:

Les pratiques agricoles modernes tendent vers une diminution du nombre d'éléments structurants afin de faciliter et de rentabiliser le travail des surfaces. La banalisation de ces paysages est toutefois fortement limitée par la politique agricole favorable au maintien des structures avec des aides financières (SCE). Il est par conséquent fort probable que la situation actuelle se stabilise.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

Objectifs particuliers :

- Maintenir la vocation de production diversifiée et entretenir les éléments structurants pour garantir la diversité paysagère et biologique de ces paysages.
- Maintenir une dispersion de ces alignements sur l'ensemble des secteurs concernés, afin d'éviter une perte de substance et de rappel historique.

Actions à éviter :

- La destruction ou l'abandon d'arbres fruitiers ainsi que la suppression d'autres éléments structurants.
- La création de plus grandes unités de verger ou le regroupement des bosquets au détriment des petites unités linéaires, serait une réelle perte de qualité de ces paysages.

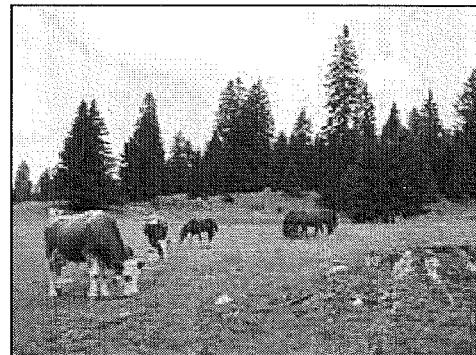
Gestion souhaitable :

- Valoriser les éléments structurants et les intégrer à la gestion agricole.
- Il est souhaitable d'assurer le rajeunissement des arbres fruitiers et que les bandes herbeuses sous les fruitiers soient traitées de manière extensive.
- La conservation de la plus grande diversité de cultures possible est un élément fort de la richesse de ces paysages.
- Intégrer la réflexion concernant le contexte historique du paysage en question lors de plantation de remplacement.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Imbrication de surfaces de pâtures et de boisements clairsemés délimités par des clôtures et des murs de pierres sèches.

Constituants: Essences forestières (essentiellement l'épicéa), herbages ras, souches, affleurements rocheux, dépressions, murs de pierres sèches et clôtures.



Type de zone: Zone semi-ouverte

Description: Associations entre des surfaces de pâtures et des boisements de grands arbres sur des terres à la topographie tourmentée. La répartition entre les deux constituants principaux dépend avant tout de facteurs historiques. Le pâturage boisé est le symbole du paysage des Franches-Montagnes. Des formes moins typiques de pâturages boisés se retrouvent aussi dans les versants des zones de plaine. Il est en partie soumis à la loi forestière et constitue par conséquent un élément agricole particulier. Il s'agit souvent de pâturages communaux dont la gestion forestière est assurée par la commune.

Acteurs principaux: Exploitants, forestiers, ayants droits et collectivités publiques

Gestionnaire: Exploitants et forestiers

Type de gestion: Les travaux forestiers visent à gérer le taux de boisement pour assurer la production sylvicole à long terme. Les pâturages boisés peuvent fournir du bois de feu ainsi que du bois de service en fonction de la densité de tiges du boisement. La protection de jeunes plants contre l'aboutissement du bétail doit être assurée. L'agriculture utilise ces surfaces en majorité pour l'estivage des bovins et des chevaux. La gestion des barrières fixes revêt une grande importance, de même que la gestion de l'embuissonnement des secteurs éloignés des fermes.

Signification paysagère: Le pâturage boisé est une forme ancestrale de gestion simultanée, agricole et sylvicole, des hauts plateaux; le symbole même des Franches-Montagnes. Il forme une particularité de l'arc jurassien. L'alternance continue entre zones ouvertes et fermées forme un paysage peu courant et qui donne un sentiment de jouissance du cadre naturel sans oppression.

Signification biologique: Les pâturages boisés présentent une diversité floristique variable. Celle-ci peut être très médiocre ou relativement bonne en fonction de la présence de microstructures. Leur valeur biologique réside aussi dans la richesse de structures formées par les murs de pierres sèches, les buissons, les tas de bois, les microreliefs, etc. Par ailleurs, ce paysage constitue aussi un couloir de migration intéressant pour la grande faune, qui peut s'y déplacer facilement à l'abri de la vue de ses prédateurs (animaux et humains).

- Signification sociale: Le pâturage boisé est un lieu de détente important. En effet, ils sont utilisés pour la promenade, l'équitation, le ski de fond, etc. Ce paysage de grande étendue à mi-chemin entre le pâturage et la forêt offre au visiteur une sensation agréable sans les sentiments d'oppression d'une forêt fermée ou la monotonie d'un grand pâturage intensif. Il est apprécié par la population locale mais aussi par une grande partie des touristes suisse ou étrangers.
- Description historique: Le pâturage boisé est le résultat des besoins des premiers défricheurs des régions concernées. Ils ont permis la présence de bétail malgré le rude climat du haut plateau jurassien et les exploitants avaient le bois d'œuvre et de chauffage autour des fermes. La présence du bétail permettait en outre de conserver ou de parfaire l'œuvre des défricheurs.
- Situation future: L'avenir du pâturage boisé est incertain. Cette particularité peine en effet à trouver sa place dans la politique agricole suisse et la rentabilité de ces surfaces diminue. Les efforts de gestion doivent donc être combinés entre les exploitants, les forestiers et les pouvoirs publics. La répartition des boisements historiquement plus dense en fonction de l'éloignement par rapport aux fermes s'accentue. Le grand défi sera de pouvoir éviter la disparition de ce paysage au profit de zones agricoles et sylvicoles séparées.

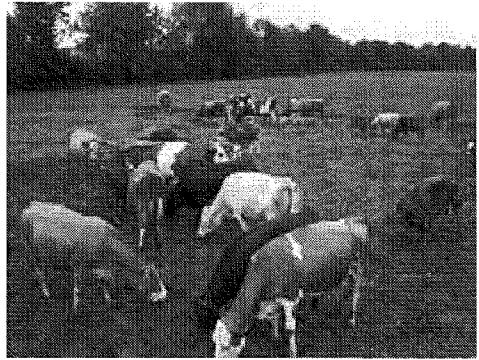
Gestion et évolution de l'unité paysagère type

- Objectifs particuliers : Conserver une exploitation mixte de toutes les surfaces de pâtures boisées. Maintenir et favoriser une succession et une imbrication entre les zones ouvertes et fermées. Garantir la fonction sociale des pâtures boisées et promouvoir le tourisme doux associé à cet emblème cantonal.
- Actions à éviter : La fermeture de certains secteurs à la pâture, de même que la surexploitation des bois. L'élimination des souches et des microstructures.
- Gestion souhaitable : La gestion du tourisme sous toute ses formes doit être planifiée dans chaque commune afin d'éviter les conflits d'usages. La gestion de ce paysage particulier doit s'inspirer des conclusions du projet PâtuBois. La gestion des pâtures boisées doit être planifiée de manière globale et intégrée afin de garantir un maximum d'efficacité des travaux entrepris.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Grandes zones d'herbages uniformes délimitées par des barrières permanentes ou mobiles.

Constituants: Pâturages et barrières fixes ou mobiles.



Type de zone: Ouverte

Description: Surface d'herbage intensivement pâturée avec une absence quasi totale d'éléments structurants. Les zones sont souvent délimitées de manière non permanente afin d'assurer une pâture homogène et complète des secteurs. Quelques pâturages sont parfois délimités avec des murs de pierres sèches.

Acteurs principaux: Propriétaires et exploitants

Gestionnaire: Exploitants

Type de gestion: Pâture permanente, fumure et fauche de certains secteurs au printemps. Des entretiens sont également nécessaires, comme la fauche des refus en automne ou la lutte contre les adventices.

Signification paysagère: Le caractère verdoyant et dégagé des herbages et la présence quasi permanente de bétail caractérisent ces paysages. Ils sont animés par la floraison uniforme et importante de quelques espèces ou le jaune domine (pissenlits et jonquilles). Ces pâturages témoignent de la forte activité de production laitière et d'élevage de l'agriculture.

Signification biologique: Ces surfaces ont une faible valeur biologique. En effet, la forte fumure, le piétinement du bétail et le nettoyage systématique du refus est très peu favorable à la flore et la faune. Malgré une faible diversité, certains pâturages de ce type sont encore colonisés par la jonquille.

Signification sociale: La présence de bétail ainsi que les barrières limitent l'accès au public. L'intérêt social de ce paysage réside dans le fait que la population apprécie les pâtures avec des chevaux et du bétail qui sont un des symboles de la région jurassienne.

Description historique: Les pâturages intensifs sont apparus avec l'amélioration de la production laitière. Les vaches devenant de plus en plus performantes, les pâturages riches en herbages ont été favorisés en éliminant les éléments structurants et en apportant une fumure supplémentaire.

Situation future: Ces surfaces répondent à un besoin du marché agricole afin de conserver sa compétitivité, notamment dans la production laitière et la production de viande. Elles vont donc persister.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

Objectifs particuliers : Assurer le maintien de zones de pâtures productives pour l'élevage et la production laitière. Développer des mesures incitatives visant à implanter des éléments structurants (buissons ou arbres isolés) au sein des pâturages.

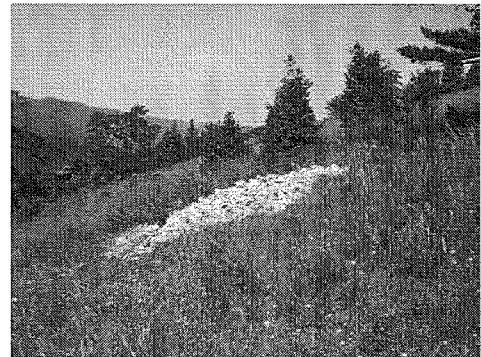
Actions à éviter : Afin de ne pas supprimer des populations de jonquilles restantes, le labour et le traitement à l'herbicide de ces pâturages doivent être évités.

Gestion souhaitable : Maintenir ces surfaces pour la production agricole. Les quelques éléments structurants présents (dolines, affleurements rocheux, buissons, etc.), même de petite taille, doivent être conservés. La présence d'arbres isolés devrait être favorisée.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Surfaces de pâturages permanents souvent en pente et structurées par de nombreux petits éléments semi-naturels.

Constituants: Pâtures permanentes, buissons, arbres, murs de pierres sèches, rochers affleurants, chemins et clôtures fixes.



Type de zone: Zone ouverte ou semi-ouverte

Description: Les éléments semi-naturels qui les constituent, associés aux inégalités de terrain, favorisent toujours une structuration variée de ces surfaces. Le pâturage structuré constitue souvent la zone périphérique en pente ou les flans de vallée d'un secteur agricole plat qui est voué aux cultures.

Acteurs principaux: Exploitants et propriétaires

Gestionnaire: Exploitants et propriétaires

Type de gestion: Pâture régulière ou saisonnière, entretien des clôtures, lutte contre l'embroussaillement et les plantes indésirables.

Signification paysagère: Cette entité marque le paysage par une micro topographie et des arrangements clairement différenciés des zones exploitées pour la production herbagère. Elle apporte une diversification du paysage qui se marque tant par la coloration que par la texture dans la lecture lointaine. Le pâturage structuré est souvent le témoin de la lutte de l'homme contre l'avancée de la forêt au fil des siècles. Il marque en effet la transition entre les zones de plaines cultivées et les secteurs forestiers.

Signification biologique: La structuration de la surface par les barrières fixes ou les murs, la présence d'arbres et d'arbustes, la micro topographie ainsi qu'une gestion extensive font de ces pâturages des habitats de valeur souvent colonisés par de nombreuses espèces animales et végétales. En fonction de son exposition et des caractéristiques du sol, une grande quantité de milieux différents caractérisent ces surfaces.

Signification sociale: Les pâturages structurés ont une fonction sociale minime. L'éloignement des zones habitées, la présence continue de bétail ainsi que les nombreuses inégalités de terrain en font un paysage peu attrayant pour le public.

Description historique: Ces pâturages sont souvent liés aux grandes zones d'estivages au sein desquelles les exploitants peuvent mettre leurs génisses durant la saison d'été. Les techniques anciennes ne permettant pas de valoriser les zones de pentes à sol peu profonds, ces surfaces sont restées généralement extensives. Les travaux communautaires ou familiaux permettaient de gérer la croissance végétale. La rationalisation des exploitations a abouti à l'abandon de nombreuses exploitations excentrées par rapport aux exploitations. De même, la diminution du nombre de personnes travaillant sur les exploitations a petit à petit permis le développement du couvert végétal.

Situation future: Plusieurs surfaces continuent encore à se différencier d'une part en pâtures plus intensives et, d'autre part, en forêt. Grâce à des initiatives communes, notamment les CEP, et à la politique agricole favorable à l'extensification, la tendance à la disparition de ces pâturages semble pourtant diminuer.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

Objectifs particuliers : Conserver la vocation agricole de toutes les surfaces, éviter la migration vers la forêt. L'embroussaillement des surfaces de pâturages faiblement exploités doit être combattu afin de conserver la mosaïque des zones ouvertes et fermées. Eviter la suppression des structures dans les pâturages existants. Mettre en évidence la complémentarité agricole et biologique de ces surfaces.

Actions à éviter : Toute perte de surfaces de ce type au profit de la forêt.

Gestion souhaitable : Favoriser un entretien continu des pâturages assurant la pérennité des éléments structurants, mais éviter des interventions massives. Utiliser les outils de l'OQE (ordonnance sur la qualité écologique) et de la LPN (loi sur la protection de la nature), afin de favoriser une gestion extensive des pâturages structurés.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Vergers structurés en une ou plusieurs unités réparties autour des villages et entrecoupés de zones ouvertes plus ou moins grandes.

Constituants: Arbres fruitiers à hautes tiges, prairies, pâtures, fermes et habitations villageoises.



Type de zone: Zone semi-ouverte

Description: Ceinture de vergers hautes tiges généralement répartie autour et dans le village ou autour des fermes. Les zones de vergers se situent derrières les fermes et se dispersent progressivement vers les cultures avec une densité d'arbres de moins en moins grande. Les espaces vides sont généralement occupés par des pâtures ou des prairies permanentes.

Acteurs principaux: Exploitants, propriétaires et organisations de promotion des vergers

Gestionnaire: Exploitants agricoles et producteurs privés

Type de gestion: Fauche ou pâture des surfaces herbagères, taille des arbres et renouvellement des arbres trop vieux si nécessaire. Récolte des fruits par les exploitants ou directement par le consommateur.

Signification paysagère: Type de structures typiques des villages jurassiens de plaine. Les vergers forment un écrin haut en couleur et permettent aux villages de se fondre dans le paysage. Les formes généralement géométriques des plantations relèvent le caractère de production de ces surfaces.

Signification biologique: Les vergers et leurs prairies abritent un cortège spécifique d'animaux dont certains dépendent directement des fruitiers, notamment certains oiseaux. L'âge des fruitiers et la diversité des milieux herbacés déterminent souvent la valeur biologique globale des zones de vergers.

Signification sociale: Les vergers sont des unités ouvertes, mais structurées et perçues comme des éléments paysagers reposants. La population fait un lien direct entre le verger et les produits (fruits, eaux-de-vie). Les vergers parcourus par des chemins vicinaux sont un lieu de promenade et de détente privilégié.

Description historique: Les vergers fruitiers ont été plantés à l'époque pour assurer une production de fruits destinés à la nourriture des humains et des animaux (fourrage porcin). Par ailleurs, l'eau-de-vie constituait un médicament important pour les animaux de ferme. Ombrage pour le bétail et production de fruit simultanément, le verger est aussi une forme ancestrale de production multifonctionnelle qui se rencontrait sur de très grandes surfaces. La lutte contre l'alcoolisme et ses abattages massifs de verger, ainsi que la nécessité d'exploiter des surfaces plus productives, ont provoqué une disparition importante des surfaces de verger.

Situation future: Actuellement le verger haute-tige est considéré comme élément patrimonial à maintenir en priorité. Grâce à divers soutiens financiers, l'entretien et la plantation d'arbres fruitiers sont aujourd'hui soutenus. Il semble donc que les vergers existants en zone agricole seront maintenus à long terme mais leur entretien laisse parfois à désirer. Le besoin en nouvelles surfaces à bâtir est par contre une menace pour les vergers.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

Objectifs particuliers : Assurer le maintien et l'extension des vergers à l'intérieur et en périphérie des villages. Conserver la valeur patrimoniale et biologique des vergers hautes tiges. Conserver la diversité des variétés fruitières et les vieux arbres importants pour la faune.

Actions à éviter : L'extension des zones à bâtir sur les zones de verger sans compensation adéquate. Le vieillissement des vergers et leur disparition par mort lente des fruitiers.

Gestion souhaitable : Maintenir la gestion actuelle, promouvoir une extension des vergers. Gestion extensive des prairies sous les vergers. Remplacer les arbres abattus ou morts par des plants à hautes tiges indigènes.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Ensemble géomorphologique avec marais, zones de transition et surfaces agricoles en lien avec le marais.

Constituants: Plans d'eau, hauts-marais, bas-marais, milieux de transitions, herbages, pâturages boisés et cabanons à litière.



Type de zone: Zone semi-ouverte

Description: Les paysages marécageux se composent de hauts-marais ou de bas-marais et de surfaces de transition en lien avec le haut marais. Le paysage est déterminé avant tout par les caractéristiques des milieux présents et non par la gestion agricole.

Acteurs principaux: Collectivités, exploitants et milieux de protection de la nature

Gestionnaire: Collectivités, exploitants et milieux de protection de la nature

Type de gestion: Tous les paysages marécageux bénéficient d'un plan de gestion établi par le canton. La zone agricole est gérée en collaboration entre les autorités cantonales et les exploitants en fonction des interactions potentielles avec le milieu lui-même.

Signification paysagère: Les paysages marécageux constituent un élément marquant du territoire, en opposition de structure et de couleur par rapport aux autres paysages environnants. Avec les zones alluviales et certains boisements, ce sont les rares paysages jurassiens proches de leurs caractéristiques naturelles.

Signification biologique: Les zones marécageuses abritent des espèces rares et uniques. Elles sont donc d'une très grande importance pour la préservation de la biodiversité du canton et de la Suisse. Les zones tampon et de transition constituent également un réservoir floristique et faunistique important.

Signification sociale: Les paysages marécageux constituent un attrait certain pour le public qui y trouve un espace de nature peu courant. La cueillette de myrtilles attire bon nombre de visiteurs en fin d'été dans les secteurs où cette pratique est autorisée. Certains sites aménagés comme celui de la Gruère sont des hauts lieux du tourisme jurassien.

Description historique: Les paysages marécageux couvraient de très grandes surfaces en Suisse et dans l'arc jurassien. Seules des reliques ont subsisté aux diverses interventions humaines, par drainage et captage des eaux, pour conquérir de nouvelles surfaces exploitables. Des étangs de rétention ont été creusés dans la tourbe pour faire fonctionner des moulins dans les territoires sans cours d'eau. Enfin, lors des deux dernières guerres, la tourbe a été exploitée comme combustible pour le chauffage.

Situation future: Les zones marécageuses résiduelles ont été mises sous protection fédérale et cantonale et sont gérées par les collectivités publiques. Le risque de perturbation de ces paysages par des infrastructures est donc minime. La politique actuelle assure la pérennité, voir la régénération de ces paysages particuliers.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

Objectifs particuliers : Revitaliser les hauts et bas-marais en cours d'atterrissement.
Mettre en œuvre les plans de gestion établis pour les différents paysages marécageux.

Actions à éviter : Le développement non géré du tourisme dans ces paysages.
L'abandon et la destruction des constructions anciennes liées à l'exploitation des marais.

Gestion souhaitable : La gestion selon les plans de gestion établis par le canton doit être appliquée.
Les conflits entre protection de la nature et tourisme doivent être résolus, non seulement pour les sites eux-mêmes mais aussi pour les alentours de ces paysages.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Etangs artificiels ou naturels, isolés ou successifs et leurs berges.

Constituants: Etangs artificiels, digues, buissons, arbres indigènes ou non, milieux humides et pelouses.



Type de zone: Zone semi-ouverte et plans d'eau

Description: Etangs de formes diverses délimités par des digues ou des berges plus ou moins naturelles. Les digues sont souvent aménagées pour permettre leur gestion et des milieux humides fermés (zones buissonnantes) ou ouverts (mégaphorbiaies humides ou prés humides) font la transition entre les étangs ou les parcelles voisines.

Acteurs principaux: Exploitants, collectivités, privés et pêcheurs

Gestionnaire: Exploitants, associations et offices cantonaux

Type de gestion: Curages sporadiques des étangs et gestion courante de la végétation. Les milieux naturels attenants sont souvent non entretenus.

Signification paysagère: Les étangs et leur milieux annexes structurent clairement le paysage en apportant des touches de colorations et de structures différentes. Ce sont des reflets directs de la présence de l'eau dans les sols.

Les paysages d'étangs offrent souvent une sensation de nature préservée et de calme à son observateur, malgré l'origine humaine de ces paysages.

Signification biologique: Les étangs et leurs milieux annexes sont des zones à forte biodiversité. Aux espèces liées à l'eau (oiseaux, insectes, poissons, etc.) s'ajoutent celles liées aux prairies humides (formations végétales particulières, flores, insectes, etc.). La gestion pour la pêche et la détente limite toutefois dans de nombreux cas l'expression de la diversité biologique potentielle de ces milieux.

Signification sociale: Ces surfaces ont une signification sociale importante. La fascination de l'eau, la vie qui s'y exprime ainsi que les milieux annexes attirent tout type de public. Les étangs sont souvent les points culminants des sentiers nature. La fréquentation pour des promenades dominicales y est donc courante. La pratique de la pêche attire un public plus spécialisé mais régulier.

Description historique: La plupart des étangs du canton sont artificiels. Ils ont été créés pour la production d'énergie, la pisciculture, ou encore suite à l'extraction de tourbe. Au fil des années leur exploitation a été abandonnée, au profit d'une utilisation à vocation touristique et biologique.

Situation future: Compte tenu de leur statut de milieux protégés, ces paysages vont se maintenir pour les grands ensembles. Par contre les petits étangs intégrés dans d'autres types de paysages s'atterrissent et tendent à disparaître par manque d'entretien.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

Objectifs particuliers : Maintenir la diversité des étangs et éviter leur atterrissage.

Actions à éviter : L'introduction d'espèces exotiques qui est une des principales problématiques des étangs.
Le curage trop régulier et l'abandon complet.

Gestion souhaitable : Le curage des étangs ainsi qu'une gestion adéquate des berges est indispensable au maintien de la diversité.
L'implantation de zones tampons exploitées de manière adéquate est essentielle afin d'empêcher les apports de matière organique.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Cours d'eau et milieux annexes situés dans une zone de plaine.

Constituants: Cours d'eau, berges boisées, zones humides ainsi que des herbages et des cultures ouvertes.



Type de zone: Zone semi-ouverte

Description: La zone alluviale se constitue d'un cours d'eau plus au moins sinuieux et de l'ensemble de son lit majeur au sein duquel la rivière peut potentiellement générer une dynamique et déplacer son cours au fil des années.

Acteurs principaux: Collectivités, exploitants, propriétaires et milieux de protection de la nature.

Gestionnaire: Collectivités et exploitants

Type de gestion: L'entretien varie d'une rivière à l'autre en fonction des caractéristiques du cours d'eau, des milieux annexes et des contraintes qui y sont liées.
Généralement, la gestion consiste en une gestion du cordon boisé et un entretien ponctuel des berges pour éviter les pertes de surfaces agricoles.

Signification paysagère: Les nombreux cours d'eau diversifient et structurent l'ensemble du paysage agricole en formant souvent une barrière visuelle ou un relief structurant.
Le contraste entre la zone agricole plate et la sinuosité du cours d'eau rend perceptible le potentiel de dynamique du cours d'eau. Ce potentiel est en réalité exprimé ou figé en fonction de l'état des berges.
Dans certains cas, notamment ceux de l'Allaine et du Doubs, le potentiel dynamique s'exprime encore partiellement et permet à l'observateur d'avoir un plus grand sentiment de nature.

Signification biologique: Les cours d'eau sont des milieux biologiquement très riches dont le potentiel biologique est souvent peu exprimé en raison de leur endiguement et de l'absence de milieux annexes. Les milieux agricoles associés à ces paysages ont des valeurs biologiques élevées seulement dans de rares cas (notamment les prés à litières).
Dans tous les cas, les cours d'eau et leurs berges offrent des corridors de déplacement et des refuges importants pour la faune.

Signification sociale: Les cours d'eau sont appréciés et reconnus comme des milieux de prédilection par la population. Le public utilise régulièrement les cours d'eau et leurs berges pour la détente et les loisirs. La pêche constitue une activité sociale importante regroupant des acteurs ayant une grande influence dans la gestion des cours d'eau.
Les crues des cours d'eau génèrent par contre des craintes et des réactions négatives, tant en milieu bâti que rural.

- Description historique:** Les plaines alluviales actuelles résultent des immenses travaux du début du 20ème siècle. Ils ont été entrepris par la collectivité pour diminuer les risques contre les crues et augmenter la capacité d'alimentation de la population. Les paysages originaux ont été totalement modifiés. L'endiguement systématique des rivières et le drainage des milieux annexes ont uniformisés un paysage naturellement très diversifié et changeant. L'expression actuelle est donc avant tout une image des efforts de l'homme et non pas l'expression originelle de ce paysage.
- Situation future:** Les travaux anciens ne sont plus à même d'assurer la protection contre les crues. En raison de l'urbanisation croissante (plus de débit de pointe dans les cours d'eau) et des changements climatiques, les cours d'eau nécessitent plus de place pour assurer la protection contre les crues. Un changement fort dans la politique de gestion des eaux se fait sentir. La revitalisation des cours d'eau et la gestion de l'espace de débordement vont certainement permettre une expression plus forte des paysages alluviaux. Par ailleurs, compte tenu de la qualité agricole de ces surfaces, il est très probable que les cultures restent prédominantes dans les surfaces non nécessaires à la gestion des crues.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

- Objectifs particuliers :** Garantir le maintien de ces paysages en zone non constructible. Mettre en œuvre des mesures combinées de gestion des crues et de revitalisation permettant l'expression de ce paysage spécifique.
- Actions à éviter :** Eviter tous les travaux de stabilisation non nécessaires à la protection de la population ou des bâtiments. Toute nouvelle construction dans l'ensemble de ces paysages.
- Gestion souhaitable :** Les cours d'eau et leur berges doivent être entretenus selon les méthodes de gestion favorable à leur diversité. La non intervention et le dédommagement des pertes de terrain devraient remplacer le lancement de projets coûteux de stabilisation.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Tout type de surfaces forestières

Constituants: Tous les types de forêts sur topographie et substrats divers.



Type de zone: Zone fermée

Description: Cette unité comprend toutes les surfaces répondant à la définition légale de la forêt, à l'exception des surfaces forestières traitées au sein d'une autre fiche du présent plan directeur des paysages (pâturages boisés). Elle est mentionnée à titre informatif et dans un but de coordination. La prise en compte de la fonction paysagère de la forêt fait partie intégrante du plan directeur cantonal des forêts, en cours d'élaboration.

Acteurs principaux: Privés, communes, bourgeoisies et forestiers

Gestionnaire: Privés, communes, bourgeoisies et forestiers

Type de gestion: Gestion des forêts par une sylviculture proche de la nature et multifonctionnelle, adaptée à la vocation de la surface définie par le plan directeur cantonal des forêts.

Signification paysagère: Les surfaces boisées sont des constituants essentiels du paysage jurassien. Elles structurent les vues en zones ouvertes et fermées et confèrent une harmonie aux grands ensembles. Les forêts forment souvent des barrières paysagères qui permettent sans cesse de nouvelles découvertes de paysages.

Signification biologique: Les forêts constituent des habitats et des lieux de refuge vastes et proches de l'état naturel pour une grande partie de la faune et de la flore indigène.

Signification sociale: En lien avec les secteurs ouverts, les massifs forestiers jouent un rôle social prépondérants pour les activités de loisir.

Description historique: Sans interventions humaines, plus de 95 % du territoire jurassien serait recouvert de forêts. En lien avec le développement de la population, les besoins de surfaces agricoles et l'utilisation du bois sous toutes ses formes, les surfaces forestières n'ont cessé de diminuer jusqu'au début du 20e siècle. Les besoins spécifiques pour la fabrication des navires marchands, la production de charbon de bois ou le développement du chemin de fer, l'arc jurassien a perdu la plus grande partie de sa forêt originelle. La politique de conservation de l'aire forestière, initiée par la loi forestière de 1902, a permis un reboisement.

La politique sylvicole soutenue par la loi forestière du début du siècle a permis un reboisement progressif de nombreuses surfaces. La déprise agricole et les compensations forestières ont accentué la reforestation jusqu'à nos jours.

Situation future: La politique forestière suisse et cantonale déterminera l'évolution de la surface forestière. Les politiques forestières suisses et cantonales sont aujourd'hui à nouveau un thème d'actualité. L'évolution de la surface forestière dépendra avant tout d'autres politiques sectorielles. Les différents milieux s'accordent aujourd'hui à combattre la progression de l'aire forestière, la conservation qualitative des forêts étant désormais au centre des préoccupations.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

Objectifs particuliers : Assurer la gestion forestière et la production de bois en favorisant une utilisation multifonctionnelle de la forêt et sa diversité.
Gérer l'augmentation non dirigée des surfaces forestières.

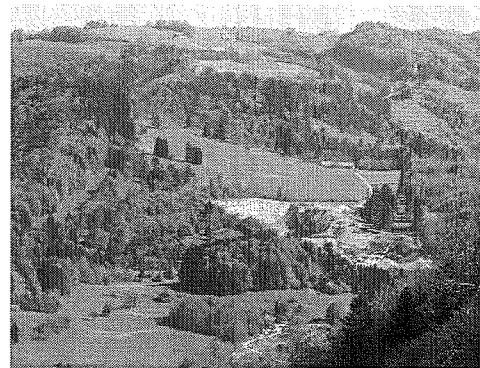
Actions à éviter : La fermeture des pâturages et des zones agricoles les moins productives afin de conserver la structure semi-ouverte des flancs et des sommets jurassiennes.

Gestion souhaitable : Les différentes mesures souhaitables sont présentées dans le plan directeur cantonal des forêts.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Toute zone exploitée, ancienne ou récente, d'extraction de pierre ou de gravier.

Constituants: Roches à nu, fronts de graviers et tous les milieux associés.



Type de zone: Zone ouverte

Description: Les carrières et gravières sont des milieux extrêmes, où l'élément minéral non altéré par le temps domine. Même à l'abandon, la recolonisation végétale y est lente laissant des grandes plages de surface pierreuse à nu.

Acteurs principaux: Propriétaires

Gestionnaire: Exploitants industriels

Type de gestion: Activités d'extraction puis reconversion selon les projets de réaménagements.

Signification paysagère: Ces surfaces sont souvent des poches anachroniques dans le territoire, qui diversifient le paysage ou au contraire le perturbent. Chaque cas a ainsi une signification particulière. Les carrières ont généralement une forte présence paysagère car elles génèrent des falaises artificielles, non patinées par le temps. Après l'exploitation, les gravières se fondent rapidement dans les paysages riverains dans lesquels elles sont implantées.

Signification biologique: Site accumulant la chaleur grâce au minéral en surface. Si l'intensité de l'extraction le permet, les espèces présentes sont spécifiques et peu courantes. A la fin de l'exploitation, ce sont des îlots d'espèces généralement tributaires de climats plus doux, des refuges d'espèces rares.

Signification sociale: Les carrières sont généralement interdites d'accès et ne présentent aucun attrait social particulier. Les carrières abandonnées sont parfois utilisées pour des activités de loisirs marginales telles que le motocross ou le modélisme.

Description historique: Historiquement les carrières étaient souvent de petites tailles et de nombreux petits objets étaient exploités pour l'entretien des chemins forestiers et agricoles. Progressivement ces petits sites ont été abandonnés au profit de grandes carrières exploitées de manière nettement plus industrielle.

Situation future: Les nouvelles concessions de carrières sont soumises à étude d'impact sur l'environnement. Lors de ces études, les aspects paysagers doivent aussi être analysés. Ce sont donc les procédures d'octroi du permis d'exploiter et les conditions qui y sont liées qui déterminent la future intégration paysagère de ces lieux.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

Objectifs particuliers : Intégrer les notions paysagères lors des études concernant le réaménagement futur des sites.
Garantir le maintien et la création de milieux annexes (mares, étangs, zones rudérales) liés à l'exploitation des gravières.

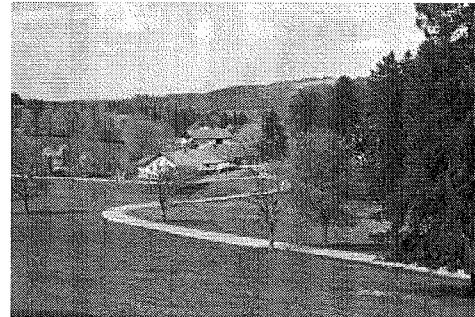
Actions à éviter : Le comblement non planifié de gravières.

Gestion souhaitable : La gestion d'une carrière se fait au cas par cas. D'une manière générale la planification d'une gravière doit prévoir le maintien de zones favorables à la végétation et à la faune tout au long de l'exploitation.

Description des unités paysagères type

Arrangements: Regroupement de quelques fermes alignées et imbriquées dans la zone agricole, généralement des pâturages

Constituants: Bâtiments essentiellement agricoles, petits bâtiments (laiterie, etc.) et infrastructures d'accès.



Type de zone: Tissu bâti

Description: Petit regroupement de bâtiments à vocation essentiellement agricole. Les fermes sont directement connectées à la zone de pâture qui est souvent délimitée par des murs de pierres sèches jusqu'aux abords de la ferme.
Ensembles bâties de petites dimensions, non inclus dans les zones à bâtir des plans d'aménagements locaux.

Acteurs principaux: Exploitants et habitants

Gestionnaire: Collectivités et propriétaires

Type de gestion: Entretien des bâtiments. Souvent les hameaux sont constitués de bâtiments du patrimoine (ISOS) qui doivent être entretenus et rénovés selon des critères précis.
Entretien des jardins potagers et gestion des pâturages.

Signification paysagère: Les hameaux du Jura ont une signification paysagère importante. Ils reflètent en effet le passé agricole de la région ou des petites entités se formaient pour être proches des terres exploitables. Les hameaux marquent la présence d'une petite entité sociale au sein du paysage agricole.

Signification biologique:

Signification sociale: Les hameaux sont une représentation typique de l'agriculture historique et sont volontiers parcourus lors de la pratique de loisirs, notamment pour y faire une pause dans une auberge aménagée dans une ferme.

Description historique: Chaque hameau a sa propre histoire toujours liée à la gestion agricole des terres environnantes. Il sont des témoins de la conquête des terres et de l'organisation en petites collectivités organisées hors des villages.

Situation future: Avec la diminution du nombre d'exploitations, de plus en plus de bâtiments situés dans les hameaux sont uniquement occupés pour l'habitat.

Gestion et évolution de l'unité paysagère type

Objectifs particuliers : Etablir une planification cohérente afin d'éviter la construction de bâtiments ne s'intégrant pas au tissu bâti traditionnel.

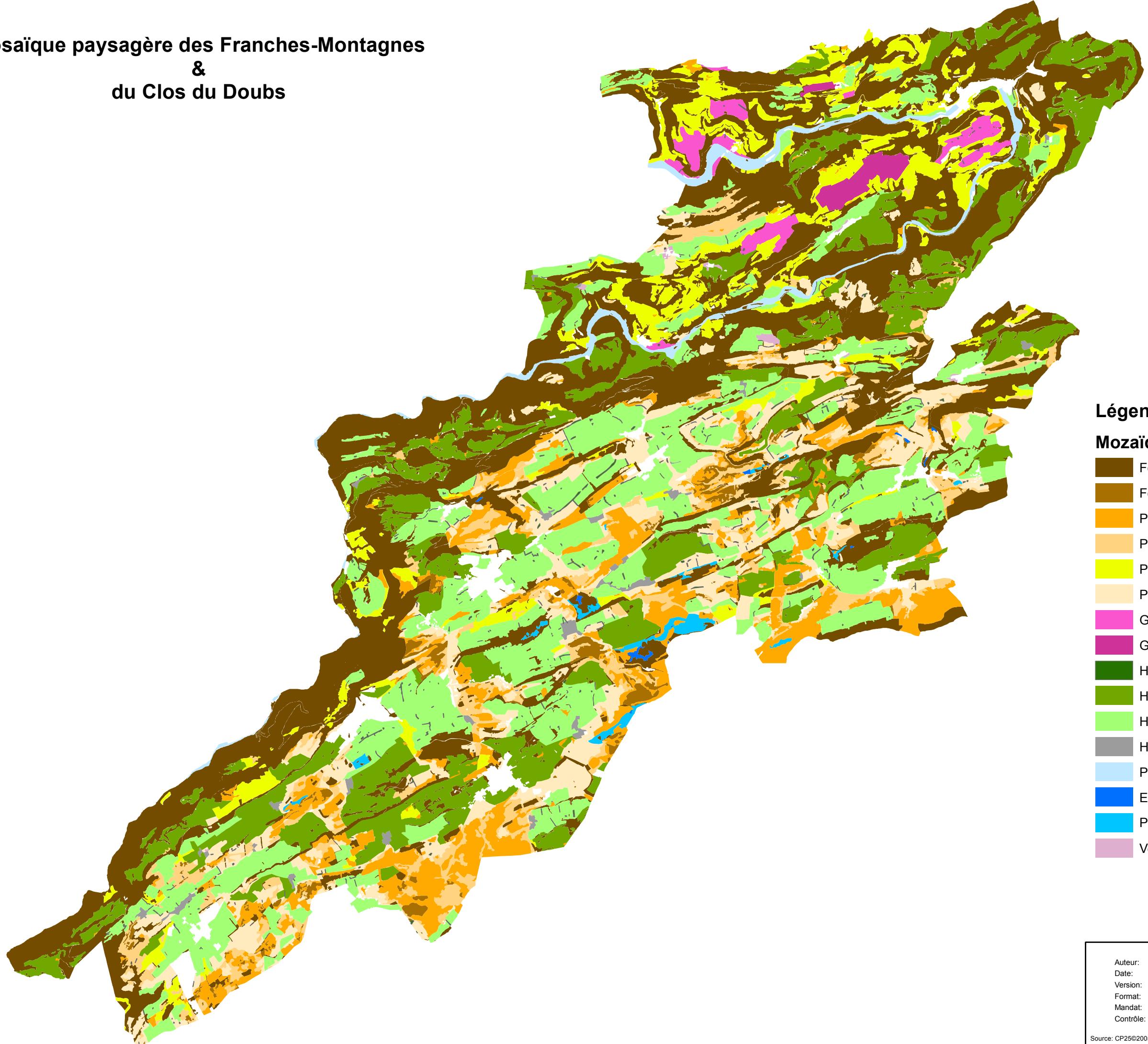
Assurer des réfections ou des transformations de bâtiments dans le respect des types architecturaux anciens.

Actions à éviter : L'abandon et le délabrement de bâtiments contenus dans les inventaires du patrimoine.

Gestion souhaitable : D'une manière générale les bâtiments contenus dans les hameaux doivent être entretenus en respectant l'aspect extérieur original, même pour les bâtiments non inventoriés du point de vue patrimonial.

ANNEXE 4

Mosaïque paysagère des Franches-Montagnes & du Clos du Doubs



Légende

Mozaïque

- Forêt
- Forêt pâturée
- Pâturage boisé
- Pâturage peu boisé
- Pâturage structuré
- Pâturage
- Grande culture
- Grande culture structurée
- Haie et Bosquet
- Herbage structuré
- Herbage sans structuré
- Hameau
- Paysage alluvial
- Etang
- Paysage marécageux
- Verger

Auteur: LS
Date: 19/11/2013
Version: 1.1
Format: A3
Mandat: PQP - FM - CdD
Contrôle: FV

Fondation
Rurale
Interjurassienne
Courtemelon / CP 65
2852 Courteille
T +41 32 420 7420
F +41 32 420 7421
www.frij.ch

Source: CP25©2005 Swissstopo (5704000640)

ANNEXE 5

CANTON DU JURA - MESURES QUALITE DU PAYSAGE - FRANCHES-MONTAGNES ET CLOS-DU-DOUBS

N° mesure	Titre de la mesure	SAU	Estivage	Montant de la contribution	Remarques
Conditions d'entrée	OB01 Respect des bases légales Alentours de ferme harmonieux Equipement pastoral Stockage des balles d'ensilage ou exploitation sans ensilage	x		nul car mosaïque	
	CF01 renonciation aux grandes cultures sous film ou réduction des contributions	x		-360.- /ha maïs sous film	
	OB Respect des bases légales Exploitation exclusivement sous forme de pâture Préservation de l'équilibre sylvo-pastoral du pâturage boisé Equipement pastoral		x		
	MO Niveau de base (<16 pts) Niveau faible (16-25 pts) Niveau correct (26-35 pts) Niveau supérieur (>35 pts)	x		90.- /ha de SAU 110.- /ha de SAU 130.- /ha de SAU 150.- /ha de SAU	
Équilibre du boisement	EB Boisement ne répondant à aucun critère (0 pt) Boisement déséquilibré (1-3 pts) Boisement équilibré (4-6 pts) Boisement très équilibré (>6 pts) ou PGI		x	0.- /PN 50.- /PN 125.- /PN 200.- /PN	
	SP06 Verger haute-tige	x		10.- /arbre	
Diversification du paysage cultivé	SP09 Prairie à Narcisses, Jonquilles ou Crocus	x		500.- /ha	
	ER01 Arbre remarquable	x	x	75.- /arbre	
Valorisation des éléments remarquables et des surfaces remarquables (ER)	ER02 Arbre isolé	x	x	50.- /arbre	
	ER04 Borne historique et des pierre dressée	x	x	30.- /borne ou pierre	
	ER05 Elément bocager repère	x	x	100.- /élément	
	ER06 Allée d'arbre	x	x	100.- /100m linéaires	
	ER08 Patrimoine agricole	x	x	100.- /loge	
	ER09 Mur en pierres sèches	x	x	1.- /m linéaire	
	ER12 Clôture avec pieux en bois	x	x	27.- /100m linéaires	
	ER13 Doline	x	x	100.- /doline	
	ER15 Entretien des pâturages en fortes pentes (>35 %)	x	x	210.- /ha	
	ER16 Entretien des lisières de forêt	x	x	500.- /100m linéaires	
Bétail	MA01 Troupeau mixte	x	x	750.-	
		x	x	1'500.- /exploitation ou secteur	Forfait exploitation
		x	x	2'500.-	
Renforcement des éléments de structure	ES01 Plantation d'arbres feuillus isolés en pâturage boisé	x		+ 0.5 pts /arbre	Installation soutenue par ENV
		x		réévalué lors du renouvellement	
	ES02 Plantation d'arbres feuillus isolés en zone herbagère non structurée	x		400.- /arbre planté	
		x		+ 0.5 pts /arbre planté	
	ES03 Installation d'ilots de régénération en pâturage boisé, type 1000, version clôture de secteur	x	x	700.- /ilot	
	Installation d'ilots de régénération en pâturage boisé, type 1000, version avec plantation	x	x	1200.- /ilot	
	Installation d'ilots de régénération en pâturage boisé, type 1000	x		+ 3 pts /are	
	Installation d'ilots de régénération en pâturage boisé, type 1000		x	réévalué lors du renouvellement	
	ES04 Installation d'ilots de régénération en pâturage boisé, type 2000	x		+ 1.5 pts /are	Installation soutenue par ENV
		x		réévalué lors du renouvellement	
	ES05 Plantation de haies ou bosquets	x		+ 3 pts /are planté	Installation soutenue par ENV
		x		+ 2 pts /ha	
	ES06 Travaux de réouverture des pâturages en fortes pentes	x		ER15 l'année qui suit	Soutenu par ENV.
	ES07 Grandes cultures, 5% à 10% de la SAU mis en culture Grandes cultures, 10% à 15% de la SAU mis en culture	x		+ 3 pts + 5 pts	Maximum 15 % de la SAU

CANTON DU JURA - MESURES QUALITE DU PAYSAGE - FRANCHES-MONTAGNES ET CLOS-DU-DOUBS

N° mesure	Titre de la mesure	SAU	Estivage	Montant de la contribution	Remarques
Conditions d'entrée	OB01 Respect des bases légales Alentours de ferme harmonieux Equipement pastoral Stockage des balles d'ensilage ou exploitation sans ensilage	x		nul car mosaïque	
	CF01 renonciation aux grandes cultures sous film ou réduction des contributions	x		-360.- /ha maïs sous film	
	OB Respect des bases légales Exploitation exclusivement sous forme de pâture Préservation de l'équilibre sylvo-pastoral du pâturage boisé Equipement pastoral		x		
	MO Niveau de base (<16 pts) Niveau faible (16-25 pts) Niveau correct (26-35 pts) Niveau supérieur (>35 pts)	x		90.- /ha de SAU 110.- /ha de SAU 130.- /ha de SAU 150.- /ha de SAU	
Equilibre du boisement	EB Boisement ne répondant à aucun critère (0 pt) Boisement déséquilibré (1-3 pts) Boisement équilibré (4-6 pts) Boisement très équilibré (>6 pts) ou PGI		x	0.- /PN 50.- /PN 125.- /PN 200.- /PN	
	SP06 Verger haute-tige	x		10.- /arbre	
Diversification du paysage cultivé	SP09 Prairie à Narcisses, Jonquilles ou Crocus	x		500.- /ha	
	ER01 Arbre remarquable	x	x	75.- /arbre	
Valorisation des éléments remarquables et des surfaces remarquables (ER)	ER02 Arbre isolé	x	x	50.- /arbre	
	ER04 Borne historique et des pierre dressée	x	x	30.- /borne ou pierre	
	ER05 Elément bocager repère	x	x	100.- /élément	
	ER06 Allée d'arbre	x	x	100.- /100m linéaires	
	ER08 Patrimoine agricole	x	x	100.- /loge	
	ER09 Mur en pierres sèches	x	x	1.- /m linéaire	
	ER12 Clôture avec pieux en bois	x	x	27.- /100m linéaires	
	ER13 Doline	x	x	100.- /doline	
	ER15 Entretien des pâturages en fortes pentes (>35 %)	x	x	210.- /ha	
	ER16 Entretien des lisières de forêt	x	x	500.- /100m linéaires	
Bétail	MA01 Troupeau mixte	x	x	750.-	
		x	x	1'500.- /exploitation ou secteur	Forfait exploitation
		x	x	2'500.-	
Renforcement des éléments de structure	ES01 Plantation d'arbres feuillus isolés en pâturage boisé	x		+ 0.5 pts /arbre	Installation soutenue par ENV
		x		réévalué lors du renouvellement	
	ES02 Plantation d'arbres feuillus isolés en zone herbagère non structurée	x		400.- /arbre planté	
		x		+ 0.5 pts /arbre planté	
	ES03 Installation d'ilots de régénération en pâturage boisé, type 1000, version clôture de secteur	x	x	700 /ilot	
	Installation d'ilots de régénération en pâturage boisé, type 1000, version avec plantation	x	x	1200.- /ilot	
	Installation d'ilots de régénération en pâturage boisé, type 1000	x		+ 3 pts /are	
	Installation d'ilots de régénération en pâturage boisé, type 1000		x	réévalué lors du renouvellement	
	ES04 Installation d'ilots de régénération en pâturage boisé, type 2000	x		+ 1.5 pts /are	Installation soutenue par ENV
		x		réévalué lors du renouvellement	
	ES05 Plantation de haies ou bosquets	x		+ 3 pts /are planté	Installation soutenue par ENV
		x		+ 2 pts /ha	
	ES06 Travaux de réouverture des pâturages en fortes pentes	x		ER15 l'année qui suit	Soutenu par ENV.
	ES07 Cultures céréalières, 5% à 10% de la SAU mis en culture Cultures céréalières, 10% à 15% de la SAU mis en culture	x		+ 3 pts + 5 pts	Maximum 15 % de la SAU



Définition du périmètre

ZONE D'ESTIVAGE

SAU

Conditions minimales d'entrée

- contrat d'engagement
- gestion du boisement
- entretien des surfaces
- clôtures
- redistribution des contributions
- minimum 3 mesures de la liste ci-dessous

Boisement
bien
équilibré
ou PGI

Boisement
équilibré

Boisement
déséquilibré

Conditions minimales d'entrée

- contrat d'engagement
- respect des conditions d'entrées (OB01)
- pas de culture sous film (CF01)
- minimum 3 des mesures ci-dessous:



Mosaïque
supérieure

Mosaïque
correcte

Mosaïque
faible

Mosaïque
de base

Améliorations

- Plantation d'arbres isolés (ES01)
- Installation d'îlots de régénération (ES03-ES04)
- Réouverture des pâturages en fortes pentes (ES06)

Améliorations

- Plantation d'arbres feuillus isolés (ES01-ES02)
- Installation d'îlots de régénération (ES03-ES04)
- Plantation de haies ou bosquets (ES05)
- Réouverture des pâturages en fortes pentes (ES06)
- Cultures céréalières (ES07)

Contributions selon la valeur de la
mosaïque

- Arbres remarquables (ER01)
- Arbres isolés (ER02)
- Bornes historiques et pierres dressées (ER04)
- Eléments bocagers repères (ER05)
- Allées d'arbres (ER06)
- Patrimoine agricole (ER08)
- Murs de pierres sèches (ER09)
- Clôture avec pieux en bois (ER12)
- Dolines (ER013)
- Pâturage en forte pente (ER15)
- Entretien des lisières de forêt (ER16)

Troupeaux mixtes (MA01)

- Vergers haute-tige (SP06)
- Prairies à narcisses/jonquilles/crocus (SP09)
- Arbres remarquables (ER01)
- Arbres isolés (ER02)
- Bornes historiques et pierres dressées (ER04)
- Eléments bocagers repères (ER05)
- Allées d'arbres (ER06)
- Patrimoine agricole (ER08)
- Murs de pierres sèches (ER09)
- Clôture avec pieux en bois (ER12)
- Dolines (ER013)
- Entretien des pâturages en forte pente (ER15)
- Entretien des lisières de forêt (ER16)

Troupeaux mixtes (MA01)

Contributions selon la valeur de l'objet

ANNEXE 6

PROJET QUALITE DU PAYSAGE
FRANCHES-MONTAGNES ET CLOS DU DOUBS

CONTRAT D'ADHESION - SAU

N° exploitation : _____

Exploitant : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____

Conditions minimales d'entrée

L'agriculteur (-trice) signataire s'engage à respecter les conditions minimales suivantes:

- Respecter les bases légales en vigueur, particulièrement dans la thématique de la protection des eaux, de l'air, du sol et de la nature;
- Pratiquer une exploitation agricole préservant l'équilibre sylvo-pastoral propre au pâturage boisé, particulièrement en se gardant d'aboutir à une bipolarisation avec des secteurs de pâture sans structures et de forêt fermée;
- Exploitation sans ensilage ou stocker de manière adéquate les balles rondes enrubannées;
- Maintenir les alentours de la ferme harmonieux;
- Ne pas utiliser de bandes plastiques blanches ou de couleur vive pour les clôtures fixes;
- Prendre au minimum 3 mesures d'entretien du paysage décrites dans le catalogue et en respecter les conditions;
- Ne pas installer de grandes cultures sous film

ou

annoncer les surfaces semées sous film au Service de l'économie rurale et accepter une diminution de Fr. 360.- par hectares de cultures sous film qui sera déduite de la contribution à la qualité du paysage.

La période de mise en œuvre du projet est d'une durée de 8 ans, à savoir de 2014 à 2021.

Le contrat est valable jusqu'à la fin de la période de mise œuvre du projet, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Il est possible d'adhérer au projet en cours de période, en respectant les délais d'annonce.

Afin de financer les frais d'étude, une participation financière unique est demandée lors de l'adhésion. Ce montant a été fixé à Fr. 12.- par ha de SAU située sur le territoire du canton du Jura et sera perçu par la FRI ou l'ECR.

Dès 2015, afin de financer les frais de contrôle et de fonctionnement, un montant d'au maximum 3.5 % des contributions à la qualité du paysage versées pourra être perçu annuellement.

Le non-respect des charges prévues peut entraîner une perte partielle ou complète des contributions de la période en cours, sur décision du Service de l'économie rurale.

En cas de force majeure, le contrat peut être dénoncé par les 2 parties au 31 décembre de l'année civile en cours.

Les contributions peuvent être adaptées en fonction des disponibilités budgétaires cantonales. Toutefois, en cas de diminution des contributions, l'exploitant a la possibilité de mettre un terme à son engagement pour la fin de l'année civile en cours.

En cas de litige, le Service de l'économie rurale décide de la répartition des contributions, avec les voies de recours habituelles.

L'exploitant accepte que les montants perçus dès 2015 pour les frais de contrôle et de fonctionnement soient déduits des paiements directs :

OUI NON (des frais de facturation seront ajoutés)

Lieu : _____

Date : _____

Signature : _____

A joindre au contrat :

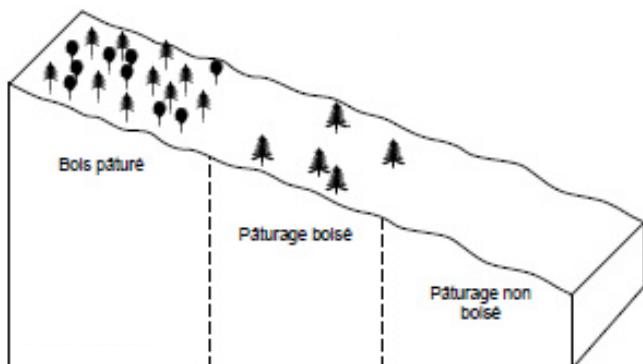
4 photos de la ferme avec ses alentours

Prendre une photo de chaque côté de la ferme à une distance d'une centaine de mètres.

Gestion du pâturage boisé

Le pâturage boisé est une formation végétale intimement liée à l'activité humaine. Il se définit avant tout fonctionnellement par une gestion productive mixte, pastorale et sylvicole.

Selon la part respective de ces deux activités, il présente un aspect très variable, situé entre deux extrêmes: d'un côté le pâturage intensif parsemé de quelques arbres et de l'autre la forêt fermée irrégulièrement parcourue.



Le pâturage boisé est remarquable au niveau écologique et paysager, tant par sa complexité que par l'harmonie générale qui s'en dégage. Il est également évidemment une source importante de revenu économique, tant agricole que sylvicole et est également convoité par de nombreux utilisateurs occasionnels qui l'apprécient dans le cadre de leurs activités relatives au sport ou au tourisme. Cette multifonctionnalité du pâturage boisé fait parfois naître des conflits d'intérêt qu'il s'agit de réduire au maximum, en trouvant un point d'accord commun qui permette la préservation de ce paysage unique qui est devenu l'emblème visuel et patrimonial de l'arc jurassien.

Exigences

Aucune règle précise ne peut malheureusement être formulée pour obtenir une gestion parfaite du pâturage boisé, mais le point critique à éviter est une sectorisation avec des secteurs de pâture sans structures et de forêt fermée. Il faut trouver le difficile mais possible équilibre qui permet de maintenir la qualité des herbages sans compromettre la régénération du boisé. La fourchette du taux de boisement définissant le pâturage boisé est large, puisqu'elle est comprise entre 10 et 70%.

Comme le pâturage boisé est un système complexe et dynamique, il devrait si possible présenter une mosaïque rassemblant la diversité de ses sous-types, soit pâturages non boisés ou très peu boisés, pâturages peu boisés, pâturages boisés, bois pâturés ou forêts pâturées.

Pour conserver les valeurs naturelles et paysagères du pâturage boisé, il est crucial de veiller aux points suivants:

- conserver les arbres isolés et les renouveler en facilitant une bonne régénération naturelle (souches, buissons épineux).
- conserver une diversité de taux de boisement ainsi qu'une variation au niveau de la fréquence des différentes espèces arborescentes (sapin, épicéa, hêtre et autres feuillus).
- Contenir l'embroussaillage dans les zones ayant tendance à se fermer.

Suggestions

En cas de difficultés pour mettre en place une bonne gestion du pâturage boisé ou si vous estimez qu'elle nécessiterait des mesures de grande ampleur (ouvrir des chambres dans les secteurs très boisés ou replanter des secteurs totalement déboisés), vous pouvez contacter la FRI ou les Services forestiers qui sont compétents pour la gestion des pâturages.

Alentours de la ferme harmonieux

De nombreuses personnes parcourent les Franches-Montagnes ou le Clos-du-Doubs et peuvent passer devant votre ferme: marcheurs, skieurs de fond, cyclistes, amateurs de champignons ou chasseurs. Pour ces usagers, la ferme est un élément important du paysage franc-montagnard. Actuellement, la plupart des fermes ont été modernisées et peu d'entre elles répondent encore aux canons architecturaux de l'ancienne ferme du XVIII^e siècle. Pourtant, chaque agriculteur peut contribuer à présenter son habitat sous un jour qui soit favorable à sa région et qui lui confère une bonne image personnelle.



Exigences

Quand on a beaucoup de place et souvent peu de temps à disposition il est naturel d'avoir tendance à accumuler les choses, que cela soit dans sa cave, dans son grenier ou dans la grange. La présence de vieux pneus, de frigos hors d'âge, de planches, de différents débris en tôle ou en plastique ou de vieilles machines rouillées autour de la ferme n'est cependant pas souhaitable et un effort de rangement et de tri est demandé.

Suggestions

Embellir ses alentours est une activité gourmande en temps et dépendante de choix personnels, mais la présence d'un jardin potager ou d'un verger contribue à l'embellissement général ainsi qu'à la biodiversité.

La plantation d'arbres isolés, de buissons ou de plantes grimpantes peut contribuer à masquer les parties peu esthétiques de la construction.

L'installation de nichoirs peut également apporter une animation sonore et visuelle bienvenue !

Equipement pastoral

Contenir le bétail, l'abreuver et le nourrir nécessite diverses installations qui peuvent avoir un impact visuel mais aussi pratique pour ceux qui parcouruent le paysage.

Exigences

Après examen des avantages et inconvénients des différents systèmes et les avoir mis en perspective avec les directives légales, il est apparu qu'une grande diversité d'équipement est présente, mais que l'utilisation des bandes plastiques blanches semble augmenter. Afin de limiter leur impact visuel, il est demandé de renoncer à leur utilisation pour les clôtures fixes.

Suggestions

D'un point de vue esthétique, il serait souhaitable de renoncer totalement aux bandes plastiques blanches ou de couleur vive, également pour les clôtures amovibles.

Même remarque pour les piquets des barrières amovibles (en bois plutôt qu'en plastique ou alors au moins de couleur neutre), ainsi que pour les abreuvoirs (en pierre ou en tôle plutôt qu'en plastique). L'installation de passages réguliers est également appréciée des promeneurs.



Balles d'ensilage plastifiées

Le conditionnement des fourrages en balles d'ensilage a pris une importance que personne n'aurait imaginée il y a seulement quelques années. Cette méthode offre de réels avantages agronomiques: souplesse d'utilisation, manipulation facile, stockage en plein air et qualité du produit, mais elle pose d'autres problèmes en ce qui concerne l'énergie grise qu'elle nécessite et ses effets indésirables sur la biodiversité et le paysage.



Exigences

En cas d'utilisation de balles d'ensilages plastifiées, il s'agit d'adopter la couleur de plastique la plus discrète possible, soit blanche si le lieu de stockage principal est le long d'une façade claire ou verte si le lieu de stockage principal est directement sur l'herbe.

En cas de stockage à proximité de la ferme, il faut s'organiser pour en diminuer la visibilité (masquer par un écran végétal, utiliser un abri ou privilégier le côté de la ferme le moins apparent).

Suggestions

Lorsque c'est possible, donner la préférence au séchage au sol plutôt qu'à l'ensilage sous plastique.



Le bilan écologique de l'ensilage est peu favorable en termes de matières premières, puisque le film plastique est un produit issu du pétrole. Il s'agit d'un intrant de plus qui consomme de l'énergie lors de sa fabrication, son transport et son élimination. Pour réduire les volumes destinés à l'incinération, on peut penser à compacter les déchets restants à l'aide d'une presse.

De plus, une réflexion sur la composition chimique précise des films devrait être menée, car en plus du polyéthylène on trouve d'autres substances (dioxyde de titane, métaux lourds) qui sont utilisés pour conférer au plastique ses qualités (solide et indéchirable, résistant aux UV). Ce paramètre complique aussi le recyclage.

Au niveau de la biodiversité, l'ensilage est une étape de mécanisation de plus qui comme tous les autres processus de récolte de l'herbe a des conséquences sur la faune, en particulier les insectes.

Culture sous film

L'introduction récente des cultures sous film semble prendre une importance non-négligeable dans la région jurassienne. Dans l'espoir d'obtenir des rendements à l'hectare plus importants, certains agriculteurs se sont lancés dans cette pratique en ciblant sur la production de maïs à affourager en vert notamment. Mais, du point de vue esthétique, les cultures sous film altèrent le paysage par l'apparition de vastes surfaces artificiellement claires et brillantes dans un espace naturel aux couleurs traditionnellement sombres. Il en résulte une rupture de l'unité paysagère.



Exigences

L'exploitant s'engage à ne pas semer de culture sous film ou l'exploitant se réserve le droit de semer du maïs sous film mais 360.- par ha de SAU semé sous film sont déduits l'année où il sont mis en culture.



Suggestions

Dans la mesure du possible, éviter le traitement à l'herbicide de vastes surfaces lors du semis direct. Préférer les méthodes plus traditionnelles qui ont un impact moins négatif sur le paysage.

L'impact écologique des cultures sous film reste sujet à controverse. Il semble que le film actuellement utilisé soit progressivement dégradé par la chaleur et les UV. Après une année, les résidus devraient avoir disparu en surface tandis qu'après deux ans, il ne devrait plus rien rester dans le sol. Mais il convient déjà de mettre en balance l'impact écologique du film plastique – critiqué par certains – avec les économies d'intrants et d'eau ainsi que les gains de rendement possibles.

Mosaïque de base

Ce type de paysage est caractérisé par un nombre très faible d'entités paysagères, souvent pauvre au niveau de leur intérêt (zones peu structurées ou à faible potentiel voisines de zones sans structures).

On y retrouve des zones typiques du mode d'exploitation fourragère.

Exigences

Conserver toutes les structures présentes mais en ajouter ou en rétablir certaines.

Une mosaïque de base peut être valorisée par d'autres éléments (murs, dolines, arbres) qui lui confèrent alors un aspect qui commence à devenir très intéressant au niveau paysager et proche de la représentation "touristique" des Franches-Montagnes.

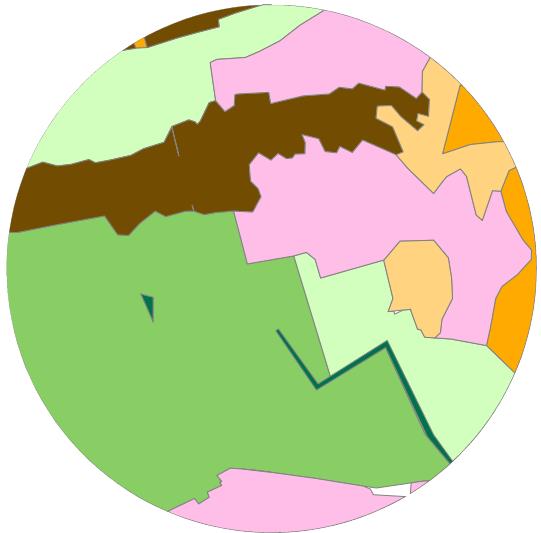
Suggestions

Grâce à une structure relativement fine, ce type de paysage offre déjà un support de base intéressant pour la faune et la flore, y compris les auxiliaires.

Une mosaïque de base peut devenir optimale en mettant en place de nombreuses mesures améliorantes!

Mosaïque faible

Ce type de paysage est caractérisé par un nombre moyen d'entités paysagères, souvent mixte au niveau de leur intérêt (zones très structurées ou à haut potentiel voisines de zones sans structures). On y retrouve des zones typiques du mode d'exploitation sylvo-pastoral, mais aussi des secteurs moins variés et plus monotones.



Exigences

Conserver toutes les structures présentes et si possible en ajouter ou en rétablir certaines. Une mosaïque faible peut être valorisée par d'autres éléments (murs, dolines, arbres) qui lui confèrent alors un aspect qui commence à devenir très intéressant au niveau paysager et proche de la représentation "touristique" des Franches-Montagnes.



Suggestions

Grâce à une structure relativement fine, ce type de paysage offre déjà un support de base intéressant pour la faune et la flore, y compris les auxiliaires.

Une mosaïque faible peut devenir optimale en mettant en place des mesures améliorantes!

Mosaïque correcte

Ce type de paysage est caractérisé par un nombre élevé d'entités paysagères, parfois très intéressantes (zones très structurées ou à haut potentiel).

Il peut s'agir cas idéaux, car correspondant à un mode d'exploitation sylvo-pastoral générant de nombreuses nuances et combinaisons entre pâture et boisé mis en relation avec quelques zones peu structurées.

Exigences

Conserver toutes les structures présentes et si possible en ajouter ou en rétablir certaines.

Une mosaïque correcte est facile à gérer et elle offre un paysage qui plait à la plupart des usagers du pâturage boisé.

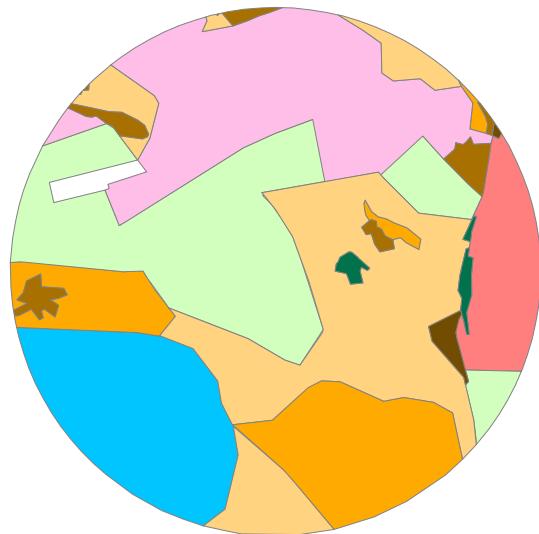
Suggestions

Ce type de paysage n'est pas la perfection, mais s'en rapproche particulièrement s'il est également riche en éléments remarquables (murs, dolines, arbres).

Mosaïque supérieure

Ce type de paysage est caractérisé par un nombre élevé d'entités paysagères, souvent très intéressantes (zones très structurées ou à haut potentiel).

Il s'agit du cas idéal, car correspondant à un mode d'exploitation sylvo-pastoral générant de nombreuses nuances et combinaisons entre pâture et boisé.



Exigences

Conserver toutes les structures présentes et si possible en ajouter ou en rétablir certaines.

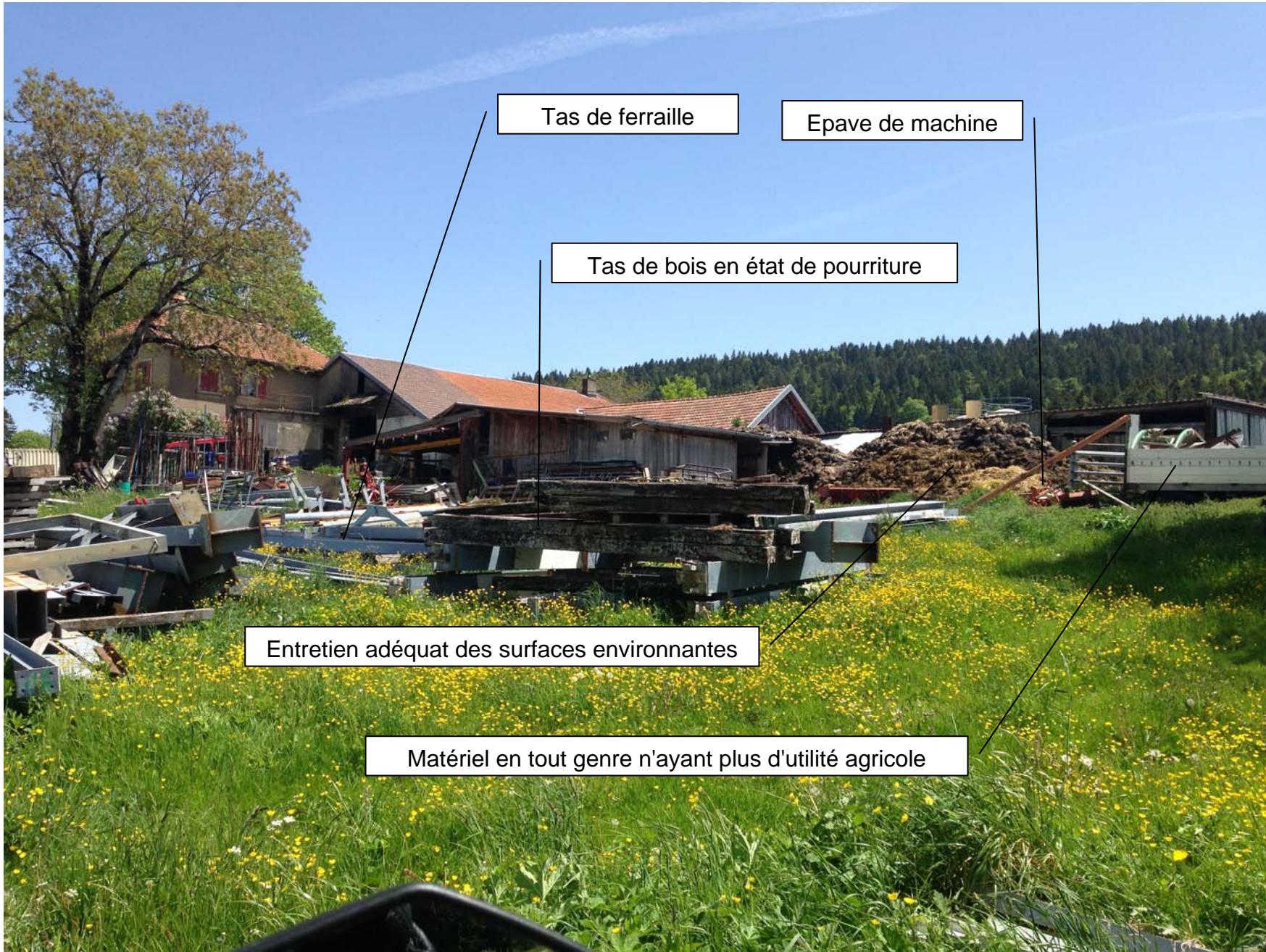
Une mosaïque optimale est peut-être complexe à gérer, mais elle offre un paysage qui plait à la plupart des usagers du pâturage boisé.



Suggestions

Ce type de paysage est proche de la perfection, particulièrement s'il est également riche en éléments remarquables (murs, dolines, arbres). On peut encore évoquer d'autres petites structures moins visibles qui contribuent encore un peu plus à l'intérêt paysager, comme les affleurements rocheux ou les tas de cailloux.

ANNEXE 7



ANNEXE 8

Conditions d'entrée : Mesure obligatoire	
Ordre autour des fermes et équipement pastoral	OB01
Description de la mesure	
<p>1. Rangement et tri des objets indésirables et inesthétiques aux abords des bâtiments d'habitation et d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Tas de ferraille; b. Epave de machines; c. Tas de plastiques d'ensilage; d. Vieux pneus sans utilité; e. Tas de bois en état de pourriture; f. Débris de chantier; g. Matériel en tout genre n'ayant plus d'utilité agricole. <p>2. Entretien adéquat des surfaces environnantes (gazon, jardin, place revêtues).</p> <p>3. Pas d'entreposage des machines sous les arbres ou les ponts de grange mais dans des locaux adaptés et, si possible, fermés en dehors des périodes d'utilisations importantes.</p> <p>4. Exploitation sans ensilage ou stockage adéquat des balles rondes enrubannées selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Couleur discrète du plastique adaptée au lieu de stockage; b. Localisation peu visible et aménagement d'une place adéquate; c. Utiliser un écran végétal existant ou le créer si nécessaire; <p>5. Choisir de préférence un stockage des balles rondes sous abri lorsque la possibilité existe.</p> <p>6. Renonciation à l'utilisation de bandes plastiques blanches ou de couleur vive pour les clôtures fixes.</p>	
But de la mesure	
<p>Maintenir un élément important du paysage dans un état agréable.</p> <p>Permettre à l'agriculteur de donner une bonne image de son exploitation.</p> <p>Eviter de marquer ou de détériorer le paysage avec des amoncellements ou des éléments artificiels trop voyants.</p>	
Montant de la contribution	
<p>Pas de rétribution spécifique car cette mesure fait partie des conditions d'entrée donnant droit aux contributions liées à la mosaïque</p>	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : non	Conditions d'entrée liées à l'exploitation ---
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI, photos de l'exploitation.	

Condition d'entrée : Mesure alternative	
Renonciation aux grandes cultures sous film	CF01
Description de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> L'agriculteur s'engage à ne pas installer de grandes cultures sous film <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> Annonce les surfaces semées sous film au Service de l'économie rurale et accepte une diminution de Fr. 360.- par hectares de cultures sous film qui sera déduite de la contribution à la qualité du paysage. 	
But de la mesure	
Eviter de détériorer le paysage par l'apparition de vastes surfaces artificiellement claires et brillantes.	
Montant de la réduction des contributions	
Fr. 360.- par ha de culture semée sous film sont déduits des contributions à la qualité du paysage de l'exploitant.	
Détail du tarif de la contribution	
Correspond au tarif maximum par hectare qui pourrait être versé pour les surfaces concernées.	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée aux parcelles
Estivage : non	---
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Diversification du paysage cultivé	
	Vergers haute-tige SP06
Description de la mesure	
L'agriculteur contribue à la valorisation patrimoniale des vergers haute-tige qui remplissent les conditions du niveau de qualité I selon l'OPD.	
But de la mesure	
Préserver le patrimoine des vergers haute-tige de la région jurassienne.	
Montant de la contribution	
Fr. 10.- par arbre.	
Détail du tarif de la contribution	
Renonciation à la rationalisation et selon les critères admis par l'OFAG dans le cadre des arbres fruitiers haute-tige bénéficiant d'une contribution écologique.	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : non	Mesure liée à l'exploitation ---
Système de contrôle	
Recensement, qualité niveau II et terrain (Préposé à l'agriculture, AJAPI).	

Objectif : Diversification du paysage cultivé	
Prairies à narcisses, jonquilles ou crocus	SP09
Description de la mesure	
<p>Les prairies à Narcisses, Jonquilles ou Crocus ont un charme tout particulier au printemps.</p> <p>Pour bénéficier de la mesure, les critères suivants doivent être remplis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les narcisses, jonquilles ou crocus doivent recouvrir au minimum 5 % de la surface; • La fumure doit correspondre aux exigences fixées pour le niveau de qualité I des SPB de type "prairie peu intensive"; • La première fauche ou pâture intervient seulement après que la majorité des narcisses, jonquilles ou crocus soient fanés; • La surface prise en compte ne fait pas l'objet d'un contrat LPN rémunéré. 	
But de la mesure	
Favoriser la diversité des couleurs au printemps lorsque le paysage n'est pas encore très coloré.	
Liste des fleurs concernées	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Narcissus radiiflorus</i> • <i>Narcissus poëticus</i> • <i>Narcissus pseudonarcissus</i> • <i>Crocus albiflorus</i> 	
Montant de la contribution	
Fr. 500.- par ha.	
Aucune contribution n'est versée si la surface bénéficie déjà d'une prime liée à une prestation de type LPN.	
Détail du tarif de la contribution	
Par référence au niveau de qualité I des prairies peu intensives: Fr. 450.- / ha	
Incitation : Fr. 50.- / ha	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée aux parcelles
Estivage : non	---
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
	Arbres remarquables ER01
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des arbres remarquables sur la surface d'exploitation.</p> <p>Les arbres doivent répondre au critère suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre répertorié dans "l'inventaire cantonal des arbres remarquables". 	
But de la mesure	
Favoriser les éléments structurant du paysage et conférer une dimension symbolique au paysage.	
Montant de la contribution	
<p>Fr. 75.- par arbre.</p> <p>Ne peut pas être cumulé avec la mesure ER02.</p>	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Renonciation à la rationalisation de 1 are : Fr. 20.-</p> <p>Elagage et nettoyage bisannuel (1,5 heure / 2) : Fr. 30.-</p> <p>Incitation au maintien : Fr. 25.-</p>	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	<p>Mesure liée aux parcelles</p> <p>Mesure liée aux alpages</p>
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
	Arbres isolés ER02
Description de la mesure	
Indemnisation des arbres isolés sur la surface d'exploitation. Les arbres doivent répondre aux critères suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> Présenter une circonférence du tronc supérieure à 170 cm, mesurée à hauteur de poitrine (1.50 m du sol); Avoir une situation complètement isolée (plus de 40 m de distance d'une autre structure bâtie ou naturelle) et servir de repère visuel dans le paysage (position centrale). 	
But de la mesure	
Favoriser les éléments structurant du paysage et conférer une dimension symbolique au paysage.	
Montant de la contribution	
Fr. 50.- par arbre.	
Détail du tarif de la contribution	
Renonciation à la rationalisation de 1 are : Fr. 20.- Elagage et nettoyage bisannuel (1,5 heure / 2) : Fr. 30.-	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée aux parcelles Mesure liée aux alpages
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
Bornes historiques et pierres dressées	ER04
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des bornes historiques et des pierres dressées situées sur la surface d'exploitation.</p> <p>Leur maintien doit être garanti en réduisant les risques d'endommagement liés aux machines agricoles.</p> <p>Une garantie d'accessibilité doit être offerte aux promeneurs et visiteurs.</p>	
But de la mesure	
Favoriser un élément symbolique et marquant du paysage jurassien.	
Montant de la contribution	
Fr. 30.- par borne ou pierre.	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Renonciation à la rationalisation de 50 m² : Fr. 15.-</p> <p>Incitation au maintien : Fr. 15.-</p>	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée à l'exploitation
Estivage : oui	Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
Eléments bocagers repères	ER05
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des éléments repères ayant une surface de minimum 100 m², formant une unité distincte et situés sur la surface d'exploitation.</p> <p>Le maintien des éléments repères culturels ou touristiques doit être assuré en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduisant les risques d'endommagement liés au bétail et aux machines agricoles; • Maintenant la propreté du lieu; • Garantissant l'accessibilité pendant la période de végétation; • Maintenant la végétation boisée existante. 	
But de la mesure	
<p>Favoriser un élément symbolique et marquant du paysage jurassien tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croix; • Crucifix; • Mémorial; • Oratoire; • Puits/réservoir à valeur patrimoniale; • Eléments officiels du tourisme pédestre répertoriés dans l'inventaire cantonal. 	
Montant de la contribution	
Fr. 100.- par élément.	
Détail du tarif de la contribution	
Renonciation à la rationalisation de 100 m ² : Fr. 75.-	
Entretien, encouragement : Fr. 25.-	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée à l'exploitation Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
	Allées d'arbres ER06
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des allées d'arbres sur la surface d'exploitation.</p> <p>L'allée d'arbres doit remplir les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre constituée d'arbres indigènes; • Les arbres fruitiers haute-tige ne sont pas pris en compte; • Compter au moins 6 arbres par 100 m linéaires; • Etre formée majoritairement de gros bois (circonférence de 1.70 m à 1.50 m du sol); • Présenter une longueur minimale de 100 m. <p>Les arbres constituant l'allée ne devront pas être coupés. Leur croissance devra être au maximum libre, les éventuels élagages doivent se faire de façon à respecter la silhouette de l'allée.</p>	
But de la mesure	
<p>Favoriser un élément structurant du paysage jurassien.</p>	
Montant de la contribution	
<p>Fr. 100.- par 100 mètres linéaires.</p>	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Renonciation à la rationalisation de 200 m² : Fr. 40.-</p> <p>Entretien : Fr. 35.- (1h par année pour 100 m linéaires)</p> <p>Incitation : Fr. 25.-</p>	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée à l'exploitation Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
	Patrimoine agricole ER08
Description de la mesure	
<p>Les loges se dégradent au fil du temps du fait de leur sous-emploi mais elles font partie du patrimoine bâti. La loge doit répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre utilisée au moins une fois dans l'année pour abriter du bétail ou des machines; • Les alentours doivent rester harmonieux; • Sa situation est isolée. 	
But de la mesure	
Valoriser un patrimoine bâti agricole.	
Montant de la contribution	
Fr. 100.- par loge.	
Détail du tarif de la contribution	
Incitation au maintien : Fr. 100.-	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée à l'exploitation
Estivage : oui	Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
	Murs de pierres sèches ER09
Description de la mesure	
<p>Indemnisation de l'entretien des murs de pierres sèches sur la surface d'exploitation.</p> <p>Les murs de pierres sèches doivent être entretenus en respectant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle et entretien régulier (2 x par an); • Relèvement des pierres tombées; • Maintien des pierres de couverture. 	
But de la mesure	
Préserver un patrimoine construit et donnant des lignes dans le paysage.	
Montant de la contribution	
Fr. 1.- par mètre linéaire de mur.	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Activité pénible et très gourmande en temps de travail.</p> <p>Prise en compte du maximum accordé par l'OFAG.</p>	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée à l'exploitation Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
Clôtures avec pieux en bois	
Description de la mesure	
L'exploitant entretient et/ou met en place des clôtures fixes avec pieux en bois pour barrer ses pâtures permanentes. Le nombre minimum de pieux en bois est de 6 par 100 mètres linéaires.	
But de la mesure	
Diversifier le type de clôtures fixes.	
Montant de la contribution	
Fr. 27.- par 100 mètres linéaires de clôtures fixes avec pieux en bois.	
Détail du tarif de la contribution	
Contrôle à pied 2 x par an (3 km/h) = 0.6 heure : Fr. 20.-	
Remise en état annuelle (1 x par an, 5 réparations par km nécessitant chacune 1/2 heure) : Fr. 90.-	
Supplément pour le prix des pieux en bois : Fr. 150.-	
Incitation : Fr. 10.-	
Total : Fr. 270.- par km	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée à l'exploitation
Estivage : oui	Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
Dolines	ER13
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des dolines sur la surface de l'exploitation.</p> <p>Les dolines doivent être protégées en respectant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de comblement; • Pas de dépôt de déchets; • Interdiction de fumure sur une distance de sécurité d'au moins 6 m autour de la doline; • Renoncement à tout obstacle visuel dans les cas où il n'y a pas de danger (modèle ouvert); • Mise en place de barrière discrète (piquet en bois, pas de bande plastique) dans les cas où la doline présente un danger pour les hommes et le bétail (modèle protégé); • Combattre l'embuissonnement. 	
But de la mesure	
Favoriser un élément spécifique du paysage jurassien.	
Montant de la contribution	
Fr. 100.- par doline.	
Détail du tarif de la contribution	
Renonciation à la rationalisation de 3 ares : Fr. 90.-	
Incitation au maintien : Fr. 10.-	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée aux parcelles Mesure liée aux alpages
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Préservation d'un paysage ouvert	
Entretien des pâturages en fortes pentes	
Description de la mesure	
<p>Les pâturages localisés dans les fortes pentes (>35%) ont tendance à se refermer. Afin de lutter contre l'embuissonnement ou la fermeture par le boisement, l'exploitant s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un plan d'entretien et le soumettre aux services cantonaux responsables ou à l'organisme de mise en œuvre. Le document est composé d'un plan localisant la parcelle et les travaux à effectuer durant la période d'engagement; • Maintenir entre 10% et 40% d'éléments de structure sur le pâturage; • Effectuer les travaux en conséquence; • Lutter contre les adventices. 	
<p>Si les travaux ne sont pas réalisés, les contributions obtenues grâce à cette mesure devront être restituées.</p>	
But de la mesure	
Maintenir ouverts les pâturages de fortes pentes (>35%).	
Montant de la contribution	
Fr. 210.- par ha.	
Détail du tarif de la contribution	
Travaux d'entretien, 6 heures par ha et par an : Fr. 210.-	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée aux parcelles
Estivage : oui	Mesure liée aux alpages
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Préservation des surfaces remarquables	
Entretien des lisières de forêt	ER16
Description de la mesure	
<p>L'exploitant agricole entretien une lisière de forêt située sur la surface de son exploitation en remplissant les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recépage sélectif tous les 4 à 6 ans : • Coupe des essences de buissons et de jeunes arbres à croissance rapide pour ramener de la lumière à l'intérieur de la lisière ou du cordon boisé et favoriser les espèces à croissance lente sur une profondeur de 10 m. <p>Si les travaux ne sont pas réalisés, les contributions obtenues grâce à cette mesure devront être restituées.</p> <p>L'Office de l'environnement soutient financièrement la création d'une lisière étagée.</p> <p>Dès 2016, le Parc naturel régional du Doubs participe à l'achat d'essences typiques des lisères pour diversifier ces surfaces.</p>	
But de la mesure	
<p>Donner un aspect plus attractif aux lisières de forêt.</p>	
Liste des espèces à croissance lente	
<ul style="list-style-type: none"> • Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)* • Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)* • Chêne (<i>Quercus sp.</i>) • Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>) • Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) • Epine noire ou prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) • Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) • Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>) • Nerprun (<i>Rhamnus sp.</i>) • Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>) • Poirier sauvage (<i>Pyrus communis</i>)* • Pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)* 	
<p>*Espèce plante hôte du feu bactérien : ne devrait pas être favorisée à moins de 3 km des cultures fruitières.</p>	
Montant de la contribution	
<p>Fr. 500.- par 100 mètres linéaires.</p>	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Travaux d'entretien, 70 heures pour 100 m tous les 5 ans : Fr. 490.-</p>	
<p>Incitation : Fr. 10.-</p>	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée à l'exploitation Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	

Préposé à l'agriculture, AJAPI, garde forestier.

Objectif : Diversité de bétail	
	Troupeau mixte MA01
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des exploitants qui font pâtrir le bétail de façon mixte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mixité du troupeau doit être effective durant toute de la période de pâture. • En cours de saison, il n'est pas possible de séparer les troupeaux mixtes annoncés par des barres électriques temporaires. • Pour l'estivage, plusieurs troupeaux peuvent être considérés s'ils sont délimités en différents secteurs. Un secteur étant un parc complet délimité par une clôture. 	
<p>Niveau A : Troupeau mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le troupeau doit comprendre au minimum 10 UGB ou PN; • Le troupeau doit comprendre au minimum 2 UGB ou PN de l'espèce la moins représentée. 	
<p>Niveau B : Grand troupeau mixte avec un minimum de 15 % de chevaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le troupeau doit comprendre au minimum 30 UGB ou PN; • Le troupeau doit comprendre au minimum 15% de chevaux durant toute la période de pâture; • Le troupeau doit comprendre au minimum 6 UGB ou PN d'une autre espèce. 	
<p>Niveau C : Grand troupeau mixte avec un minimum de 25 % de chevaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le troupeau doit comprendre au minimum 30 UGB ou PN; • Le troupeau doit comprendre au minimum 25% de chevaux durant toute la période de pâture; • Le troupeau doit comprendre au minimum 6 UGB ou PN d'une autre espèce. 	
But de la mesure	
Diversifier les troupeaux dans le paysage et favoriser les grands troupeaux mixtes avec chevaux.	
Montant de la contribution	
<p>MA01A : Fr. 750.- par exploitation (SAU) ou par secteur (estivage)</p> <p>MA01B : Fr. 1500.- par exploitation (SAU) ou par secteur (estivage)</p> <p>MA01C : Fr. 2500.- par exploitation (SAU) ou par secteur (estivage)</p>	
Détail du tarif de la contribution	
Renonciation à la rationalisation, travail supplémentaire: entre Fr. 750.- et Fr. 2'500.-	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée à l'exploitation Mesure liée à l'alpage (= secteur)
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Conditions d'entrée : Mesure obligatoire	
Ordre autour des fermes et équipement pastoral	OB01
Description de la mesure	
<p>1. Rangement et tri des objets indésirables et inesthétiques aux abords des bâtiments d'habitation et d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Tas de ferraille; b. Epave de machines; c. Tas de plastiques d'ensilage; d. Vieux pneus sans utilité; e. Tas de bois en état de pourriture; f. Débris de chantier; g. Matériel en tout genre n'ayant plus d'utilité agricole. <p>2. Entretien adéquat des surfaces environnantes (gazon, jardin, place revêtues).</p> <p>3. Pas d'entreposage des machines sous les arbres ou les ponts de grange mais dans des locaux adaptés et, si possible, fermés en dehors des périodes d'utilisations importantes.</p> <p>4. Exploitation sans ensilage ou stockage adéquat des balles rondes enrubannées selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Couleur discrète du plastique adaptée au lieu de stockage; b. Localisation peu visible et aménagement d'une place adéquate; c. Utiliser un écran végétal existant ou le créer si nécessaire; <p>5. Choisir de préférence un stockage des balles rondes sous abri lorsque la possibilité existe.</p> <p>6. Renonciation à l'utilisation de bandes plastiques blanches ou de couleur vive pour les clôtures fixes.</p>	
But de la mesure	
<p>Maintenir un élément important du paysage dans un état agréable.</p> <p>Permettre à l'agriculteur de donner une bonne image de son exploitation.</p> <p>Eviter de marquer ou de détériorer le paysage avec des amoncellements ou des éléments artificiels trop voyants.</p>	
Montant de la contribution	
<p>Pas de rétribution spécifique car cette mesure fait partie des conditions d'entrée donnant droit aux contributions liées à la mosaïque</p>	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : non	Conditions d'entrée liées à l'exploitation ---
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI, photos de l'exploitation.	

Condition d'entrée : Mesure alternative	
Renonciation aux grandes cultures sous film	CF01
Description de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> L'agriculteur s'engage à ne pas installer de grandes cultures sous film <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> Annonce les surfaces semées sous film au Service de l'économie rurale et accepte une diminution de Fr. 360.- par hectares de cultures sous film qui sera déduite de la contribution à la qualité du paysage. 	
But de la mesure	
Eviter de détériorer le paysage par l'apparition de vastes surfaces artificiellement claires et brillantes.	
Montant de la réduction des contributions	
Fr. 360.- par ha de culture semée sous film sont déduits des contributions à la qualité du paysage de l'exploitant.	
Détail du tarif de la contribution	
Correspond au tarif maximum par hectare qui pourrait être versé pour les surfaces concernées.	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée aux parcelles
Estivage : non	---
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Diversification du paysage cultivé	
	Vergers haute-tige SP06
Description de la mesure	
L'agriculteur contribue à la valorisation patrimoniale des vergers haute-tige qui remplissent les conditions du niveau de qualité I selon l'OPD.	
But de la mesure	
Préserver le patrimoine des vergers haute-tige de la région jurassienne.	
Montant de la contribution	
Fr. 10.- par arbre.	
Détail du tarif de la contribution	
Renonciation à la rationalisation et selon les critères admis par l'OFAG dans le cadre des arbres fruitiers haute-tige bénéficiant d'une contribution écologique.	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : non	Mesure liée à l'exploitation ---
Système de contrôle	
Recensement, qualité niveau II et terrain (Préposé à l'agriculture, AJAPI).	

Objectif : Diversification du paysage cultivé	
Prairies à narcisses, jonquilles ou crocus	SP09
Description de la mesure	
<p>Les prairies à Narcisses, Jonquilles ou Crocus ont un charme tout particulier au printemps.</p> <p>Pour bénéficier de la mesure, les critères suivants doivent être remplis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les narcisses, jonquilles ou crocus doivent recouvrir au minimum 5 % de la surface; • La fumure doit correspondre aux exigences fixées pour le niveau de qualité I des SPB de type "prairie peu intensive"; • La première fauche ou pâture intervient seulement après que la majorité des narcisses, jonquilles ou crocus soient fanés; • La surface prise en compte ne fait pas l'objet d'un contrat LPN rémunéré. 	
But de la mesure	
Favoriser la diversité des couleurs au printemps lorsque le paysage n'est pas encore très coloré.	
Liste des fleurs concernées	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Narcissus radiiflorus</i> • <i>Narcissus poëticus</i> • <i>Narcissus pseudonarcissus</i> • <i>Crocus albiflorus</i> 	
Montant de la contribution	
Fr. 500.- par ha.	
Aucune contribution n'est versée si la surface bénéficie déjà d'une prime liée à une prestation de type LPN.	
Détail du tarif de la contribution	
Par référence au niveau de qualité I des prairies peu intensives: Fr. 450.- / ha	
Incitation : Fr. 50.- / ha	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée aux parcelles
Estivage : non	---
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
	Arbres remarquables ER01
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des arbres remarquables sur la surface d'exploitation.</p> <p>Les arbres doivent répondre au critère suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre répertorié dans "l'inventaire cantonal des arbres remarquables". 	
But de la mesure	
Favoriser les éléments structurant du paysage et conférer une dimension symbolique au paysage.	
Montant de la contribution	
<p>Fr. 75.- par arbre.</p> <p>Ne peut pas être cumulé avec la mesure ER02.</p>	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Renonciation à la rationalisation de 1 are : Fr. 20.-</p> <p>Elagage et nettoyage bisannuel (1,5 heure / 2) : Fr. 30.-</p> <p>Incitation au maintien : Fr. 25.-</p>	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	<p>Mesure liée aux parcelles</p> <p>Mesure liée aux alpages</p>
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
	Arbres isolés ER02
Description de la mesure	
Indemnisation des arbres isolés sur la surface d'exploitation. Les arbres doivent répondre aux critères suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> Présenter une circonférence du tronc supérieure à 170 cm, mesurée à hauteur de poitrine (1.50 m du sol); Avoir une situation complètement isolée (plus de 40 m de distance d'une autre structure bâtie ou naturelle) et servir de repère visuel dans le paysage (position centrale). 	
But de la mesure	
Favoriser les éléments structurant du paysage et conférer une dimension symbolique au paysage.	
Montant de la contribution	
Fr. 50.- par arbre.	
Détail du tarif de la contribution	
Renonciation à la rationalisation de 1 are : Fr. 20.- Elagage et nettoyage bisannuel (1,5 heure / 2) : Fr. 30.-	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée aux parcelles Mesure liée aux alpages
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
Bornes historiques et pierres dressées	ER04
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des bornes historiques et des pierres dressées situées sur la surface d'exploitation.</p> <p>Leur maintien doit être garanti en réduisant les risques d'endommagement liés aux machines agricoles.</p> <p>Une garantie d'accessibilité doit être offerte aux promeneurs et visiteurs.</p>	
But de la mesure	
Favoriser un élément symbolique et marquant du paysage jurassien.	
Montant de la contribution	
Fr. 30.- par borne ou pierre.	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Renonciation à la rationalisation de 50 m² : Fr. 15.-</p> <p>Incitation au maintien : Fr. 15.-</p>	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée à l'exploitation
Estivage : oui	Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
Eléments bocagers repères	ER05
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des éléments repères ayant une surface de minimum 100 m², formant une unité distincte et situés sur la surface d'exploitation.</p> <p>Le maintien des éléments repères culturels ou touristiques doit être assuré en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduisant les risques d'endommagement liés au bétail et aux machines agricoles; • Maintenant la propreté du lieu; • Garantissant l'accessibilité pendant la période de végétation; • Maintenant la végétation boisée existante. 	
But de la mesure	
<p>Favoriser un élément symbolique et marquant du paysage jurassien tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croix; • Crucifix; • Mémorial; • Oratoire; • Puits/réservoir à valeur patrimoniale; • Eléments officiels du tourisme pédestre répertoriés dans l'inventaire cantonal. 	
Montant de la contribution	
Fr. 100.- par élément.	
Détail du tarif de la contribution	
Renonciation à la rationalisation de 100 m ² : Fr. 75.-	
Entretien, encouragement : Fr. 25.-	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée à l'exploitation Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
	Allées d'arbres ER06
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des allées d'arbres sur la surface d'exploitation.</p> <p>L'allée d'arbres doit remplir les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre constituée d'arbres indigènes; • Les arbres fruitiers haute-tige ne sont pas pris en compte; • Compter au moins 6 arbres par 100 m linéaires; • Etre formée majoritairement de gros bois (circonférence de 1.70 m à 1.50 m du sol); • Présenter une longueur minimale de 100 m. <p>Les arbres constituant l'allée ne devront pas être coupés. Leur croissance devra être au maximum libre, les éventuels élagages doivent se faire de façon à respecter la silhouette de l'allée.</p>	
But de la mesure	
<p>Favoriser un élément structurant du paysage jurassien.</p>	
Montant de la contribution	
<p>Fr. 100.- par 100 mètres linéaires.</p>	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Renonciation à la rationalisation de 200 m² : Fr. 40.-</p> <p>Entretien : Fr. 35.- (1h par année pour 100 m linéaires)</p> <p>Incitation : Fr. 25.-</p>	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée à l'exploitation Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
	Patrimoine agricole ER08
Description de la mesure	
<p>Les loges se dégradent au fil du temps du fait de leur sous-emploi mais elles font partie du patrimoine bâti. La loge doit répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre utilisée au moins une fois dans l'année pour abriter du bétail ou des machines; • Les alentours doivent rester harmonieux; • Sa situation est isolée. 	
But de la mesure	
Valoriser un patrimoine bâti agricole.	
Montant de la contribution	
Fr. 100.- par loge.	
Détail du tarif de la contribution	
Incitation au maintien : Fr. 100.-	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée à l'exploitation
Estivage : oui	Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
	Murs de pierres sèches ER09
Description de la mesure	
<p>Indemnisation de l'entretien des murs de pierres sèches sur la surface d'exploitation.</p> <p>Les murs de pierres sèches doivent être entretenus en respectant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle et entretien régulier (2 x par an); • Relèvement des pierres tombées; • Maintien des pierres de couverture. 	
But de la mesure	
Préserver un patrimoine construit et donnant des lignes dans le paysage.	
Montant de la contribution	
Fr. 1.- par mètre linéaire de mur.	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Activité pénible et très gourmande en temps de travail.</p> <p>Prise en compte du maximum accordé par l'OFAG.</p>	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée à l'exploitation Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
Clôtures avec pieux en bois	
Description de la mesure	
L'exploitant entretient et/ou met en place des clôtures fixes avec pieux en bois pour barrer ses pâtures permanentes. Le nombre minimum de pieux en bois est de 6 par 100 mètres linéaires.	
But de la mesure	
Diversifier le type de clôtures fixes.	
Montant de la contribution	
Fr. 27.- par 100 mètres linéaires de clôtures fixes avec pieux en bois.	
Détail du tarif de la contribution	
Contrôle à pied 2 x par an (3 km/h) = 0.6 heure : Fr. 20.-	
Remise en état annuelle (1 x par an, 5 réparations par km nécessitant chacune 1/2 heure) : Fr. 90.-	
Supplément pour le prix des pieux en bois : Fr. 150.-	
Incitation : Fr. 10.-	
Total : Fr. 270.- par km	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée à l'exploitation
Estivage : oui	Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Valorisation des éléments remarquables	
Dolines	ER13
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des dolines sur la surface de l'exploitation.</p> <p>Les dolines doivent être protégées en respectant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de comblement; • Pas de dépôt de déchets; • Interdiction de fumure sur une distance de sécurité d'au moins 6 m autour de la doline; • Renoncement à tout obstacle visuel dans les cas où il n'y a pas de danger (modèle ouvert); • Mise en place de barrière discrète (piquet en bois, pas de bande plastique) dans les cas où la doline présente un danger pour les hommes et le bétail (modèle protégé); • Combattre l'embuissonnement. 	
But de la mesure	
Favoriser un élément spécifique du paysage jurassien.	
Montant de la contribution	
Fr. 100.- par doline.	
Détail du tarif de la contribution	
Renonciation à la rationalisation de 3 ares : Fr. 90.-	
Incitation au maintien : Fr. 10.-	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée aux parcelles Mesure liée aux alpages
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Préservation d'un paysage ouvert	
Entretien des pâturages en fortes pentes	
Description de la mesure	
<p>Les pâturages localisés dans les fortes pentes (>35%) ont tendance à se refermer. Afin de lutter contre l'embuissonnement ou la fermeture par le boisement, l'exploitant s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un plan d'entretien et le soumettre aux services cantonaux responsables ou à l'organisme de mise en œuvre. Le document est composé d'un plan localisant la parcelle et les travaux à effectuer durant la période d'engagement; • Maintenir entre 10% et 40% d'éléments de structure sur le pâturage; • Effectuer les travaux en conséquence; • Lutter contre les adventices. 	
<p>Si les travaux ne sont pas réalisés, les contributions obtenues grâce à cette mesure devront être restituées.</p>	
But de la mesure	
Maintenir ouverts les pâturages de fortes pentes (>35%).	
Montant de la contribution	
Fr. 210.- par ha.	
Détail du tarif de la contribution	
Travaux d'entretien, 6 heures par ha et par an : Fr. 210.-	
Champ d'action	
SAU : oui	Mesure liée aux parcelles
Estivage : oui	Mesure liée aux alpages
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Préservation des surfaces remarquables	
Entretien des lisières de forêt	ER16
Description de la mesure	
<p>L'exploitant agricole entretien une lisière de forêt située sur la surface de son exploitation en remplissant les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recépage sélectif tous les 4 à 6 ans : • Coupe des essences de buissons et de jeunes arbres à croissance rapide pour ramener de la lumière à l'intérieur de la lisière ou du cordon boisé et favoriser les espèces à croissance lente sur une profondeur de 10 m. <p>Si les travaux ne sont pas réalisés, les contributions obtenues grâce à cette mesure devront être restituées.</p> <p>L'Office de l'environnement soutient financièrement la création d'une lisière étagée.</p> <p>Dès 2016, le Parc naturel régional du Doubs participe à l'achat d'essences typiques des lisères pour diversifier ces surfaces.</p>	
But de la mesure	
<p>Donner un aspect plus attractif aux lisières de forêt.</p>	
Liste des espèces à croissance lente	
<ul style="list-style-type: none"> • Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)* • Aubépine (<i>Crataegus sp.</i>)* • Chêne (<i>Quercus sp.</i>) • Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>) • Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) • Epine noire ou prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) • Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) • Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>) • Nerprun (<i>Rhamnus sp.</i>) • Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>) • Poirier sauvage (<i>Pyrus communis</i>)* • Pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)* 	
<p>*Espèce plante hôte du feu bactérien : ne devrait pas être favorisée à moins de 3 km des cultures fruitières.</p>	
Montant de la contribution	
<p>Fr. 500.- par 100 mètres linéaires.</p>	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Travaux d'entretien, 70 heures pour 100 m tous les 5 ans : Fr. 490.-</p>	
<p>Incitation : Fr. 10.-</p>	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée à l'exploitation Mesure liée à l'estivage
Système de contrôle	

Préposé à l'agriculture, AJAPI, garde forestier.

Objectif : Diversité de bétail	
	Troupeau mixte MA01
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des exploitants qui font pâtrir le bétail de façon mixte. Seule la mixité des espèces est considérée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mixité du troupeau doit être effective durant toute de la période de pâture. • En cours de saison, il n'est pas possible de séparer les troupeaux mixtes annoncés par des barres électriques temporaires. • Pour l'estivage, plusieurs troupeaux peuvent être considérés s'ils sont délimités en différents secteurs. Un secteur étant un parc complet délimité par une clôture. 	
<p>Niveau A : Troupeau mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le troupeau doit comprendre au minimum 10 UGB ou PN; • Le troupeau doit comprendre au minimum 2 UGB ou PN de l'espèce la moins représentée. 	
<p>Niveau B : Grand troupeau mixte avec un minimum de 15 % de chevaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le troupeau doit comprendre au minimum 30 UGB ou PN; • Le troupeau doit comprendre au minimum 15% de chevaux durant toute la période de pâture; • Le troupeau doit comprendre au minimum 6 UGB ou PN d'une autre espèce. 	
<p>Niveau C : Grand troupeau mixte avec un minimum de 25 % de chevaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le troupeau doit comprendre au minimum 30 UGB ou PN; • Le troupeau doit comprendre au minimum 25% de chevaux durant toute la période de pâture; • Le troupeau doit comprendre au minimum 6 UGB ou PN d'une autre espèce. 	
But de la mesure	
Diversifier les troupeaux dans le paysage et favoriser les grands troupeaux mixtes avec chevaux.	
Montant de la contribution	
MA01A : Fr. 750.- par exploitation (SAU) ou par secteur (estivage)	
MA01B : Fr. 1500.- par exploitation (SAU) ou par secteur (estivage)	
MA01C : Fr. 2500.- par exploitation (SAU) ou par secteur (estivage)	
Détail du tarif de la contribution	
Renonciation à la rationalisation, travail supplémentaire: entre Fr. 750.- et Fr. 2'500.-	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée à l'exploitation Mesure liée à l'alpage (= secteur)
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

ANNEXE 9

Objectif : Renforcement des éléments de structure	
Plantation d'arbres feuillus isolés en pâturage boisé	ES01
Description de la mesure	
<p>Plantation d'arbres feuillus, isolés, en petits groupes ou en allées.</p> <p>Les arbres plantés doivent appartenir à une espèce indigène adaptée comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Erable • Frêne • Tilleul • Hêtre • Sorbier des Oiseleurs • Pommier ou Poirier sauvage <p>La plantation doit être faite dans les règles de l'art.</p> <p>La plantation est financée par l'Office de l'environnement.</p>	
But de la mesure	
Encourager la création d'éléments structurants du paysage.	
Montant de la contribution et valeur de la mesure	
Pas de contribution pour la plantation car elle est financée par l'Office de l'environnement.	
<p>SAU : 0.5 pt/arbre planté et annoncé au recensement.</p> <p>S'ajoute au pointage de la mosaïque durant la période de contrat.</p> <p>Estivage: Les objets seront pris en compte dans la réévaluation de l'équilibre du boisement lors de la reconduction du contrat.</p>	
Champ d'action	
<p>SAU : oui</p> <p>Estivage : oui</p>	<p>Mesure liée aux parcelles</p> <p>Mesure liée aux alpages</p>
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Renforcement des éléments de structure	
Plantation d'arbres feuillus isolés en zone herbagère non structurée	ES02
Description de la mesure	
Les arbres plantés doivent appartenir à une espèce indigène adaptée comme :	
<ul style="list-style-type: none"> • Erable • Frêne • Tilleul • Hêtre • Sorbier des Oiseleurs • Pommier ou Poirier sauvage 	
La plantation doit être faite dans les règles de l'art.	
But de la mesure	
Encourager la création d'éléments structurants du paysage.	
Montant de la contribution et valeur de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Fr. 400.- par arbre planté. A verser l'année où la mesure est mise en place. • 0.5 pt/arbre planté et annoncé au recensement. S'ajoute au pointage de la mosaïque durant la période de contrat. 	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : non	Mesure liée aux parcelles ---
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Renforcement des éléments de structure	
Installation d'îlots de régénération en pâturage boisé, type 1000	ES03
Description de la mesure	
Installation d'îlots de régénération dans les secteurs peu structurés par plantation et protection ou par simple protection du rajeunissement spontané.	
Deux options possibles :	
<ul style="list-style-type: none"> Niveau A : en garantissant le développement de la végétation spontanée en clôturant un secteur de 20 m² env.; Niveau B : en replantant un groupe de feuillus et de sapins blancs et en clôturant l'îlot. 	
Les conditions sont les suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> Installation d'une clôture de protection adaptée au type de bétail; Pour le niveau B, plantation d'un nombre suffisant de plants d'essences typiques du pâturage boisé; Les îlots doivent être répartis de manière judicieuse sur le pâturage; Remise en état régulière des clôtures; Sélection, éclaircie et taille d'entretien des plants; Remplacement des plants fortement affaiblis ou morts. 	
But de la mesure	
Encourager la création d'éléments structurants du paysage	
Montant de la contribution et valeur de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> ES03A : 700.- Fr. / îlot à verser l'année où la mesure est mise en place. ES03B : 1'200.- Fr. / îlot à verser l'année où la mesure est mise en place. SAU : 3 pts/are planté et annoncé au recensement. S'ajoute au pointage de la mosaïque durant la période de contrat. Estivage: Les objets seront pris en compte dans la réévaluation de l'équilibre du boisement lors de la reconduction du contrat. 	
Détail du tarif de la contribution	
Coût d'investissement du matériel de clôture : env. Fr. 200.- Travaux de mise en place de la clôture (2 x 2 heures) : Fr. 140.- Coût d'investissement des arbres : env. Fr. 220.- Travaux de plantation (2 x 3,5 heures) : Fr. 280.- Perte de rendement de 1 are pendant 6 ans (Fr. 30.- /an) : Fr. 180.- Entretien pendant 6 ans (Fr. 30.- /an) : Fr. 180.-	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée aux parcelles Mesure liée aux alpages
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Renforcement des éléments de structure	
Installation d'îlots de régénération en pâturage boisé, type 2000	ES04
Description de la mesure	
Installation d'îlots de régénération dans les secteurs peu structurés par plantation et protection ou par simple protection du rajeunissement spontané.	
Deux options possibles :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau A : en garantissant le développement de la végétation spontanée en clôturant un secteur de 20 m² env.; ▪ Niveau B : en replantant un groupe de feuillus et de sapins blancs et en clôturant l'îlot. 	
Les conditions sont les suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation d'une clôture de protection adaptée au type de bétail; ▪ Pour le niveau B, plantation d'un nombre suffisant de plants d'essences typiques du pâturage boisé; ▪ Les îlots doivent être répartis de manière judicieuse sur le pâturage; ▪ Remise en état régulière des clôtures; ▪ Sélection, éclaircie et taille d'entretien des plants; ▪ Remplacement des plants fortement affaiblis ou morts. 	
But de la mesure	
Encourager la création d'éléments structurants du paysage.	
Montant de la contribution et valeur de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de contribution pour la plantation car elle est financée par l'Office de l'environnement. • SAU : 1.5 pt/are planté et annoncé au recensement. S'ajoute au pointage de la mosaïque durant la période de contrat. • Estivage : Les objets seront pris en compte dans la réévaluation de l'équilibre du boisement lors de la reconduction du contrat. 	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée aux parcelles Mesure liée aux alpages
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Renforcement des éléments de structure	
Plantation de haies ou bosquets	ES05
Description de la mesure	
<p>Plantation d'un tronçon de haie répondant aux critères de qualité de niveau II définis dans l'OPD pour les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et qui tiennent compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur de la surface boisée (minimum 2 m); • Composition; • Entretien; • Bordure tampon. 	
La mise en place de la mesure est soutenue financièrement par l'Office de l'environnement.	
But de la mesure	
Renforcer les éléments structurants boisés du paysage.	
Montant de la contribution et valeur de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de contribution pour la plantation car elle est financée par l'Office de l'environnement. • SAU : 3 pts/are de surface boisée planté et annoncé au recensement. S'ajoute au pointage de la mosaïque durant la période de contrat. 	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : non	Mesure liée aux parcelles ---
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Préservation d'un paysage ouvert	
Réouverture des pâturages en fortes pentes	ES06
Description de la mesure	
<p>Les pâturages localisés dans les fortes pentes (>35 %) peu pâturés et jamais fauchés ont tendance à se refermer. Afin de rouvrir des surfaces fermées, l'exploitant s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accomplir les travaux forestiers de défrichage nécessaires à la réouverture des surfaces fortement embuissonnées ou totalement retournées au stade de forêt; • Effectuer les travaux de façon à ce que le pâturage présente entre 10% et 40% d'éléments structurants; • Souscrire à la mesure ER15 pour les années qui suivent. 	
La mise en place de la mesure est soutenue financièrement par l'Office de l'environnement.	
But de la mesure	
Rouvrir les pâturages situés dans des zones de fortes pentes	
Montant de la contribution et valeur de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de contribution pour la réouverture car elle est financée par l'Office de l'environnement. • A valoriser dès l'année suivante avec la mesure ER15 (SAU et estivage). • SAU : 2 pts/ha réaménagé et annoncé auprès de l'organe de mise en œuvre. S'ajoute au pointage de la mosaïque durant la période de contrat. • Estivage : Les objets seront pris en compte dans la réévaluation de l'équilibre du boisement lors de la reconduction du contrat. 	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : oui	Mesure liée aux parcelles Mesure liée aux alpages
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

Objectif : Diversification de la mosaïque	
Cultures céréalières	ES07
Description de la mesure	
<p>Augmentation du pointage de la mosaïque par la mise en place de cultures céréalières.</p> <p>Les cultures doivent respecter les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de girobroyer; • Travail du sol obligatoire (jusqu'à 20 cm); • Battage des céréales à maturité; • Représenter entre 5 % et 10 % de la SAU (Niveau A) ou • Représenter entre 10 % et 15 % de la SAU (Niveau B) ; • La totalité des cultures céréalières ne doit pas dépasser 15 % de la SAU. 	
<p>L'agriculteur s'engage à maintenir ou à augmenter le pourcentage de cultures céréalières choisi pendant toute la durée du projet</p>	
But de la mesure	
<p>Diversification de la mosaïque paysagère par l'introduction de cultures exigeant un travail du sol.</p> <p>Valorisation de pratiques culturelles séculaires.</p> <p>Une surface de maximum 15 % de la SAU est fixée pour éviter le danger mentionné dans la directive paysagère de l'Office de l'environnement se référant à l'augmentation des terres labourées en zone d'herbage sans structure.</p>	
Montant de la contribution et valeur de la mesure	
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de contribution spécifique • ES07A : 5% à 10% de la SAU mis en culture et annoncé au recensement : 3 points. • ES07B : 10% à 15% de la SAU mis en culture et annoncé au recensement : 5 points • Ces points s'ajoutent au pointage de la mosaïque dès la première année de la mise en culture. 	
Champ d'action	
SAU : oui Estivage : non	Mesure liée à l'exploitation ---
Système de contrôle	
Préposé à l'agriculture, AJAPI.	

ANNEXE 10

PROJET QUALITE DU PAYSAGE
FRANCHES-MONTAGNES ET CLOS DU DOUBS

CONTRAT D'ADHESION - ESTIVAGE

N° exploitation : _____

Exploitant : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____

Conditions minimales d'entrée

L'exploitant de surfaces d'estivage signataire s'engage à respecter les conditions minimales suivantes:

- Respecter les bases légales en vigueur, particulièrement dans la thématique de la protection des eaux, de l'air, du sol et de la nature;
- Exploiter exclusivement sous forme de pâture (fauche tolérée pour les refus ou en cas de dérogation spéciale selon OPD);
- Pratiquer une exploitation agricole préservant l'équilibre sylvo-pastoral propre au pâturage boisé, particulièrement en se gardant d'aboutir à une sectorisation avec des secteurs de pâture sans structures et de forêt fermée;
- Fournir un plan de gestion forestière;
- Prendre au minimum 3 mesures paysagères décrites dans le catalogue et à en respecter les conditions.

En cas de plan de gestion intégré (PGI), le niveau supérieur la mosaïque est atteint lorsque :

- le PGI est réalisé
- le PGI est cours de réalisation
- un contrat avec un mandataire est signé afin que le PGI soit pris en considération.

Lorsque les surfaces d'estivages sont exploitées par une collectivité publique, une bourgeoisie ou un syndicat d'exploitation, les contributions à la qualité du paysage sont redistribuées selon les modalités suivantes :

- Chaque année, l'exploitant tiendra une comptabilité dans laquelle figureront les charges financières des mesures liées au paysage. Le montant reversé aux propriétaires de bétail correspondra au solde résultant de la somme des contributions paysagères (contribution à la répartition du boisement + contributions pour les troupeaux mixtes + contributions pour les mesures paysagères) moins les charges des mesures paysagères pour l'année en cours.

La période de mise en œuvre du projet est d'une durée de 8 ans, à savoir de 2014 à 2021.

Le contrat est valable jusqu'à la fin de la période de mise œuvre du projet, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Il est possible d'adhérer au projet en cours de période, en respectant les délais d'annonce.

Afin de financer les frais d'étude, une participation financière unique est demandée lors de l'adhésion. Ce montant a été fixé à Fr. 9.- par PN et sera perçu par la FRI ou l'ECR.

Dès 2015, afin de financer les frais de contrôle et de fonctionnement, un montant d'au maximum 3.5 % des contributions à la qualité du paysage versées pourra être perçu annuellement.

Le non-respect des charges prévues peut entraîner une perte partielle ou complète des contributions de la période en cours, sur décision du Service de l'économie rurale.

En cas de force majeure, le contrat peut être dénoncé par les 2 parties au 31 décembre de l'année civile en cours.

Les contributions peuvent être adaptées en fonction des disponibilités budgétaires cantonales. Toutefois, en cas de diminution des contributions, l'exploitant a la possibilité de mettre un terme à son engagement pour la fin de l'année civile en cours.

En cas de litige, le Service de l'économie rurale décide de la répartition des contributions et à la catégorie à laquelle appartient le pâturage, avec les voies de recours habituelles.

L'exploitant accepte que les montants perçus dès 2015 pour les frais de contrôle et de fonctionnement soient déduits des paiements directs :

OUI

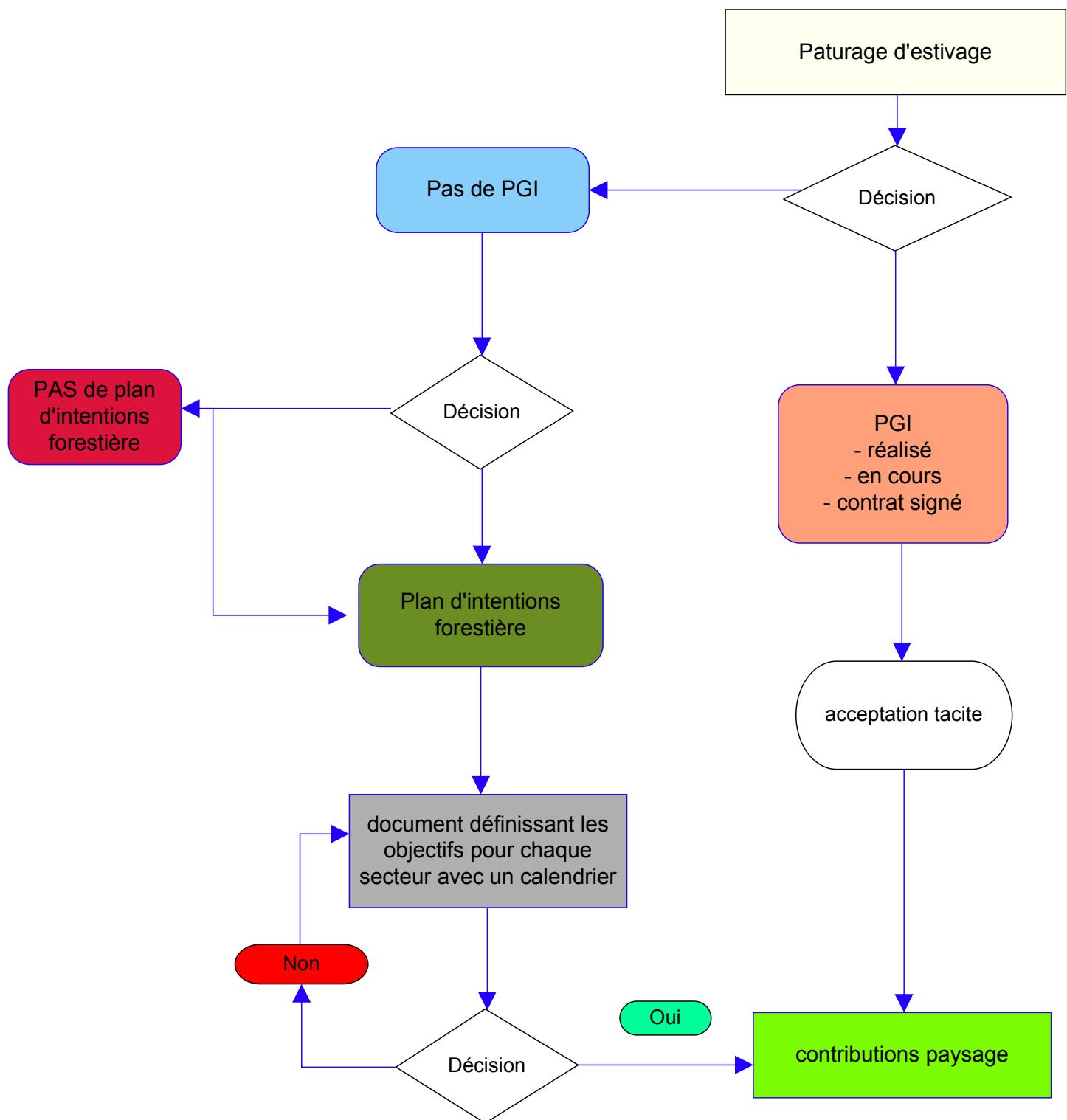
NON (des frais de facturation seront ajoutés)

Lieu : _____

Date : _____

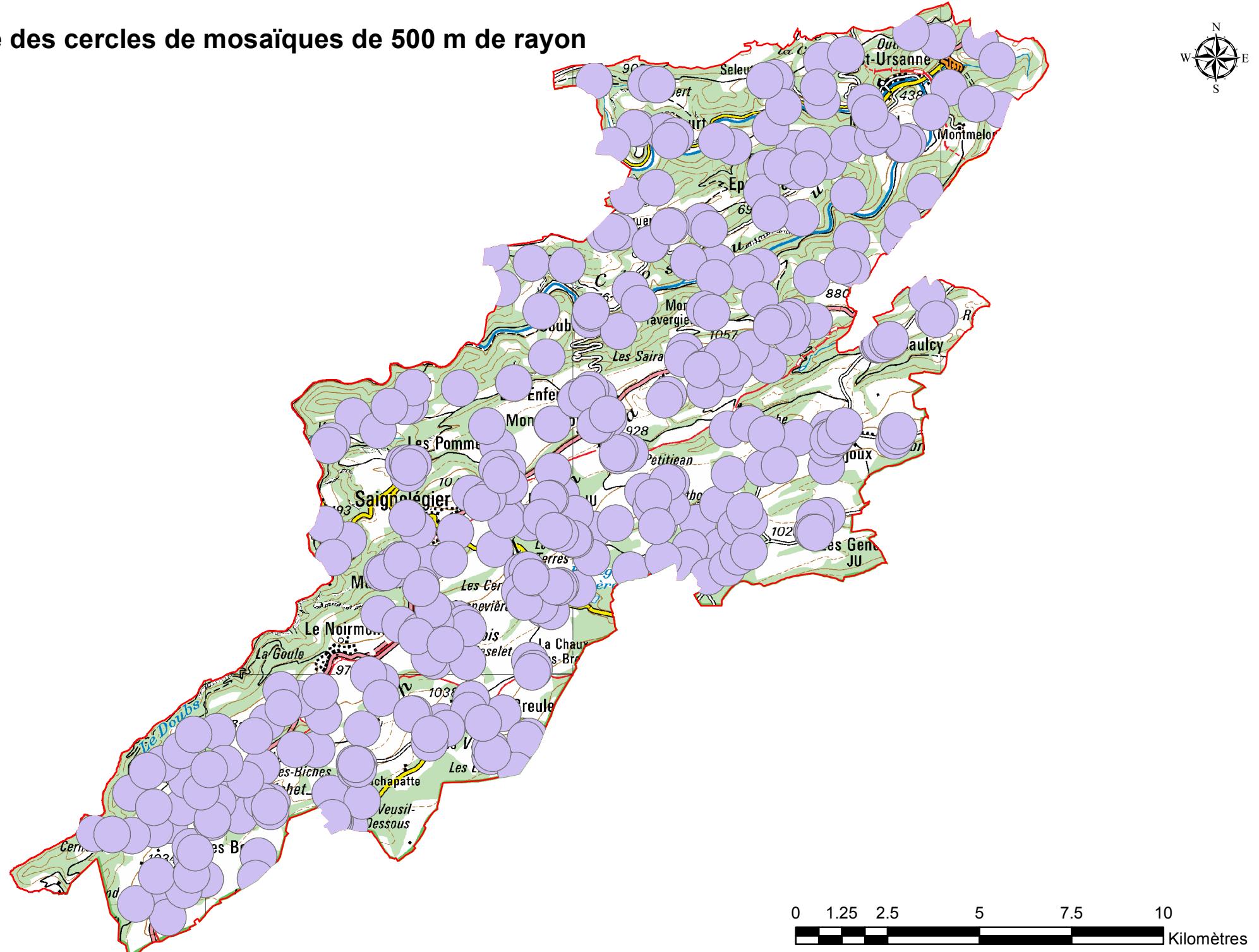
Signature : _____

Procédure d'obtention des contributions à la qualité du paysage des surfaces d'estivage



ANNEXE 11

Emprise des cercles de mosaïques de 500 m de rayon



ANNEXE 12

Clé pour le détermination du boisement équilibré

Exemple:

N°	Critères	Echelle	Points	Choix	Points obtenus
1	Evolution selon photos aériennes	négative	0	non	0
		stable	1	oui	1
		positive	2	non	0
2	Nombre de types de taux de boisement	1 type	0	non	0
		2 types	1	non	0
		3 types	2	non	0
		4 types	3	oui	3
3	Type de taux de boisement majoritaire	type 1	0	non	0
		type 2	1	non	0
		type 3	1	oui	1
		type 4	0	non	0
4	Intérêt écologique = zones répertoriées dans les inventaires fédéraux et/ou cantonaux	Pas d'objet	0	oui	0
		Min. 1 zone cantonale et pas de zone fédérale	1	non	0
		Min. 1 zone fédérale	2	non	0
5	Age du peuplement forestier	majoritairement jeune	1	non	0
		bien réparti	2	oui	2
		majoritairement âgé	0	non	0

Critère complémentaire en cas de besoin

6	Appréciation esthétique	standard bonne excellente	0 1 2	non non non	0 0 0
<i>Total</i>					7

Appréciation finale

Répondant à aucun critère	0 point	non
Déséquilibré	de 1 à 3 points	non
Équilibré	de 4 à 6 points	non
Bien équilibré	PGI ou dès 7 points	oui